Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ?

Rapport d'étude pour le compte de **l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche**
et du **PUCA**

Laurent Davezies & Philippe Estèbe
L'Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales- L'Oeil

Novembre 2014

Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ?

Rapport d'étude pour le compte de **l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche** et du **PUCA**

Laurent Davezies & Philippe Estèbe
L'Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales- L'Oeil
Novembre 2014

Résumé

Le retournement historique actuel et futur de la géographie économique du pays tient aux évolutions structurelles qu'ont connu récemment ses principaux mécanismes : d'une part une création de richesse (valeur ajoutée et PIB) qui se concentre, et de façon accélérée depuis le début des années 2000, sur quelques grands territoires urbains – une demie douzaine de nos « métropoles »- et d'autre part, avec le début des années 2010, une crise financière publique qui conduit à raboter les puissants mécanismes de redistribution monétaire qui, via le budget de l'Etat et celui de la Sécurité Sociale, avaient permis de compenser, sous forme de revenu, le déclin relatif de la création de richesse que l'on enregistrait depuis les années 1980 dans les régions et territoires « périphériques ».

Depuis plus de trente ans, les inégalités interrégionales de PIB par habitant avaient progressé alors que celles de revenu par habitant reculaient. Cet effet de ciseau qui n'avait cessé de s'élargir semble avoir désormais atteint sa limite.

L'analyse des rapports de la croissance au territoire , à l'aide des théories économiques actuelles (et notamment la Nouvelle Economie Géographique, NEG), suggère que l'économie d'aujourd'hui se concentrerait dans les bassins d'emploi les plus grands, denses et fluides –les « métropoles » – alors que tous les mécanismes d'étalement ou de partage interterritorial de la croissance (tels que décrits par des auteurs comme François Perroux ou Raymond Vernon) seraient désormais en panne, du fait de la mise en compétition générale liée à la mondialisation, à l'accélération des innovations, des changements technologiques et de la substitution d'une économie de production immatérielle à celle, matérielle, d'hier.

Dans le même temps, les mécanismes de redistribution publique et sociale des revenus, aussi peu étudiés que puissants, sont remis en cause avec la crise financière publique de 2011. Ce sont eux qui avaient permis, depuis les années 1980, de plus que compenser, pour la plupart des territoires français, leur décrochage industriel et agricole et leur difficile reconversion dans les secteurs productifs « pérennes ». Leur revenu (et leur consommation, avec ses effets multiplicateurs) progressait même plus rapidement que celui des grandes régions « métropolitaines ». Hier ce qui était ainsi un effet de ciseau favorable à l'équilibre territorial peut se transformer désormais en un double effet de creusement des inégalités interterritoriales et de valeur ajoutée et de revenu. Le ciseau se refermerait.

Seuls deux mécanismes, il est vrai puissants, continueront à aider significativement l'économie des territoires périphériques ayant des atouts résidentiels (et notamment ceux qui sont situés dans des « systèmes productivo-résidentiels » dynamiques), avec les apports de revenu des retraités mobiles solvables et les dépenses de tourisme. Pour les autres, notamment

au Nord-Est du pays, et qui ne sont qu'insuffisemment dotés d'aménités résidentielles, le risque est majeur d'une « triple peine », en termes de création de richesses marchandes, de dépenses publiques et sociales et de revenus résidentiels.

Une seconde approche, de nature empirique et chiffrée, permet de vérifier que ces conclusions analytiques sont à l'œuvre. Sur l'emploi salarié privé, on observe bien l'émergence d'une corrélation inédite entre la taille des territoires (aires urbaines ou zones d'emploi) et leur dynamisme. Cette corrélation était annoncée par les économistes de la NEG depuis le début des années 1990, mais n'apparaît pas avant 2000. Depuis, et jusqu'à ces derniers mois (deuxième trimestre 2015), elle n'a cessé de se renforcer.

Depuis la crise de 2008, et le très fort recul de l'emploi salarié privé du pays, seuls quelques rares grands territoires (une petite moitié des « métropoles » instituées par le législateur) voient leur emploi progresser, grâce aux créations d'activités dans les secteurs de services supérieurs / numériques, à fortes qualifications. Et ces activités se concentrent au cœur de nos quelques métropoles « gagnantes » : plus de la moitié des créations nettes d'emploi dans ces secteurs se situe dans une douzaine des 36 000 communes françaises ! (Paris, Toulouse, Lyon, Saint Herblain, Nantes, Blagnac,…). En bref, on assiste à une double concentration : des activités nationales dans quelques métropoles et des activités de ces métropoles dans leur cœurs.

S'agit-t-il là d'un phénomène mécanique, d'une sorte de magie krugmanienne, qui ferait que le succès actuel de nos plus grandes villes serait aujourd'hui inné, garanti par leur taille, ou au contraire, est-ce là le résultat, acquis, de politiques et de stratégies urbaines passées, menées par les acteurs de ces villes ? On ne trouvera pas ici de réponse à cette question –qui appellerait un programme de recherche en tant que tel- mais plutôt quelques éléments d'observation ou de suggestions prudentes sur les facteurs endogènes du succès (ou de l'insuccès) économique de nos métropoles.

Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ?

Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des Dépôts pour la recherche et du PUCA

Laurent Davezies & Philippe Estèbe
L'Observatoire de l'Economie et des Institutions Locales- L'Oeil
Novembre 2014

Introduction

Les dernières données localisées d'emploi salarié privé disponibles, en décembre 2012, rendent compte d'un fait nouveau et important : alors que la France a perdu de l'emploi sur l'ensemble de cette période (on y reviendra plus précisément dans la deuxième partie du rapport), seule une poignée de grandes villes enregistrent au contraire une progression. Ce sont ce que l'on appelle aujourd'hui nos métropoles et, en gros, ce que les Rochefort et Hautreux appelaient « les métropoles d'équilibre » en 1963 et qui devaient alors constituer les leviers de la toute nouvelle politique d'aménagement du territoire. 50 ans plus tard, les voilà !

Carte 1- La variation des emplois salariés privés (ACOSS) entre décembre 2008 et décembre 2012 dans les aires urbaines françaises (en nombre d'emplois).

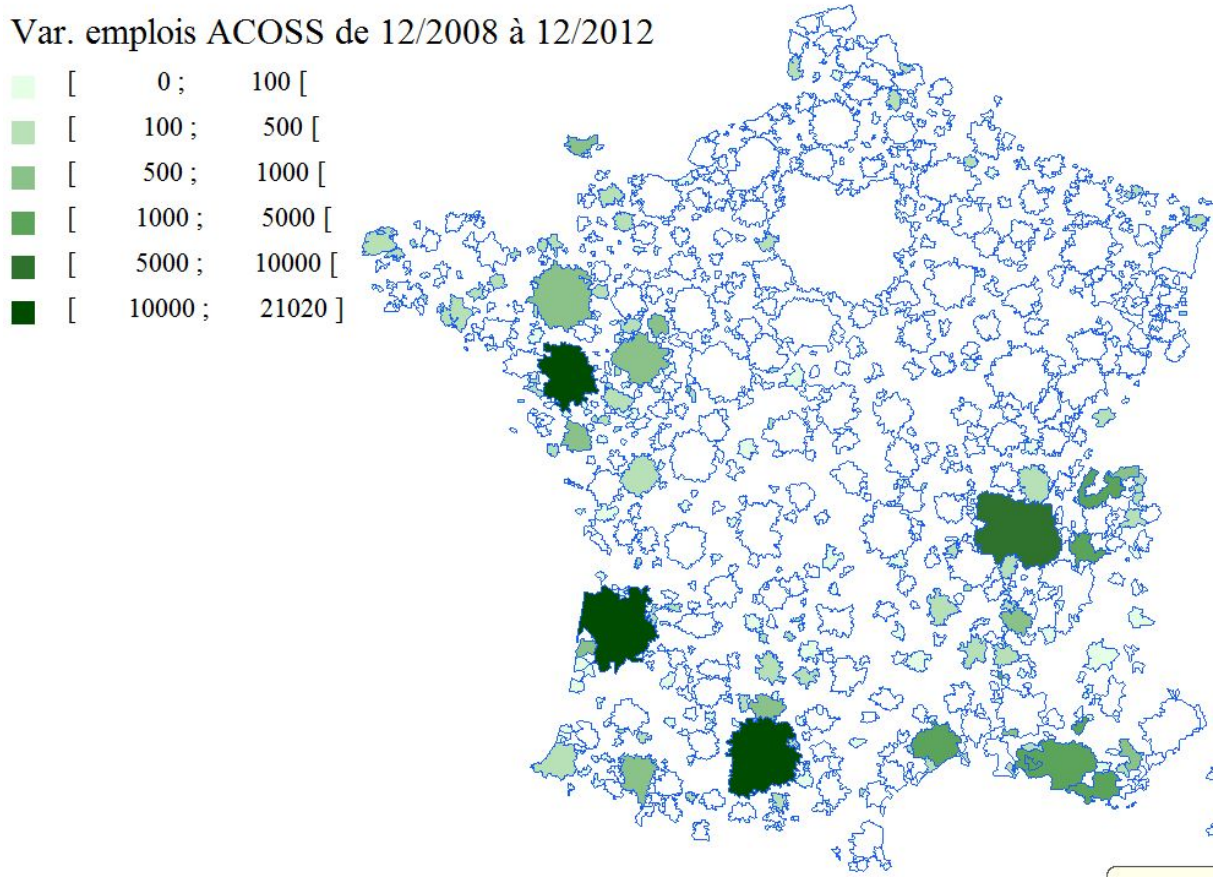

Source : d'après ACOSS

Les aires urbaines (définition 2010) de Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lyon, Montpellier, Marseille-Aix, (mais aussi, dans une strate de villes plus modestes, Annemasse, Toulon,

Manosque, Chambéry et Pierrelatte) voient leur emplois salariés privés progresser de 69 000 unités entre 2008 et 2012, alors que la France en perd au total 220 000. Si au total 220 des 770 aires urbaines françaises connaissent une progression de leur emploi salarié privé, elles n'engrangent au total qu'une progression de 102 000 emplois (le reste du pays en perdant 322 000), ce qui signifie qu'une dizaine de « métropoles » y contribuent à elles seules à près de 70%. Comme le montre la carte 2, la variation de l'emploi salarié privé de la période antérieure (1993 à 2010), avait été beaucoup plus amicale pour une grande part du territoire français, et notamment pour de nombreuses zones, surtout dans l'Ouest et le Sud. Ce rééquilibrage de l'économie de nos territoires tenait largement –mais pas seulement, on le verra- à la forte expansion de l'économie « résidentielle »[1].

Carte 2- La variation des emplois salariés privés (Unedic) entre décembre 1993 et décembre 2010 dans les zones d'emploi françaises, par type d'évolution.

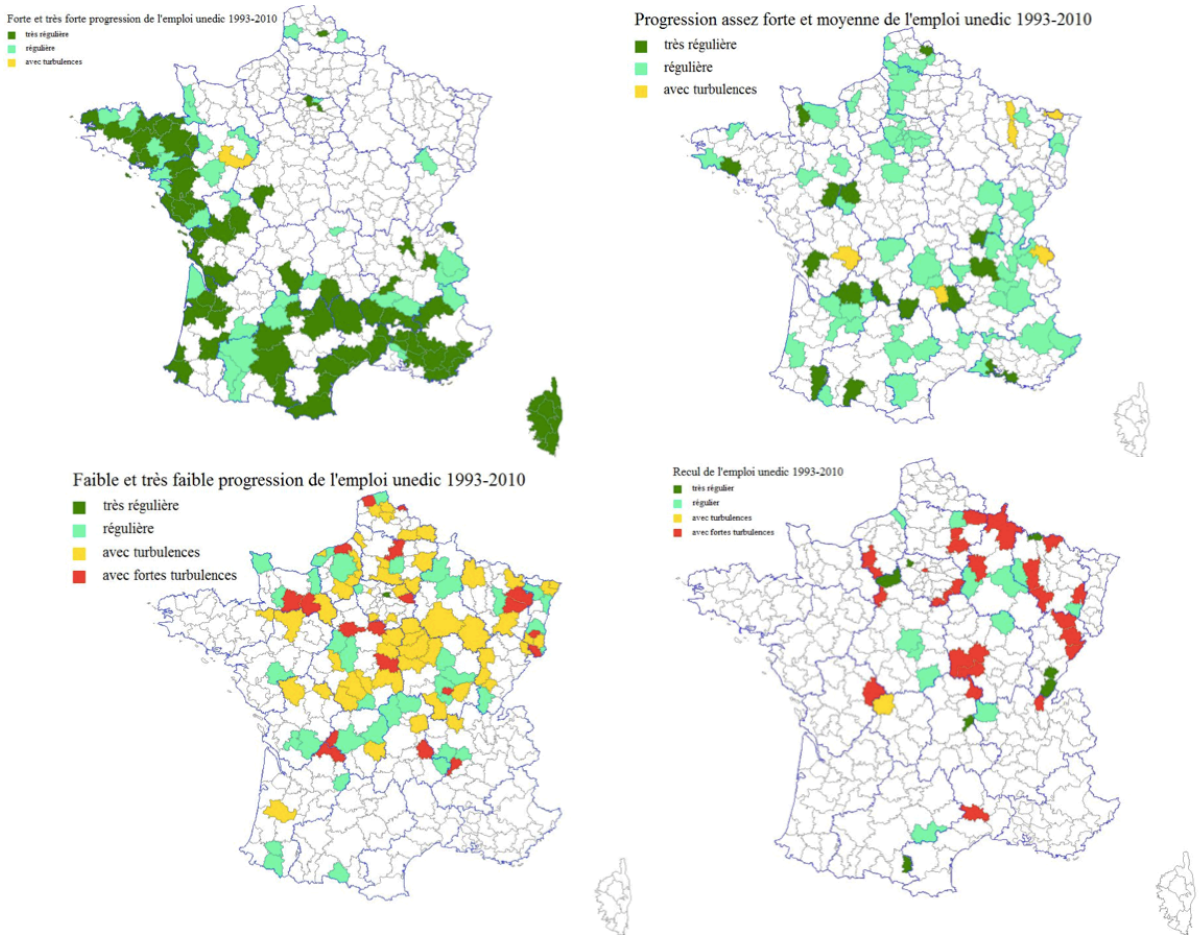

Source : d'après Unedic

En bref, le « fait métropolitain », qui devait se traduire par une discrimination économique favorable aux grandes villes et pénalisante pour les territoires « périphériques », comme la littérature l'avançait depuis une vingtaine d'années, ne se traduisait pas dans les faits. Les forces de la mutualisation l'emportaient sur les forces de la métropolisation. Pire, nos quatre plus grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Marseille-Aix et Lille) enregistraient des

[1] On trouvera des éléments détaillés du modèle de développement territorial qui prévalait dans les années passées dans Davezies L. (2008) *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Le Seuil.

performances très médiocres [2]. Les meilleurs analystes de la « Nouvelle Economie Géographique », focalisés sur la seule dimension productive de l'économie des territoires, n'avaient pas pris la mesure de la puissance des effets stabilisateurs, non pas dans le registre productif mais dans celui de la formation du revenu, qui s'étaient développés depuis des décennies.

Les données récentes de l'ACOSS, présentées plus haut, suggèrent que, pour la première fois depuis vingt ans, un virage majeur de notre géographie économique semble s'amorcer. Les tenants de la Nouvelle Economie Géographique auraient, enfin, clairement raison, les années les plus récentes semblant clore trois décennies durant lesquelles les territoires de croissance sans développement étaient distancés par les territoires de développement sans croissance, les wagons roulant plus vite que les locomotives.

Par exemple, onze régions françaises, en 2006, disposaient d'un revenu par habitant supérieur de plus de 10% à ce qu'il aurait été si ce revenu avait été proportionnel à leur contribution au PIB national (ce sur-revenu va de 11% à 17% selon les régions). En contre-partie, c'est près du quart du revenu par habitant francilien qui manquait à l'appel… ces sur- et sous-revenus, indépendants des performances productives des territoires, se traduisent par des sur- et sous-effets multiplicateurs de revenu et d'emploi, ce qui explique le fort dynamisme de l'emploi, depuis trente ans, dans des territoires considérés comme « périphériques » par les économistes. Ce bras de fer entre péréquation du revenu et polarisation de la production semble prendre un tour nouveau aujourd'hui, au profit de cette dernière, avec la double injonction d'inflexion de nos mécanismes de solidarité (via les budgets publics et sociaux) et de mise en valeur des gisements de compétitivité dans nos « métropoles ».

En bref, la géographie économique des années futures –et déjà actuelles- pourrait s'inverser avec un nouveau creusement des disparités lié d'une part à la réduction des mécanismes publics et sociaux de redistribution, pénalisant les territoires qui en sont les plus dépendants, et d'autre part l'émergence –le réveil- des systèmes productifs métropolitains. C'est cette hypothèse que l'on propose d'examiner ici.

Ce rapport vise à contextualiser ces évolutions récentes et à en éclairer les moteurs :

Il s'agit d'une part de retracer le chemin parcouru par les disparités économiques spatiales dans les décennies passées (depuis les années 1960. Si la période actuelle constitue un moment charnière dans une histoire de longue période, ce qui est notre hypothèse, il convient de le situer dans cette histoire. De la même façon que Piketty avait, dans ses travaux, actualisé la courbe de Kuznets sur les inégalités sociales [3], on actualisera celle, séculaire, de Williamson[4] sur les inégalités spatiales. Notre hypothèse est que l'effet de ciseau entre, d'une part, des disparités de PIB croissantes depuis 1980 et, d'autre part, des disparités de revenu se réduisant est arrivé à sa limite aujourd'hui : le « PIB de la demande » qui avait fait le bonheur de nombreux territoires périphériques connaissant désormais un infléchissement (la baisse de la consommation en 2012, est inédite depuis au moins trente ans) alors que le « PIB de l'offre » continuerait à se développer dans les espaces métropolitains. Ajouté à cela le fait que

[2] Davezies L. (2006) « La métropole, joker du développement territorial... sur le papier » *Revue d'Economie Financière* n°86

[3] Piketty, T (2001) « Les inégalités de long terme » in Atkinson, T. et alii, *Les inégalités économiques*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique , 2001

[4] Williamson, J. G. (1965),"Regional Inequality and the Process of National Development: a Description of the Patterns", *Economic Development and Cultural Change*, vol 13, pp. 3-45

les mécanismes de circulation publique et sociale du revenu vont en s'infléchissant, on peut faire l'hypothèse d'un redressement, pour la première fois depuis les années 1960, des disparités interterritoriales de revenu. On montrera, néanmoins, à ce stade de l'analyse, le rôle majeur qu'occupent nos métropoles dans les mécanismes de solidarité et de redistribution interterritoriales à l'échelle nationale : ces mécanismes, liés aux budgets publics et sociaux, sont certes en voie d'érosion globale, mais la part assurée par les métropoles tend et tendra à s'accroître.

Ce travail préalable permettra de mettre en scène la singularité historique de l'évolution actuelle (2007 à 2014). Il s'agira alors de mettre en lumière les moteurs actuels des nouveaux territoires de croissance en analysant de façon détaillée secteurs d'activité et territoires. On visera a montrer en quoi leur dynamique est nouvelle et sur quels secteurs elle s'appuie, en distinguant parmi les types de territoires qui sont aujourd'hui en pointe dans leur contribution à la croissance du pays ceux qui se conforment (enfin) au modèle métropolitain de ceux qui demeurent dans le modèle antérieur[5] (ce qui suppose de distinguer dans l'analyse les dynamiques respectives des secteurs « exposés » de ceux des secteurs « abrités »).

La dernière grande famille de questions traitées porte sur les mécanismes du succès métropolitain actuel : est-il inné, par le jeu spontané de la « magie krugmanienne » (faibles coûts de transaction par les externalités urbaines liées à la concentration spatiale) ? Est-ce un acquis des politiques publiques menées sur ces territoires ? Est-ce, alors, le résultat de politiques directes de stimulation de l'activité locale (pôles de compétitivité, offre de zones spécialisées et d'immobilier d'entreprise dédié,…) ? Est-ce plutôt le résultat de politiques indirectes et générales de création d'un environnement urbain attractif pour les actifs comme pour les entreprises ? Ces questions seront posées et traitées (ou esquissées) en analysant les dynamiques actuelles de quelques grandes villes, dont notamment Strasbourg, Nantes, Marseille et Lyon, grâce à des entretiens qualitatifs destinés à poser les termes de recherche visant à compléter les travaux quantitatifs présentés plus bas.

[5] par exemple, ces cinq dernières années, la forte résistance à la crise et, même, le développement de l'activité, que l'on trouve dans les aires urbaines de Pau et de Bayonne ne les classent pourtant pas dans la même catégorie : Pau progressant par les secteurs « productifs » et Bayonne par les secteurs « résidentiels ».

1ère partie

Vers un retournement historique des inégalités de développement territorial ?

Comme on a essayé de le montrer dans des travaux antérieurs[6], les trois décennies postérieures aux années 1980 ont été marquées par une dissociation continue des phénomènes de développement et de croissance sur les territoires. Pour en montrer la singularité historique, on peut situer cette évolution dans le contexte plus large du siècle et demi passé, en réactualisant la courbe de Williamson[7]., comme Piketty[8] l'a fait pour la celle de Kuznets[9]. Ce rappel historique vise à mieux comprendre le caractère crucial et exceptionnel de la période qui s'ouvre actuellement avec la profonde mutation structurelle dans laquelle s'engage la France d'aujourd'hui.

Cette courbe de Williamson, souvent appelée « loi » de Williamson, rend compte de l'évolution des inégalités interrégionales du début de la révolution industrielle, au XIXème siècle, jusqu'aux années 1960. Son analyse portait sur quelques pays industriels, dont la France, et a utilisé indifféremment des données de revenu par habitant des régions étudiées et des données de valeur ajoutée (PIB). Il a développé le même genre d'analyse en étudiant le lien entre niveau de développement (PNB) des pays et niveau de leurs inégalités interrégionales dans les années 1960. A la même époque[10], en 1972, par exemple, El Shaks[11] montre la relation –là encore en forme de cloche- entre le niveau de développement des pays et leur indice de primauté[12].

Tous ces travaux se traduisent par des courbes en cloche : les inégalités interrégionales ont progressé au début de la révolution industrielle pour s'infléchir puis se réduire au milieu

---

[6] Notamment dans : Davezies L. (2000) "Revenu et territoires" in *Le développement local*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique n°31, Paris. La Documentation Française. 15 pages. Davezies L. (2008), déjà cité.

[7] Williamson, J. G. (1965),"Regional Inequality and the Process of National Development: a Description of the Patterns", *Economic Development and Cultural Change*, vol 13, pp. 3-45

[8] Piketty T. : « The Kuznets' curve, yesterday and tomorrow », dans Banerjee A., Benabou R., Mookerhee D. (Eds) : Understanding poverty, Oxford : Oxford university press, 2005

[9] Kuznets S., 1955, "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*

[10] On pourrait même parler de « belle époque » pour les études économiques urbaines et régionales, avec, dans les pays anglo-saxons et en France, une production de travaux empiriques et théoriques plus abondante et diversifiée que celle d'aujourd'hui, désormais obnubilée, comme maraboutée, par la « métropolisation » à la manière de Krugman (pour la décrire ou en dénoncer les effets collatéraux). Les auteurs de ces années 1970 sont aujourd'hui en train de disparaître, particulièrement en France, laissant largement orphelins des champs entiers de connaissance et d'expertise (finances locales, économie foncière, mobilités de la main d'œuvre et des populations, mécanismes de redistribution spatiale par les fonds publics, économie des projets urbains,…)

[11] El Shaks, S. (1972). "Development, primacy, and systems of cities." *Journal of Developing Areas* 7: 11-36.

[12] L'indice de primauté (*primacy index*) est généralement calculé comme le rapport entre le nombre d'habitants de la ville principale et le nombre d'habitants urbains du pays (il existe quelques variations dans son mode de calcul…)

du XXème siècle. De la même façon, dans les pays les plus pauvres, il y a moins d'inégalités interrégionales, puis, avec le développement national, elles commencent à se creuser pour, après un certain niveau de développement, se réduire. En bref, pour parler en termes du XXIème siècle, au Burkina Faso, toutes les régions sont pauvres et les disparités interrégionales sont faibles… au Maroc, plus riche et engagé dans une croissance plus forte, on observe de fortes inégalités territoriales,… qui deviennent maximales dans les pays émergents pour ensuite redescendre à des niveaux bien plus bas dans les pays de l'OCDE. Il existe une abondante littérature sur ce mécanisme, avec ce que l'on a pu appeler la « loi des 5000 $ », qui montre que c'est passé ce niveau de revenu par habitant (en $ des années 1980) que les inégalités régionales tendraient à décroître[13].

De façon très nette, on observe ainsi qu'en phase initiale de développement, cette relation entre le niveau de richesse nationale et le déséquilibre territorial constitue les termes d'un dilemme : il n'y a pas de chemin permettant d'assurer à la fois la croissance nationale et l'équilibre du développement. Le développement, en phase initiale, est systématiquement déséquilibré. Il faut choisir soit l'égalité sans croissance soit la croissance sans égalité. Un ministère de « l'égalité des territoires » en Inde ou au Brésil aujourd'hui serait un ministère en charge d'assurer le sous développement[14] !

On notera que ce moment d'inégalité maximale, qui est celui que connaissent aujourd'hui des pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, où le décollage économique réussi se traduit mécaniquement par une forte explosion des inégalités (spatiales et, bien sûr, sociales), est particulièrement délicat sur le plan politique. Pour reprendre des vieux termes marxistes, ce moment où les inégalités explosent et sont maximales, alors qu'une part importante de la population accède à l'éducation et qu'une classe moyenne se constitue –dans un contexte de fluidité de l'information que n'auraient pas imaginé les pères du marxisme- se traduit par un bouleversement de la structure des « forces productives » et des « contradictions » propices aux révolutions[15]. Ce point n'est pas un rappel historique académique, mais sûrement une donnée géopolitique importante –voire inquiétante- pour les années à venir dans les pays actuellement émergents, et nécessite un soin particulier dans les stratégies d'action publique.

Passé le pic des inégalités et arrivé à un certain niveau de développement, le phénomène s'inverse, avec une décrue des inégalités interterritoriales (comme sociales dans la courbe de Kuznets).

[13] on trouvera une revue de cette littérature dans Catin, M. & Van Huffel J-C (2003) *Inégalités régionales et développement économique : le cas français 1850-2000*, Cahiers du CRERI n°2003-2

[14] ce qui ne signifie pas que les pays émergents ne mettent pas en œuvre des politiques lourdes de stimulation du développement de leurs régions périphériques, comme on le voit, par exemple, aujourd'hui en Chine, afin de limiter les risques politiques de la fracture territoriale énorme que leur nouvelle croissance a produit et continue de produire.

[15] ce que, par exemple, n'avait pas compris la CIA, qui avait persuadé le gouvernement US que la solidité du gouvernement du Shah d'Iran justifiait de le soutenir *mordicus*, alors que la société iranienne connaissait un profond bouleversement social lié la rapide modernisation économique et sociale du pays qui laissait prévoir, comme l'avaient alors indiqué de nombreux économistes universitaires, une explosion populaire…

Graphe 1 : La « Courbe de Williamson » stylisée

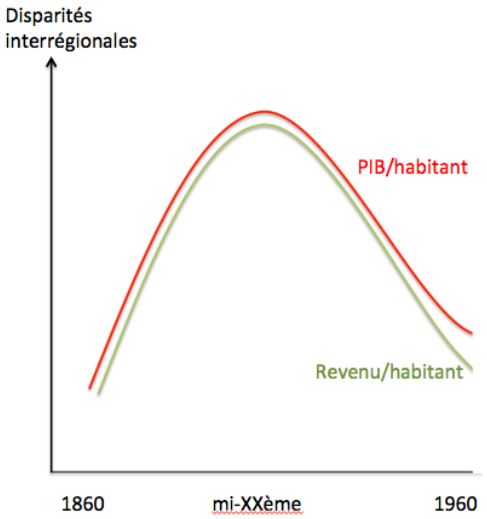

Ce qui rend difficile l'usage du terme, souvent utilisé, de « loi de Williamson» pour parler de ses résultats tient au fait qu'il ne s'agit que de données descriptives qui ne permettent pas de comprendre ce qui explique pourquoi et quand la dynamique des inégalités s'inverse. Qu'est ce qui explique ce retournement et donc permet de le prévoir ? Cette question est évidemment importante dans notre contexte actuel de regain des inégalités territoriales.

On peut, à l'aide de données de revenu[16] et de PIB par habitant des régions françaises, compléter cette courbe et tracer le chemin qu'ont parcouru les inégalités interrégionales des années 1960 à aujourd'hui. Plutôt qu'une courbe –rappelons que Williamson utilisait indifféremment des données de PIB et de revenu régional-, il s'agit d'en tracer deux, en distinguant disparités interrégionales de PIB/habitant (la croissance) et de revenu par habitant (le développement) [17].

L'introduction de cette distinction entre données de PIB et de revenu vise moins à corriger ce qui aurait été une erreur commise par Williamson qu'à marquer le fait que ces deux données territoriales, qui évoluaient parallèlement dans le passé, se sont mises à diverger, surtout depuis la deuxième guerre mondiale, avec la montée en puissance des budgets publics et sociaux. Dans la période antérieure, le revenu des territoires était pour l'essentiel tiré de la création de richesse (PIB) locale, ce qui n'est plus vrai aujourd'hui. On dispose de peu de données détaillant la formation et la structure du revenu des territoires sub-nationaux dans le passé. L'étonnante enquête exhaustive menée par le magazine américain *Fortune*[18], en 1937, sur l'ensemble des revenus des ménages de la petite ville d'Oskaloosa, dans l'Iowa, montre que l'essentiel en était généré par l'économie productive locale. Aujourd'hui, on le sait, la plus grosse part des revenus des ménages, en général comme en particulier dans tous les

[16] le revenu régional est ici le RDB de l'Insee (revenu disponible brut), qui comprend l'ensemble des revenus y compris les prestations sociales non imposables.

[17] A la différence de Maurice Catin et Jean Christophe Van Huffel (2003, cités plus haut), qui n'analysent que de données de PIB régionaux et postulent implicitement que les inégalités de revenu ont suivi la même tendance … ce qui n'est pas le cas !.

[18] *Fortune* (1938) « Oskaloosa, Iowa, finances, city management, « profit of a community ». Avril 1938, pp 52-62 et 124-132. Article cité par Gonnard Sophie (2001) *Le procès de la base économique. Enquête sur l'interprétation, l'usage et la condamnation de la base économique par l'économie urbaine du XXème siècle*. Mémoire de DEA. IUP - Université Paris-Val de Marne. 59 pages

territoires, provient de sources non marchandes (pensions de retraites, salaires publics, prestations sociales).

Le graphe 2 rend compte, de façon stylisée, de cet exercice de réactualisation. On voit s'amorcer, autour des années 1980, puis s'amplifier les décennies suivantes, une divergence forte des dynamiques de croissance et de développement territorial. Les inégalités interrégionales de PIB par habitant, qui se réduisaient depuis une cinquantaine d'années se réveillent à partir de 1980… mais les inégalités de revenu par habitant continuent à décroître jusqu'à aujourd'hui ! Le graphe 3 rend compte, à partir des données détaillées, de ce mécanisme. On y voit que le coefficient de variation des PIB par habitant régionaux passe de 0,172 en 1975 à 0,223 en 2011, soit une progression de 28%. De leur côté, les disparités de revenu disponible brut se réduisent fortement : le coefficient de variation des RDB régionaux par habitant, entre 1965 et 2011, s'est réduit de 54%, passant de 0,15 à 0,07).

La « Courbe de Williamson » stylisée (1965) complétée jusqu'à aujourd'hui

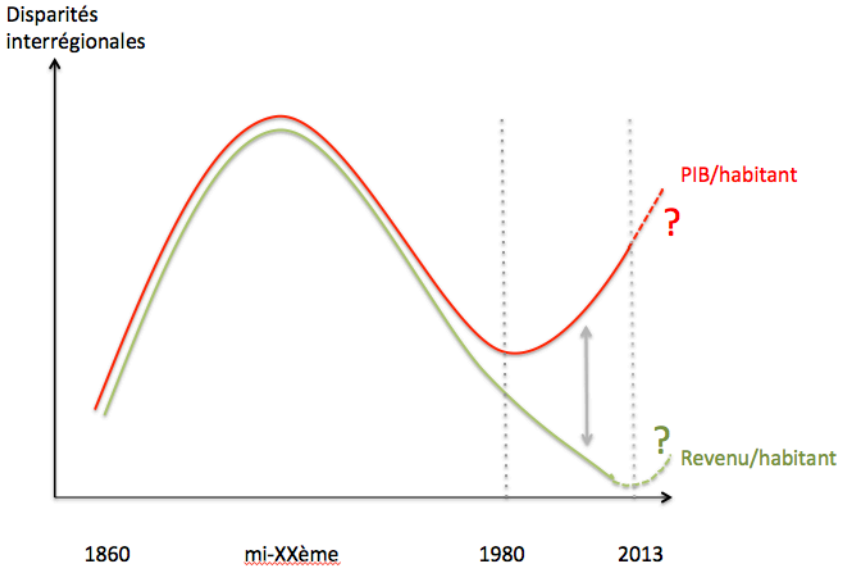

On assiste ainsi à plus d'une trentaine d'années à l'élargissement continu d'un effet de ciseau entre la contribution des territoires à la croissance nationale et leur part dans la distribution du revenu. Si l'on prend le cas le plus marquant de ce mécanisme en France, celui de l'Ile de France, on observe (graphe 3) que, quand sa contribution au PIB passe de 27% à 31% du PIB national entre 1975 et 2011, sa part dans la distribution du RDB passe de 25% à 22,5% (entre 1975 et 2010) du revenu des ménages français… l'écart de deux points, au départ, s'élargit à 8,5 points après 2010 ! (pour mémoire, à 20 milliards d'euro le point, ce sont ainsi 170 milliards d'euros de PIB qui ne laissent pas de trace dans le revenu des Franciliens !). Bien sûr, l'inverse est vrai pour le reste du pays, qui bénéficie d'une part de revenu bien plus importante que sa contribution à la croissance.

On ne dispose pas de série annuelle de données de PIB départementaux. Elles sont publiées de façon irrégulière par l'Insee. Avec les données, disponibles, de 1982 et 2008, on note une progression de 22% du coefficient de variation des PIB/habitant régionaux (de 0,274 à 0,335). Pour le revenu des ménages, le RDB n'est pas disponible à l'échelle départementale. La DGI (Direction générale des Impôts) fournit cependant des données de revenu imposable des ménages (entre 1984 et 2009). Ces données, avant impôt direct, ne tiennent pas compte des

prestations sociales non imposées –allocations familiales, minima sociaux, etc - et rendent donc compte d'inégalités territoriales plus fortes que les RDB. Le traitement de ces données à l'échelle des départements permet de voir que les inégalités interdépartementales de revenu par habitant ont, elles aussi, reculé de 18% entre 1984 et 2009 (coefficient de variation passant de 0,174 à 0,147). On retrouve donc le même effet de ciseau PIB-Revenu à l'échelle des départements. A des échelles des échelles plus fines, il n'y a pas de données de PIB disponibles[19]

La question qui est posée aujourd'hui est celle de savoir, comme le suggèrent les points d'interrogation portés sur le graphe 2, si la crise actuelle ne sonne pas le glas de cette dynamique paradoxale des trente années passées. L'effet de ciseau étant arrivé à un stade maximal et ne pouvant que se resserrer à l'avenir.

La simple observation des courbes des graphes 2 et 3 suggère que depuis le milieu des années 2000, on assiste et à une forte accélération des inégalités de PIB par habitant et à une stabilisation de la réduction des inégalités de RDB par habitant. Même s'il ne s'agit que d'une période brève à partir de laquelle il est difficile de fonder une analyse de changements structurels, on note qu'entre 2006 et 2011, le coefficient de variation des RDB/habitant régionaux progresse de 7% (de 0,062 à 0,067) et celui des PIB/habitant régionaux de 28% (de 0,174 à 0,223) : les inégalités de revenu progressent et les inégalités de PIB progressent fortement.

Si l'on observe la situation relative de l'Ile de France du point de vue de ces deux variables, le fait marquant, sur la période, tient au fait que l'écart entre sa part de PIB de la France métropolitaine et sa part de RDB y est passé de 2,4 points en 1975 (27,2% du PIB métropolitain pour 24,8% du RDB) à 8,6 points en 2011.

En bref, si chaque région avait une part de revenu correspondant à sa contribution à la croissance nationale, il manquerait au RDB de l'Ile de France le bénéfice de l'équivalent de près de 180 milliards d'euros de PIB ! Si cet écart PIB-RDB s'est accru fortement dans la dernière période (il n'était que de 6,4 points en 2006), c'est largement du fait de la forte progression du poids de l'Ile de France dans le PIB français entre 2006 et 2011, passant de 28,6% à 31,1%. Mais dans le même temps, sa part dans le RDB français s'est améliorée de 0,4 points. En bref, si l'effet de ciseau a atteint dans cette dernière période un maximum, c'est du fait de l'échappée du PIB de la région et *en dépit* d'une embellie relative de son RDB

[19] L'Insee a toujours été prudente sur cette question et sait que le calcul des PIB régionaux est très conventionnel. Les problèmes conceptuels et méthodologiques de calcul (concenrnant la répartition de la VA des entreprises plurirégionales, le solde de l'activité bancaire, les loyers réels et fictifs, la VA du secteur public,…etc), médiocrement résolus à l'échelle régionale, s'aggravent considérablement en augmentant l'échelle géographique, ce qui explique que l'Insee ne produit que rarement des données départementalisées (tout en signalant qu'il faut les utiliser avec prudence –en bref, que ce sont des « vrais-faux » chiffres). Il n'est donc pas raisonnable d'en produire à l'échelle des zones d'emploi et des aires urbaines, et on ne peut leur reprocher de ne pas le faire, même si certaines directions régionales cèdent à la pression locale et vendent aujourd'hui des PIB de villes ! (l'auteur de ces lignes ne leur jettera pas la première calculette, ayant lui même cédé il y a une vingtaine d'années à cette tentation –erreur de jeunesse !- Davezies, L., (1996), "Les produits des grandes villes françaises", *in*: Pumain, D., & Godard, F. (coordonné par), *Données urbaines*, Paris, Anthropos (diffusion Economica), ISBN 2-7178-3066-9, pp. 57-72 (collection "Villes"). Le parodoxe dans tout cela tient au fait que jamais comme aujourd'hui le territoire n'a été autant considéré comme un facteur de croissance, alors que l'on est incapable de mesurer de façon raisonnablement rigoureuse la contribution des villes à la croissance !

(embellie qui semble encore bien insuffisante et ne réduit pas l'effet de ciseau, au contraire, mais qui est nouvelle, les années passées ayant été marquées *et* par une contribution relative accrue de la région à la croissance *et* par une réduction relative de son revenu !).

Il serait cependant imprudent de fonder sur l'observation de ces évolutions récentes une prévision pour les années à venir et d'y lire le moment charnière d'un retournement structurel des dynamiques territoriales dans le pays. Ces données ne font que nourrir, dans le contexte économique actuel et futur, le doute que l'on peut former sur la pérennité d'un mécanisme dans lequel les territoires produisant le moins de richesses continueraient à voir leurs ménages s'enrichir plus rapidement… et vice versa. Les wagons peuvent-t-ils durablement continuer à rouler plus vite que les locomotives ?

Graphe 3 : La « Courbe de Williamson » (1965) complétée : données détaillées d'inégalités interrégionales (coefficients de variation) des PIB par habitant (1975-2011) et des revenus disponibles bruts par habitant (1962-2011)

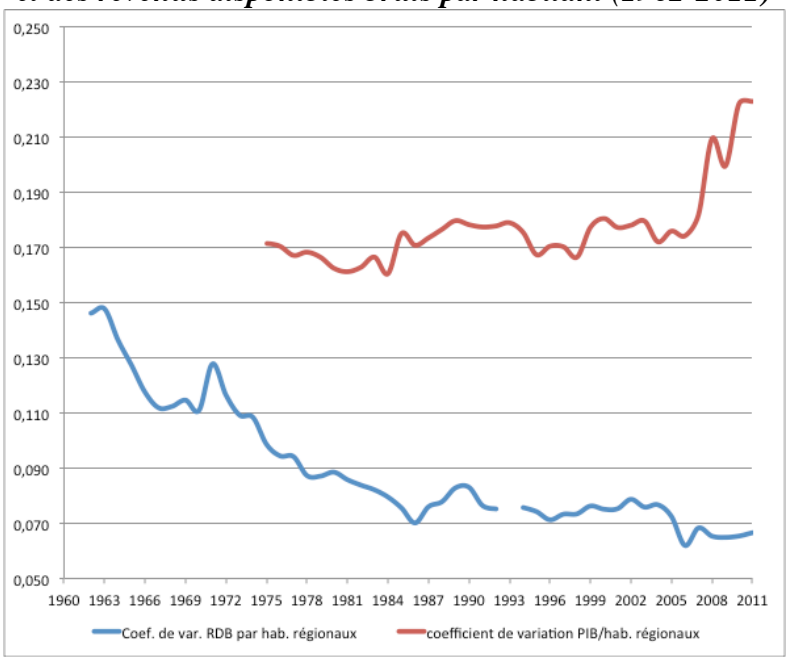

Sources : d'après données Insee
Note : coefficient de variation = écart-type/moyenne arithmétique

Graphe 4 : Le poids de l'Ile de France dans le PIB (1975-2011) et le revenu disponible brut (RDB) français, 1962-2011 :

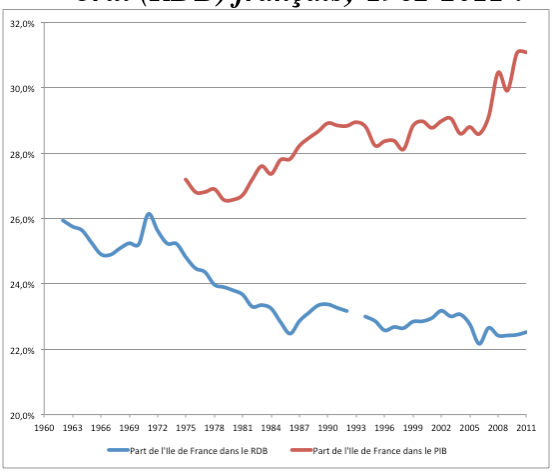

Sources : d'après données Insee

Les évolutions actuelles des inégalités territoriales

Les mécanismes de longue période agissant sur les disparités territoriales.

Une façon certes plus spéculative, mais plus analytique, d'alimenter le faisceau de présomption sur le possible retournement structurel de nos dynamiques territoriales consiste à examiner et analyser les différents mécanismes qui sont à l'origine de cet effet de ciseau qui s'est développé depuis 30 ans. On dispose de beaucoup d'éléments factuels et de propositions théoriques qui permettent d'expliquer ces évolutions des disparités territoriales dans le passé et qui permettent aussi de mieux comprendre la situation actuelle et prévisible.

L'intérêt d'une approche de longue période (du milieu du XIXème siècle à aujourd'hui) n'est pas de nature académique, dans le registre de la pure connaissance historique. Il s'agit de comprendre les leçons du passé pour mieux comprendre celles –différentes- d'aujourd'hui. L'histoire ne se répète pas[20], mais, comme le suggère le graphe 2, nous vivons actuellement, du point de vue des disparités territoriales, une sorte de retour à la situation du milieu du XIXème siècle, au début de la courbe en cloche de Williamson. A la différence que, contrairement aux années 1860, l'augmentation des disparités de revenus n'a pas embrayé immédiatement sur celle des inégalités de PIB. Il y a eu un fort effet-retard, qui s'est traduit par le puissant effet de ciseau PIB-revenu. C'est cet effet-retard qui semble aujourd'hui en cause.

La question principale traitée par ce rapport est celle de savoir si les deux facteurs de cet effet de ciseau – la compétitivité croissante des métropoles et la puissance des mécanismes de redistribution du revenu- ne sont pas en train de connaître de profondes mutations. Nous aurions, à la fois, une sorte de « printemps des métropoles » déstabilisant l'équilibre territorial mais bienvenu dans un contexte d'injonction forte à la compétitivité du pays et une remise en cause des mécanismes de mutualisation publics et sociaux largement à l'origine de la forte réduction des disparités de revenu entre nos territoires.

Si l'on revient à la courbe de Williamson « revisitée » (graphe 2), on note qu'après un cycle d'un siècle, qui a vu succéder à une période de hausse des inégalités une longue décrue allant jusqu'aux années 1980, les trente dernières années ont été marquée par un nouveau et net regain des disparités de PIB par habitant. En bref, on retrouve la dynamique du milieu du XIXème siècle. Cette répétition suggère que nous sommes entrés dans un nouveau grand cycle productif au début des années 1980, avec une nouvelle révolution productive comme l'avait été celle de la révolution industrielle.

Ce nouveau cycle, amorcé bien avant, mais dont les effets apparaissent nettement depuis 1980, est marqué par le déclin du mode de production matériel antérieur, fondé sur une fabrication manufacturière utilisatrice de main d'œuvre et d'énergie à bon marché. Le nouveau cycle qui émerge dans les années 1980 est, lui, celui de la production immatérielle, de la mise en concurrence mondiale généralisée et –liée directement à cette nouvelle compétition économique- celui de l'innovation accélérée.

[20] Il est, à et égard, frappant de noter le succès actuel de la notion de « résilience » dans les analyses territoriales. Elle suggère que les territoires brutalisés par la crise pourraient revenir à leur état antérieur, alors que ce qui marque la période actuelle, c'est l'ampleur des changements structurel qui conditionnent leur reconstruction. Ne faudrait-il pas, à Cyrulnik, préférer Héraclite, qui ne se baigne jamais deux fois dans la même rivière ?

Les cartes des avantages comparatifs sont dès lors redistribuées entre les territoires. L'émergence de l'industrie, au XIXème siècle, avait mécaniquement avantagé les régions minières ou proches des gisements. Le décollage rapide de ces industries a eu deux effets directs : augmenter la croissance du pays et creuser gravement les inégalités territoriales. Le Nord-Pas de Calais se développe alors rapidement, la Bretagne ou le Languedoc restent sur place… Mais ce creusement des disparités interterritoriales a trouvé ensuite ses limites et, du milieu du XXème siècle aux années 1980, on a assisté à une tendance inverse avec un fort rééquilibrage. Quels sont les mécanismes qui ont été à l'œuvre, tantôt creusant tantôt comblant les disparités interrégionales ? En quoi ces mécanismes sont-ils présents ou absents aujourd'hui et peuvent-ils laisser espérer une stabilisation prochaine de nos disparités de PIB ?

Le travail de Williamson n'était qu'une observation lourdement outillée sur le plan statistique mais ne fournissait pas un modèle ou une explication générale du retournement des disparités de PIB vers le milieu du XXème siècle. Pour passer de l'observation à l'explication, il faut donc passer en revue, moment par moment, les phénomènes qui ont arbitré les disparités interrégionales durant ce long cycle de la révolution industrielle, afin de voir le rôle –positif ou négatif- que jouent ces mêmes mécanismes aujourd'hui, à l'orée du nouveau cycle dans lequel nous sommes rentrés depuis les années 1980.

Des « pôles de croissance » émergent depuis 1980, comme au XIXème siècle

Durant des décennies, la révolution industrielle a creusé de fortes inégalités géographiques dans le pays. Ce lien mécanique entre phase initiale de croissance et inégalités territoriales est clairement exposé –même s'il parle de « secteurs » sans référence géographique précise- , dès les années 1950, chez François Perroux dans sa théorie des « pôles de croissance »[21] : « *Le fait grossier, mais solide, est celui-ci : la croissance n'apparaît pas partout à la fois ; elle se manifeste en des points ou pôles de croissance, avec des intensités variables ; elle se répand par divers canaux et avec des effets terminaux variables pour l'ensemble de l'économie* ». Deux idées se dégagent : (i) quand elle apparaît, la croissance creuse les inégalités, (ii) dans un second temps, « par divers canaux », elle se répand. Comme on l'a déjà vu, avec les travaux de Williamson, il y a donc un dilemme croissance-égalité. L'idée que l'on puisse avoir à la fois croissance –en phase initiale- et égalité territoriale n'est qu'une idée et ne s'est vérifiée nulle part. Quand un pays, aujourd'hui comme hier, connaît une phase de croissance initiale[22], ce n'est pas dans tous les secteurs productifs et géographiques en même temps et au même rythme. C'est ce qui fait, comme on l'a signalé plus haut, que les pays émergents ont, ces dernières années, associé forte croissance et explosion des inégalités territoriales (et derrière, sociales[23]). Il n'y a là nulle cruauté ou intention du capitalisme, mais un mécanisme aveuglément logique.

---

[21] Perroux, F. 1955. « Note sur la notion de pôle de croissance ». *Économie appliquée,* 8 : 307-320. - Perroux, F. 1982. *Dialogue des monopoles et des nations: équilibre ou dynamique des unités actives?* Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

[22] On parle ici de croissance initiale, au milieu du XIXème siècle, à propos de la première révolution industrielle, mais aussi depuis 1980, avec l'ouverture du nouveau cycle productif mondialisation/information (sans parler de la « 3ème révolution industrielle de J. Rifkin », qui semble encore dans les limbes… Rifkin J. (2012), *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde* ; Éditions *Les Liens qui libèrent)*

[23] et non l'inverse : on a souvent tendance à considérer que les inégalités spatiales sont le reflet des inégalités sociales… alors que ce sont les inégalités spatiales d'avantages comparatifs qui sont très souvent à l'origine des inégalités sociales.

Dans un second temps, cependant, Perroux nous parle des effets d'entraînement des « pôles de croissance » au profit des autres secteurs. On les a observés dans le passé, lors du cycle de la révolution industrielle, et ils ont joué un rôle de rééquilibrage territorial majeur, mais on ne les voit pas (encore ?) clairement se manifester depuis trente ans dans cette nouvelle révolution de l'économie de l'information.

Depuis 1980, en France, mais aussi dans la plupart des pays industriels, on a assisté à un regain des inégalités de PIB par habitant entre les régions du fait de la redistribution spatiale des lieux de création de valeur. C'est une reproduction de ce que l'on a connu au début de la révolution industrielle –moins violente, du fait de la présence de nombreux mécanismes de stabilisation, on y reviendra, qui n'existaient pas eu XIXème siècle-. Cette fois ci, ce ne sont pas les gisements miniers qui font la géographie économique, mais les gisements de matière grise. L'équilibre territorial est alors doublement menacé par, d'une part, le déclin des régions industrielles qui avaient été les grandes gagnantes du cycle antérieur et d'autre part l'émergence des nouveaux avantages comparatifs des « régions métropolitaines » tels que les définit la « Nouvelle Géographie Economique » derrière des auteurs comme Paul Krugman (et leurs notions d'« économies externes d'agglomérations » , « coûts de transaction »,…).

Comme il s'agit d'une redistribution des cartes, avec à la fois le déclin du cycle antérieur et l'émergence du nouveau, la période mêle deux mécanismes géographiquement asymétriques avec, dans le même temps, la destruction des anciennes activités et d'autre part l'apparition des nouvelles. Entre 1982 et 2006, la France perd 1 125 000 emplois de « fabrication », soit un recul de 30%. Les plus grosses pertes nettes sont dans les territoires qui avaient été les pionniers de la révolution industrielle : l'Ile de France, le Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes ou la Lorraine. La question pour ces territoires a été, et est encore aujourd'hui pour beaucoup d'entre eux, celle de leur reconversion dans la « nouvelle économie » afin de compenser le déclin de leurs activités traditionnelles.

On a pris l'habitude de désigner les territoires très pénalisés par la désindustrialisation sous le terme de « zones de reconversion », alors qu'en fait ce sont ceux qui ont du mal à se reconvertir. En effet, les plus pénalisés par cette débâcle manufacturière sont en fait ceux qui se sont le mieux reconvertis et adapté au nouvel univers économie de l'après 1980 : L'Ile de France est la région du pays qui a connu la plus forte destruction nette durant ces années là, avec une réduction de 44% de ses emplois de fabrication (avec une perte de 274 300 emplois contre 42% dans le Nord-Pas de Calais qui « n'en perd que » 130 000). Les deux départements français les plus pénalisés sont les Hauts-de-Seine (-54%) et la Seine-Saint-Denis (-53%), arrivent ensuite, après le Tarn (-50%), le Val de Marne (-50%) et Paris (-48%). Le département du Nord n'arrive qu'en 7ème position (-46%), le Pas de Calais en 28ème (-36%).

Au total, le Grand Paris d'aujourd'hui, auquel on reproche son succès économique insolent, est, de loin, le territoire qui a le plus subi de pertes d'emplois de fabrication, en termes relatif comme absolu (-51,5% et 215 000 destructions d'emploi).

On voit donc que la désindustrialisation n'a pas épargné, loin de là, les territoires aujourd'hui « métropolitains ». Le département du Rhône, lui aussi, a enregistré une perte relative de ses emplois de production plus forte que la moyenne nationale (-36% contre -30% au niveau national). Mais ces deux métropoles, Paris et Lyon, ont su se reconvertir dans les activités modernes qui sont les nouveaux vecteurs de croissance.

Le jeu de la « métropolisation » s'est en effet imposé dans le même temps à la géographie du pays, au profit des régions urbaines les plus importantes. Comme le montre la carte 6, une poignée de départements fait une échappée. L'Ile de France d'abord, mais aussi nos grandes « métropoles d'équilibre », voient leur contribution relative à la croissance nationale progresser. Parmi elles, cinq villes (aires urbaines) émergent nettement : Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux. On voit sur la carte 6 que les départements de Montpellier, Toulon et Nice connaissent également une forte croissance, mais, et on y reviendra, cette progression y a été largement induite par les flux de revenus (et la consommation) liés à leur économie résidentielle, et il est discutable de les classer dans la même catégorie que les cinq autres métropoles de Province. On notera aussi que les départements de deux de nos quatre plus grandes villes françaises, Lille et Marseille-Aix, voient leur poids dans le PIB national régresser. On voit donc, et on y reviendra aussi, que si la « métropolisation » s'est déployée en France, c'est d'une façon contrariée…

Carte 5 : L'évolution de l'emploi « de fabrication » dans les départements entre 1982 et 2006.

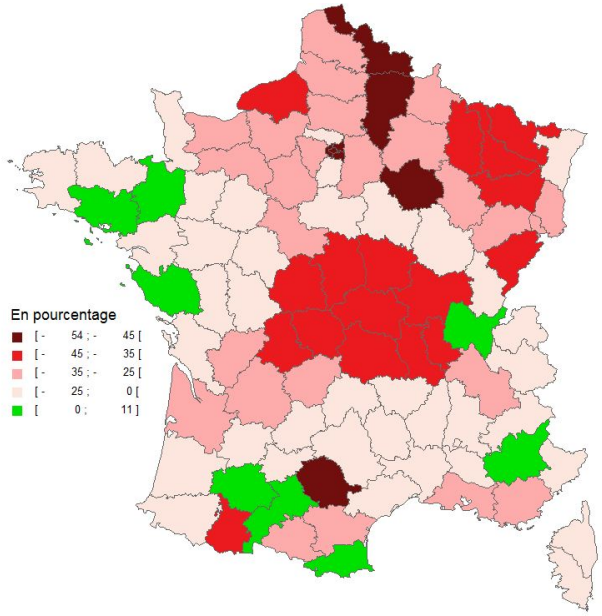

Source : d'après Insee

Comme le montre le tableau 7, ce sont six métropoles (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux) dont la contribution à la croissance nationale augmente : entre 1982 et 2008, ce sont quatre points de PIB national qui « passent » du reste du pays vers ces grandes villes (alors que leur gain de poids démographique n'est, dans le même temps, que de 1,3 points).

L'enquête auprès des employeurs 2013 sur les besoins de main d'œuvre de Pôle Emploi (disponible sur leur site) montre que les projets d'embauche jugés les plus difficiles à pourvoir, sur tous les métiers, sont ceux des « ingénieurs et cadres d'études, R et D en informatique, chefs de projets informatiques ». Ce fait n'est pas étranger à la question des territoires : ce sont dans les « métropoles » que les entreprises, comme le dit la Nouvelle Economie Géographique, ont le plus de chance, ou le moins de difficulté, pour se procurer ce type de ressource en main-d'œuvre… et pas dans les « territoires périphériques ».

Carte 6 : L'évolution du poids des départements dans le PIB national (hors Corse) entre 1982 et 2008

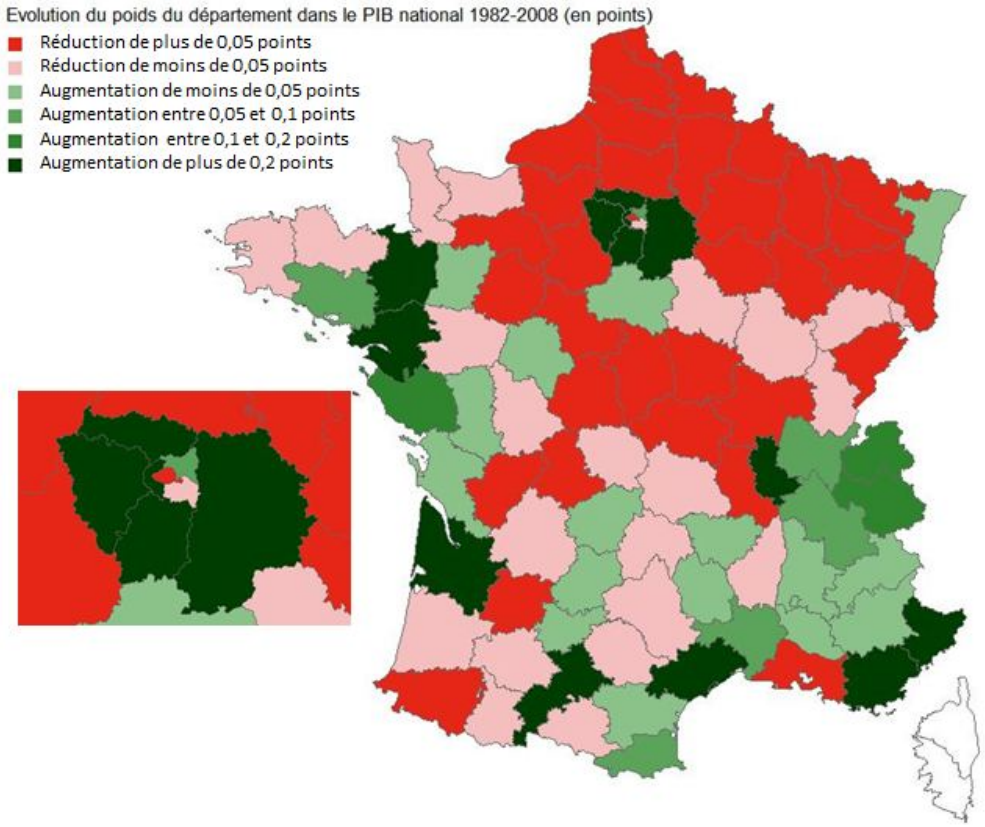

Source : d'après Insee

Tableau 7 : L'échappée du PIB de six métropoles françaises.

	Part du PIB national 1982	Part de la population nationale 1982	indice de PIB/hab 1982 (100=France)	indice de PIB/hab 2008 (100=France)	Part du PIB national 2008	Part de la population nationale 2008
Ile de France (i)	*26,9%*	*18,6%*	*163*	*177*	*29,2%*	*18,8%*
5 départements métropolitains (ii)	*9,6%*	*9,5%*	*113*	*123*	*11,3%*	*10,5%*
Total (i+ii)	36,4%	28,0%	146	158	40,5%	29,3%
Reste du pays	63,6%	72,0%	99	96	59,5%	70,7%
France entière	100,0%	100,0%	100	100	100,0%	100,0%

	Variation de la part du PIB national 1982-2008	Variation de la part de population nationale 1982-2008	d'indice de PIB/hab avec "reste du pays" 1982 (i)	Ecart d'indice de PIB/hab avec "reste du pays" 2008 (ii)	(ii) - (i)	
Ile de France (i)	*2,3%*	*0,2%*	*163,8%*	*184,8%*	*21,0%*	*21 points*
5 départements métropolitains (ii)	*1,8%*	*1,1%*	*114,3%*	*127,8%*	*13,6%*	*14 points*
Total (i+ii)	4,1%	1,3%	147,1%	164,3%	17,2%	17 points
Reste du pays	-4,1%	-1,3%	100,0%	100,0%	0,0%	
France entière	0,0%	0,0%	100,8%	104,2%	3,4%	3 points

Note : les 5 départements métropolitains sont le Rhône, la Haute Garonne, l'Ille et Vilaine, la Loire Atlantique et la Gironde.
Source : d'après Insee

Carte 6 : Les emplois de d'ingénieurs et de cadres d'entreprise en pourcentage de l'emploi départemental en 2006.

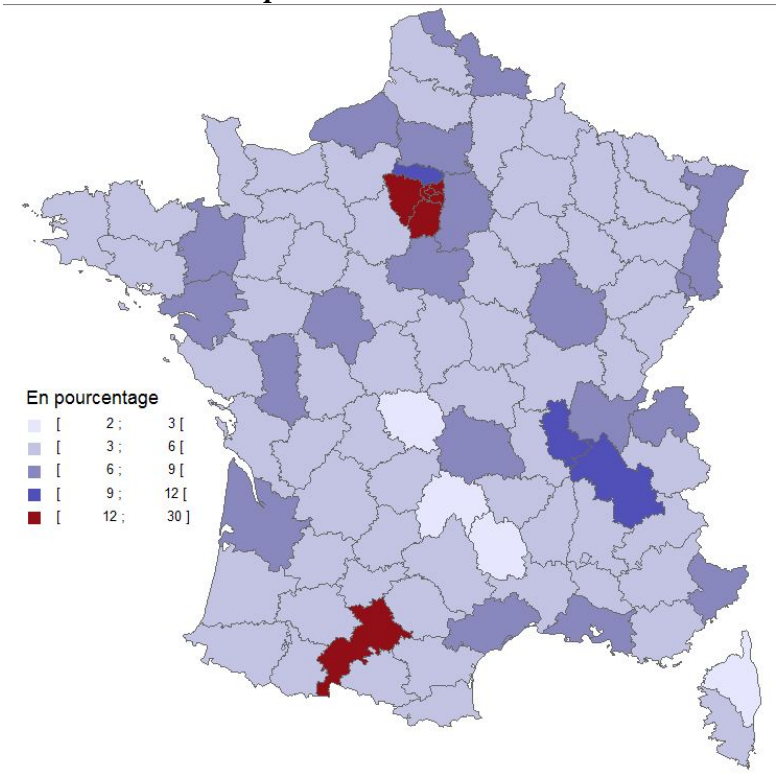

Source : d'après Insee

Les effets d'entraînement productif interterritoriaux ont aidé hier à rééquilibrer nos territoires, mais ils ne sont plus au rendez vous aujourd'hui

On l'a vu avec Williamson ou François Perroux, passé une phase de décollage, le système productif met en œuvre des mécanismes d'entraînement des pôles vers le reste du pays. Ce sont ces mécanismes qui expliquent la réduction des disparités de PIB régionaux du milieu du XXème siècle aux années 1980… et que l'on attend toujours dans l'économie d'aujourd'hui.

Les pôles de croissance de la première révolution industrielle, dont on a vu qu'ils avaient creusé fortement les inégalités régionales de PIB par habitant jusqu'au milieu du XXème siècle, ont ensuite, comme l'indique François Perroux (et d'autres auteurs), produit des effets d'entraînement au profit du développement économique des autres régions qui ont contribué à l'inversion de la courbe de l'évolution des inégalités de PIB par habitant jusqu'aux années 1980. On peut examiner ces mécanismes et s'interroger sur leur capacité à, dans les années à venir, permettre une nouvelle inflexion des inégalités qui se développent de nouveau actuellement.

On dispose d'une boîte à outil analytique permettant de comprendre de quelle façon le système productif s'est étalé sur les territoires dans les années 1950 à 1980 : François Perroux, d'abord, avec la notion de « secteur moteur » a identifié de mécanisme d'entraînement permettant, par des « effets amonts » et des « effets avals », de diffuser largement la croissance vers les territoires périphériques. Raymond Vernon [24], de son côté,

[24] R. Vernon, « International Investment and International Trade in the Product Cycle », *Quarterly Journal of Economics*, 1966, 2, 190-207

introduit la théorie du « cycle de vie du produit », qui permet aussi de comprendre le déplacement géographique de la production. De la même façon que Perroux parle de « secteurs » sans évoquer la dimension géographique, Vernon[25] parle plus de commerce international que de géographie de la production aux Etats Unis. Mais tous deux présentent un modèle d'analyse pertinent pour comprendre les rapports de la croissance aux territoires dans les pays industriels. Benjamin Chinitz[26], enfin, introduit la notion « d'incubation » qui permet de mieux comprendre le rôle des grandes villes dans le démarrage des nouveaux produits.

Les effets « amont » et « aval » de François Perroux

Quand François Perroux identifie des secteurs moteurs de l'économie (il donne comme exemple de secteurs moteurs, à son époque, les industries automobile et de production énergétique), il montre que leur taux de croissance est largement supérieur à celui de l'ensemble de l'économie (ce qui entraîne une augmentation des disparités de PIB), mais que rapidement, il vont avoir des effets positifs sur les autres secteurs (et les autres territoires), favorisant la convergence.

« L'effet amont » est lié aux commandes que le secteur moteur passe à ses sous-traitants et fournisseurs. Une voiture, pour rester sur l'exemple de cette industrie, étant constituée de l'assemblage de milliers de pièces, provenant de l'industrie de la métallurgie, du verre, du caoutchouc, etc. L'augmentation de la production automobile se traduit automatiquement par la stimulation, via ses commandes, de très nombreux secteurs. En bref, quand la production automobile progresse rapidement au quai de Javel ou à Boulogne-Billancourt, les commandes de pneus à Clermont-Ferrand progressent au même rythme. De façon générale, comme le montrent les TES (Tableaux entrées-sorties) de l'économie française, le plus gros de la valeur de la production automobile ne dérive pas de la valeur ajoutée par le secteur de l'industrie automobile mais de celle des nombreux autres secteurs qui l'alimentent en fournitures. En 1990, par exemple, 70% de la valeur de la production du secteur automobile est composée de la valeur ajoutée d'autres secteurs[27]. De façon générale, plus le ratio produit (valeur ajoutée/valeur de la production) d'un secteur est faible, plus forts sont les effets d'entraînement intersectoriels et inter-spatiaux.

Pour François Perroux et ses disciples, une industrie comme celle de l'automobile a ainsi permis d'entraîner une grande quantité d'autres secteurs qui ont souvent, à leur tour, connu un fort développement autonome[28] : mécanique, pneus, verre, travaux publics, hôtellerie,…etc. L'industrie du verre, par exemple, fleuron de l'industrie de pointe française d'aujourd'hui (qui exporte de l'ordre de 40% de sa production), aurait-t-elle été aussi puissante si elle n'avait pas été portée par l'essor des commandes de notre industrie automobile ?

---

[25] Encore que Vernon ait été en charge, à la fin des années 1950, d'un important rapport sur l'avenir de la région métropolitaine de New-York, pour le compte des autorités locales, qui a fait date dans les milieux des politiques urbaines…

[26] Chinitz B. (1961) *Constrasts in Agglomeration: New York and Pittsburgh*. American Economic Review. pp 284-85.

[27] Davezies L.(1992) « Les effets d'entraînement économique interrégionaux dans les années 80. Une esquisse d'approche par les Tableaux Entrées-Sorties de l'économie française. » *Information et Commentaires* n°81 Octobre 1992. N° spécial François Perroux.

[28] Un exemple étonnant : l'essor à la fin du XIXème siècle de la bière de Monterey (Mexique) a stimulé le développement de l'industrie du verre (bouteilles) et de la chimie (levures) dont les développements majeurs aujourd'hui dans cette ville ramènent l'enjeu de la production de bière au rang de l'anecdote !

Les « effets aval » sont liés aux ventes des secteurs moteurs vers les autres secteurs. L'exemple donné par François Perroux est celui de la production énergétique. L'essor rapide de ce secteur a permis de fournir à tous les autres de l'énergie (basse, moyenne et haute tension) moins chère, de meilleure qualité et disponible partout (et, cerise sur le gâteau, à des tarifs qui bénéficient d'une péréquation spatiale pour la basse et moyenne tension, ce qui constitue une forme de subventionnement des territoires les moins denses et accessibles). Par ce biais, l'industrie de l'énergie a aidé un très grand nombre de secteurs, partout, à se développer.

Il existe de fortes différences entre ces deux effets : les premiers, en amont, sont automatiques, intégraux (si on produit 10% de plus d'automobile, on a besoin de 10% de plus de pneus), garantis , … et donc très puissants. Les seconds sont incertains et ont un impact imprévisible : qu'une usine de sabot fonctionnant avec une machine à vapeur accède à l'électricité lui permet certes d'améliorer ses conditions de production, mais ne garantit en rien l'avenir du secteur du sabot… Ce sont donc les effets amonts qui sont les plus puissants et qui ont assuré l'essentiel des effets d'entraînement des régions motrices vers les autres et on joué un rôle important dans le rééquilibrage de la géographie du secteur productif durant les « trente glorieuses ».

Qu'en est-il aujourd'hui des effets des secteurs moteurs ? Ces effets permettent ils d'espérer un rééquilibrage, dans les années à venir, comparable à celui du cycle précédent ? On peut en douter, et pour plusieurs raisons. Les nouveaux secteurs moteurs de l'économie des pays industriels ont beaucoup moins d'effets amont et plus d'effets aval. Les industries qui ont aujourd'hui la plus forte progression sont situées dans les domaines de l'information, de l'immatériel. Quand une voiture d'hier était constituée de milliers d'éléments matériels produits par des dizaines de secteurs, la valeur ajoutée de la production de téléphone ou d'ordinateur d'aujourd'hui met en jeu beaucoup moins de composants. De plus, ces effets amont, pour beaucoup de secteurs, bénéficient désormais, comme l'avait indiqué Vernon dès les années 1960, à des sous-traitants ou des fournisseurs de pays à bas coût de production. Avec l'automobile, les commandes de Boulogne Billancourt stimulaient l'industrie auvergnate, les commandes actuelles de l'industrie informatique stimulent l'industrie chinoise. Hier ces commandes réduisaient les inégalités interrégionales au sein des pays industriels, aujourd'hui elles réduisent les inégalités internationales[29].

En dépit de ce que l'essentiel de la littérature des sciences de gestion et des « experts » avance comme un *mantra*, les décennies passées n'ont pas été marquées par un accroissement global de l'externalisation de la production et la montée des échanges inter-entreprises et inter-sectoriels. Certes, les activités manufacturières ont connu une très importante « désintégration verticale », se spécialisant dans leurs cœurs de métier et dans l'assemblage de composants achetés à d'autres entreprises/secteurs. Mais dans le même temps, comme le montre un traitement simple des T.E.S de la comptabilité nationale, leur poids dans le PIB du pays, depuis 1980, s'est fortement réduit alors que celui des activités « de service » progressait. Or, ces dernières activités pratiquent très peu l'externalisation et les consommations intermédiaires n'y pèsent que peu dans la valeur de leur production. Elles ont, comme on l'a évoqué plus haut, un ratio valeur ajoutée / valeur de la production très élevé. Au total, sur les 20 ou 30 années passées, le poids des échanges inter-industriels dans la production a ainsi globalement décru, leur augmentation dans les secteurs manufacturiers

[29] certains le déplorent, mais il est frappant de constater que dans les vingt années passées, le nombre de pauvres dans les pays émergents , en dépit d'une forte croissance démographique, à fortement reculé…

déclinants étant plus que contrariée par l'augmentation du poids des secteurs à faible externalisation ! Donc, globalement, les effets « amont » n'ont plus le vent en poupe… leur leurs effets de rééquilibrage territorial non plus.

Les nouveaux secteurs moteurs, dans le registre de l'industrie de l'information au sens large, entraînent surtout des effets en aval. Mais avec un résultat et une intensité qu'il est difficile de mesurer. De plus, alors que les grands secteur moteurs désignés par François Perroux développaient leurs effets d'entraînement aval par des échanges inter-entreprises et inter-secteurs, les nouveaux moteurs de la croissance vendent aujourd'hui une large partie de leurs productions aux ménages, partout où ils sont, sans que cela n'ait d'impact clair sur l'efficacité productive des territoires dans lesquels ils résident.

A l'extrême, un secteur comme l'audiovisuel (au sens large) constitue un idéal-type des industries motrices d'aujourd'hui : en Californie, l'audiovisuel (télé, cinéma, musique, internet,…) est devenu depuis quelques années le premier secteur en termes de PIB de l'état, en dépassant l'aéronautique. Voilà un secteur moteur qui ferait se retourner François Perroux dans sa tombe : croissance très rapide, hyper-concentration dans des territoires très restreints, ratio valeur ajoutée du secteur/valeur de la production maximal (peu de sous-traitants en amont, et échanges intra-sectoriels), effets « aval » dérisoires (produits dérivés ?). Hier, l'industrie automobile des Grands Lacs faisait travailler l'Amérique entière, aujourd'hui, Hollywood fait travailler Los Angeles.

Allen Scott[30], a montré le poids et la concentration croissants de ces « activités culturelles » dans les « grandes villes globales » (Los Angeles, New York, Paris, Londres, Tokyo,…). Sur le cas français il a étudié l'industrie du film, et montre, avec des cartes impressionnantes, comment les métiers de ce secteur se sont concentrés en Ile de France et, au sein de la région, dans une poignée d'arrondissements parisiens et de communes. Rien ne laisse espérer un desserrement significatif de ce dispositif dans les années qui viennent (même si Marseille a connu une embellie dans ces domaines les années passées). En bref, alors que la production des pôles moteurs d'hier se mariait de façon féconde avec celle des territoires périphériques, un secteur –aujourd'hui majeur- comme celui de l'audiovisuel, fonctionne plutôt sur le mode de l'onanisme, ne faisant de bien qu'à lui même et à ses territoires !

Une discussion s'est depuis longtemps engagée sur la capacité que cette nouvelle économie de l'information, qui permet son transfert gratuit et à la vitesse de la lumière sur les réseaux, à affranchir les activités de la distance et d'introduire un facteur d'égalisation des opportunités économiques pour tous les territoires. On ne voit pourtant rien de tel s'amorcer actuellement. Certes, l'usage de ces nouvelles technologies peut apporter de nombreuses ressources aux territoires périphériques (et c'est bien l'argument développé par de nombreuses régions françaises qui souhaitent équiper l'intégralité des territoires de réseaux à haut débit –en dépit d'un coût et d'une rentabilité parfois discutables-). Mais la concentration des pôles décisifs de cette nouvelle économie est encore loin d'être remise en cause et tend même à se renforcer. Leamer et Storper [31] , par exemple, montrent que la relation télématique ne remplace pas mais ne fait que compléter le face-à-face physique (*shakehand*), et donc la proximité géographique et la concentration qui restent déterminants. La circulation électronique accélérée de

[30] Allen J. Scott (1997) « French Cinéma : Economy, Policy and Place in the Making of a Cultural-Products Industry ». *Theory, Culture & Society 2000* (SAGE, London, Thousand Oaks and New Delhi), Vol. 17(1): 1±38.
[31] Edward E Leamer & Michael Storper, 2001. "The Economic Geography of the Internet Age," *Journal of International Business Studies*, Palgrave Macmillan, vol. 32(4), pages 641-665, December.

l'information, selon eux, ne remet pas en cause la polarisation métropolitaine de la création d'information, au contraire. On voit, du reste, depuis cet article de 2001, que la concentration des activités « informationnelles » à haute valeur ajoutée, n'a cessé de s'accentuer.

Finalement, les approches de François Perroux, qui permettaient d'expliquer la montée puis la décrue des inégalités économiques régionales –le poison et l'antidote- de 1850 à 1980, permettent certes de comprendre la remontée depuis 1980 de ces inégalités liées au nouveau grand cycle productif qui s'est mis en place, la croissance étant mécaniquement créatrice d'inégalités, mais permettent aussi de comprendre que l'antidote a perdu beaucoup de son pouvoir , avec l'érosion des effets amonts et la place croissante d'incertains effets avals.

On a, par exemple, montré que depuis les années 1980[32], l'Ile de France, qui était auparavant acheteuse nette de consommations intermédiaires industrielles à la Province (effets amonts), est désormais, et de plus en plus, en aval, vendeuse nette de consommations intermédiaires immatérielles (compte non tenu des prestations de commandement/conception/marketing… au sein des entreprises pluri-territoriales, qui sont des transferts non marchands).

Les effets d'entraînement liés au « cycle de vie des produits » de Raymond Vernon

Le « cycle de vie du produit », défini par Raymond Vernon[33], permet de comprendre que les nouveaux produits naissent dans des territoires dotés de ressources abondantes et diversifiées. Développer un nouveau produit suppose en effet de faire appel à une large gamme de métiers et de secteurs (ingénieurs, juristes, design, marketing, …) qui ne sont disponibles généralement que dans les espaces centraux, ce que l'on appelle aujourd'hui les métropoles. Les grandes villes, comme l'avance Benjamin Chinitz[34], sont des « incubateurs » de nouveaux produits. En phase initiale, l'essentiel de la valeur ajoutée du nouveau produit provient de sa conception et de la fabrication des premières séries dans les espaces centraux. Dans une deuxième phase, la production de masse est délocalisée dans des territoires à faible coût de production. Le plus gros de la valeur ajoutée est dès lors transféré dans les territoires périphériques. Seulement dans une troisième phase, quand la croissance du produit ralentit, et afin de prolonger la durée de sa vie commerciale, une partie de la valeur ajoutée revient au centre, avec l'introduction d'innovations du produit (par exemple, Renault introduisant la Super 5 pour prolonger la fabrication des R5…).

C'est ce déplacement géographique de la production que l'on a vu de façon massive, dès les années 1930, aux Etats Unis[35] : l'industrie est massivement transférée du nord-est vers le sud du pays. Et souvent transférée concrètement : les usines sont démontées dans le Massachusetts ou Rhodes Island , embarquées sur des trains et remontées dans les états du sud, où le « climat du business » apparaît bien meilleur aux propriétaires du capital (bas salaires, faible syndicalisation,..). On retrouve, à moindre intensité[36], le même phénomène en France tout au long des trente glorieuses, avec une progression massive de l'industrie, surtout,

[32] Davezies L. (1992) déjà cité

[33] R. Vernon (1966), déjà cité

[34] Chinitz B. (1961), déjà cité.

[35] Davezies L. (1988) « Désindustrialisation et réindustrialisation des villes et des régions américaines » in Lefèvre, Ch. et alii *Les villes des Etats Unis,* Masson, collection Géographie. Paris, 1988. Pp91-101

[36] Comme dans les modèles de mobilité, la puissance du transfert des activités est proportionnelle à l'écart de coût de production entre les lieux de départ et les lieux d'arrivée. Ces écarts, entre le Nord-est et le Sud des USA étant bien plus important que ce qu'ils étaient entre l'Ile de France et l'Ouest du pays

dans l'Ouest du pays[37]. Là encore, la question globale des coûts de production est centrale, pas seulement en termes de coût unitaire des salaires, mais plus généralement en termes de relations sociales : les populations de l'Ouest, massivement conservatrices, souvent paysannes, peu acculturées aux modes de vie industriels et urbains, constituent un atout majeur pour leurs territoires : leur sous-développement est alors leur meilleur facteur de leur développement industriel.

Ironie de l'histoire, ces mêmes populations, confrontées à cette nouvelle industrialisation, qui étaient initialement conservatrices, modestes et bonnes chrétiennes (non marxistes !), se sont rapidement révélées de redoutables syndicalistes. Des jeunesse agricoles chrétiennes (JAC), aux Jeunesses ouvrières chrétiennes (JOC) en passant par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), les salariés se sont retrouvés, en 1964, dans la nouvelle CFDT capable (à l'époque), de mener des conflits radicaux inédits pour les cégétistes des vieilles régions industrielles –témoin celui, victorieux, du Joint Français en 1972, qui avait justement pour enjeu d'égaliser les salaires entre les ouvriers de Saint Brieuc et celui des ouvriers de l'entreprise bien mieux payés dans ses établissements de l'Ile de France. Aujourd'hui, l'Ouest français, historiquement à droite, est devenu le principal territoire de la gauche social-démocrate française !

A partir de 1963, avec la Datar, des dispositifs d'aides directes à la « décentralisation industrielle », au nom de « l'aménagement du territoire », accompagnent ce transferts massifs d'activités industrielles vers ces régions. Il est frappant de noter, dans les rapports annuels publiés par la Datar dans ces années, une forme de vantardise, l'impressionnante progression des emplois industriels dans ces régions étant présentée comme le résultat direct de nos efforts de politique régionale ! Aux Etats-Unis, on l'a dit, sans un *cent* d'incitation, l'industrialisation du Sud se faisait spontanément et à un rythme encore plus rapide ! Années bénies pour les heureux titulaires de la charge de délégué à l'aménagement du territoire : le rééquilibrage se faisait alors spontanément et il suffisait de dépenser quelques centaines de millions de francs pour l'accompagner … et s'en attribuer la paternité !

On voit donc alors se dessiner une géographie, souvent jugée caricaturale par les experts, sur le mode de « la tête et les jambes » entre les espaces centraux et les régions périphériques. Pour les marxistes, cette géographie vérifie bien un modèle de l'exploitation des territoires par les territoires. Alors que les disparités de PIB entre les régions reculent, la plupart des analystes considèrent qu'il s'agit de faux développement fondé sur des « cathédrales dans le désert » : les établissements industriels implantés dans ces régions de l'ouest (ou à la périphérie extérieure de l'Ile de France, proche du centre mais éligible aux aides régionales de la Datar) n'auraient aucun effet d'entraînement, ne stimuleraient en rien un tissu local de sous-traitants. En bref, on serait dans une sorte de modèle à la *maquila*, au Mexique, avec des usines de montage proches de la frontière, recevant des pièces détachées des Etats Unis et y réexpédiant les produits finis (sans taxe à la frontière) sans autre bénéfice pour le territoire que les (maigres) salaires. Pourtant, avec quelques décennies de recul, il faut constater qu'aussi bien dans ces régions de l'Ouest qu'au Nord du Mexique, ces apports d'activités industrielles tayloriennes ont constitué un support de maintenance et de développement démographique, social, des services privés et publics qui a souvent permis le fort développement actuel de certains de ces territoires.

[37] il faut ajouter qu'une alternative au transfert vers les régions moins développées du pays a consisté à importer dans les grandes régions industrielles et urbaines des mains d'œuvres peu coûteuses et disciplinées en provenance d'Afrique du nord.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette dialectique territoriale de la tête et des jambes ? Ce partage des rôles, pour les nouvelles activités productives, peut-t-il continuer à opérer un partage de la valeur ajoutée entre les « métropoles » et le reste des territoires? La réponse est largement négative. Le nouveau grand cycle productif, depuis les années 1980, marqué par la compétition généralisée (européenne et mondiale) et ce que cette mise en concurrence exacerbée a induit en terme d'accélération des innovations, a radicalement raccourci le cycle de vie du produit et modifié sa territorialisation.

Hier, les grands produits emblématiques de l'industrie avaient des cycles de vie longs : la 2CV Citroën a été produite de 1939 à 1990, soit plus de 50 ans. Le dernier processeur d'un ordinateur ou d'une tablette, aujourd'hui, n'a une durée de vie commerciale que de quelques mois. Le temps de la conception (et des fonctions management-marketing…) l'emporte désormais sur le temps de la production. Dans l'histoire de la 2CV, les établissements et les territoires français de fabrication ont capté le plus gros de la valeur ajoutée. Dans celle, éphémère, du micro-processeur, ce sont les territoires de l'innovation qui captent désormais une part majeure de la valeur ajoutée. La « métropole », pour moderniser la notion de Chinitz, devient un « incubateur permanent »

De plus, alors qu'hier, l'essentiel de la fabrication des 2CV se faisait en France (et un peu au Portugal, sur la fin) celui des processeurs d'aujourd'hui ne se fait plus dans une autre région du pays de l'entreprise, mais de plus en plus, dans un autre pays, à faible coût de production.

Enfin, même si ce raccourcissement du cycle de vie n'étaient pas intervenu, le mécanisme de rééquilibrage régional par le transfert d'activité dans les régions françaises à faible coût se serait largement épuisé, du fait de la forte convergence du coût du travail entre les régions françaises. Ce que les travailleurs du Joint Français de Saint Brieuc ont obtenu par leurs luttes en 1972 s'est généralisé à l'ensemble des secteurs et du pays. Comme le montre déjà l'Insee en 2000[38], les inégalités de salaires entre les régions s'expliquent surtout par la structure des qualifications : les franciliens sont mieux payés car ils sont plus souvent cadres et moins souvent ouvriers, et non pas parce que les cadres et les ouvriers d'Ile de France sont mieux payés que dans le reste du pays (l'écart ne n'était plus que de l'ordre de 10%). L'égalisation que les femmes n'ont toujours pas obtenue, les territoires l'ont acquise, grâce aux négociations nationales. On va y revenir…

Aujourd'hui et sûrement plus encore demain, donc, le raccourcissement généralisé des cycles de vie des produits (radical, y compris dans le domaine automobile), la mondialisation de la production et l'égalisation inter-régionale des salaires ont érodé ce mécanisme puissant de rééquilibrage économique territorial. Il avait joué un rôle majeur dans la réduction des inégalités de PIB régionaux dans les années 1950-1980 (et même plus tard, de façon ralentie, avec, par exemple, une industrialisation bretonne qui s'est poursuivie jusque récemment). On ne voit pas le début d'une tendance à ce que ce mécanisme vienne dans l'avenir infléchir l'actuelle augmentation des disparités de PIB entre nos territoires.

[38] Rasolofoarison J., 2000, « Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois », *Insee Première*, n°738. Voir également : Combes P.P., Duranton G. et Gobillon L., 2003, « Origine et ampleur des inégalités spatiales de salaire en France », in *Compétitivité*, Rapport du Conseil d'analyse économique, n°40, Paris : La documentation française, pp163-183

L'égalisation interrégionale des salaires

Au cœur du processus d'étalement de la production, la question des différences de coûts du travail a joué, hier au niveau interrégional et aujourd'hui au niveau international, un rôle majeur. C'est ce qui a permis à de larges parties du pays, jusqu'alors en retard de développement, de connaître une rapide industrialisation. Mais avec la forte réduction des inégalités de salaires, ce mécanisme de rééquilibrage a pris un tour plus complexe.

En première analyse, la victoire sur l'inégalité des salaires apparaît comme une défaite contre l'inégalité territoriale : quand les salaires de Tarbes équivalent à ceux de l'Ile de France, quel intérêt désormais d'y développer des activités ? On l'a dit plus haut, l'avantage comparatif clef des régions françaises des décennies d'avant 1980 était leur sous-développement et leurs faibles niveaux relatifs de salaire (et, on l'a vu, souvent, leur faible taux de syndicalisation).

C'est fini (alors que la mondialisation permet aujourd'hui aux pays les plus pauvres de bénéficier à leur tour de cet « avantage »). Pire que fini, même, on peut penser que l'on assiste à une inversion de la hiérarchie des rémunérations entre les territoires !

Si l'on considère que les salaires franciliens sont, au début des années 2000, de l'ordre de 10% supérieur à ceux du reste du pays, cela ne signifie pas que le pouvoir d'achat des salariés y est supérieur. En termes de parité de pouvoir d'achat, 100 euros gagnés en Ile de France n'ont pas la même valeur que 100 euros gagnés dans le reste du pays. On ne dispose pas en France d'indice des prix ou de parités de pouvoir d'achat régionalisés ou localisés, contrairement à ce que l'on trouve par exemple depuis longtemps aux Etats Unis ou au Canada.

Dans une analyse antérieure menée pour le Compte de l'Institut Caisse des dépôts pour la Recherche[39], on a estimé un indice régionalisé de pouvoir d'achat[40] (fondé notamment sur les différences de valeurs foncières/immobilières) qui suggère qu'un salarié en Ile de France, avec un salaire 10% supérieur, aurait un pouvoir d'achat 5% inférieur, en moyenne, à celui d'un même salarié ailleurs dans le pays.

Mais il n'est pas besoin de prendre le risque de « bricoler » des indices de prix régionalisés : la seule observation des mobilités résidentielles d'actifs suffit à rendre compte de cette inversion de l'inégalité en défaveur de l'Ile de France. Depuis plusieurs recensements, la région enregistre un solde migratoire négatif de ses actifs (et très négatif si l'on ne tient pas compte des flux migratoires internationaux).

Tous les modèles migratoires sont fondés sur le fait que les flux nets sont une fonction de l'écart de développement des territoires et des obstacles (ramenés à des distances) entre eux. Si l'on regarde l'Ile de France à la lumière de ces modèles, il faudrait tirer la conclusion que

[39] Davezies L (2007), *Croissance sans développement en Ile-de-France*, Rapport à l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche et pour la Caisse des Dépôts. Oeil-Université Paris 12. Polyg. 63 pages.

[40] L'indice calculé est une estimation fondée sur le mode de calcul de l'indicateur américain de la National Association of Realtors qui fait peser les variations du coût du logement sur 33% des dépenses (sachant que le prix du sol a un impact non sur les seuls logements mais aussi sur l'ensemble des biens et services vendus en utilisant le sol –coiffeurs, restaurants,...etc. Le prix du sol utilisé est le montant des loyers des contrats de location de l'année, au mètre carré et pour des biens comparables (Snoupi/Union Nationale des Professionnels de l'Immobilier).

l'Ile de France est moins développée que le reste du pays ! Les amoureux du rééquilibrage territorial devraient triompher.

Dans les mécanismes du « cycle de vie du produit », du temps des trente glorieuses, les bas salaires des régions périphériques permettaient d'attirer le capital et permettait un fort rééquilibrage territorial. Ce rééquilibrage était abondé, durant les « trente glorieuses », par les flux migratoires depuis ces régions vers celles plus développées. En bref, le capital allait dans les régions pauvres et la main-d'œuvre allait dans les régions riches. Et tout cela pour le plus grand bien et de la croissance, de l'équilibre territorial et du progrès social.

Aujourd'hui, capital et travail se croisent encore en chemin, mais à l'envers ! Le capital se concentre dans les métropoles et la main d'œuvre dans les territoires périphériques[41]! Cette égalisation des salaires fait que ce n'est plus le capital qui vient s'établir dans les régions moins développées, mais désormais la main-d'œuvre. On est loin du processus lié au cycle de vie du produit des décennies passées. Pour autant, ces flux de population, à rebours des lois de la mobilité, a constitué dans les dernières années, et constitue encore, un mécanisme de compensation ou de ralentissement des inégalités de PIB régionaux. L'essor de l'« économie résidentielle » et le poids des revenus non marchands dans la formation des revenus des territoires « périphériques », ajouté à cette égalisation des salaires (ou cette nouvelle inégalité) a fait contrepoids à l'inexorable concentration métropolitaine de la valeur ajoutée. Sans ces mécanismes, le creusement des écarts de PIB entre nos régions auraient été bien plus importants : en bref, la part des régions périphériques dans la valeur ajoutée productive en compétition s'est réduite depuis les années 1980, mais le poids de la valeur ajoutée des secteurs liés à la demande locale a tendu, lui, à s'accroître, du fait des mécanismes décrits plus haut (voir le graphe 7). Quand le « PIB de l'offre » est de plus en plus inégalement réparti entre les régions, le « PIB de la demande » rabote, sans l'inverser, la montée des inégalités de PIB total entre les régions.

Graphe 7 : Part du « PIB de l'offre » dans le PIB de régions choisies (part de la valeur ajoutée des « secteurs exposés » dans la valeur ajoutée régionale), 1990-2006

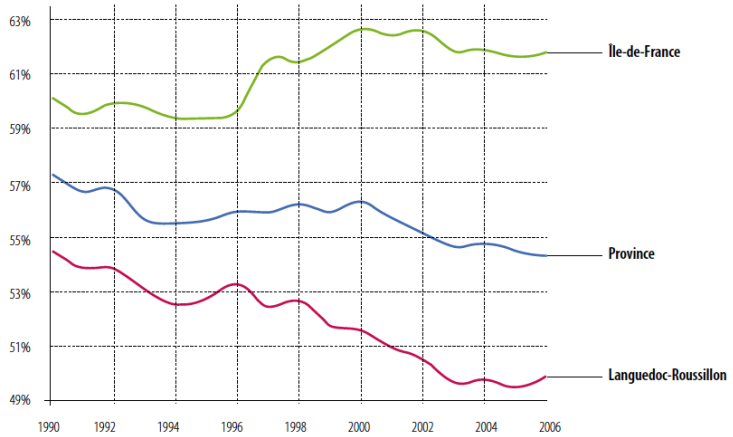

Source : Davezies L. & Talandier M. (2014) *L'émergence de systèmes productivo-résidentiel, territoires productifs – territoires résidentiels, quelles interactions ?* Documentation Française et DATAR. 140 pages.

[41]Sophie Gonnard, *L'inversion des flux migratoires interrégionaux. De nouveaux rapports entre migrations internes et développement territorial ?* Thèse de doctorat (sous la dir. de L. Davezies), Créteil, Institut d'Urbanisme de Paris – Université Paris-Val de Marne, 2006. On trouvera les principaux résultats dans S. Gonnard, « Salaires et migrations interrégionales en 2000. Une situation contrastée selon la trajectoire migratoire », *Retraites et Société* (revue de la CNAV), n° 48, juin 2006, p. 216-226.

Les nouveaux effets d'entraînement

Si l'on revient à l'évolution de longue période des inégalités régionales (graphe 2), On peut globalement considérer que ce qui avait permis la réduction des inégalités de PIB dans les trente glorieuses n'est plus au rendez-vous aujourd'hui, voire joue un rôle opposé. Seule la baisse des inégalités régionales de salaires a eu pour effet, indirectement comme on l'a vu, de rendre les territoires périphériques plus attractifs et de ralentir l'augmentation des disparités interrégionales de PIB.

Mais ce qui est le plus frappant dans l'évolution des trente années passées tient à l'effet de ciseau qui s'est creusé entre l'augmentation des disparités de PIB par habitant et la réduction des disparités de revenu par habitant entre les régions (et on l'a vu, entre les départements).

La géographie du revenu et celle de la création de richesse se sont mises à diverger fortement. Alors que les tenants de la Nouvelle Economie Géographique nous promettaient depuis vingt ans la « fracture territoriale » (en Europe comme aux Etats Unis), c'est au contraire à une réparation accélérée, en termes de revenus, que l'on a assisté. Ce ne semble plus être la capacité à créer des richesses qui arbitre désormais le destin des territoires –du moins dans les pays industriels- mais la capacité à capter des revenus (puis à bénéficier des effets multiplicateurs de revenu et d'emploi liés à leur consommation). Cette observation, déjà ancienne[42], a fait l'objet de nombreux travaux et a permis de faire émerger en France (mais aussi en Europe[43]) la prise en considération de la distinction majeure entre « développement régional » et « croissance régionale »[44] et l'existence d'une économie « résidentielle » massive (appelée ensuite par l'Insee « présentielle », dans un certain désordre conceptuel…[45]). La réhabilitation de la théorie de la base, condamnée à la fin des années 1980 par les économistes régionaux, a permis de donner un cadre d'explication aux évolutions territoriales paradoxales que l'on observait en France[46] mais aussi dans autres les pays industriels[47]. On ne reviendra pas ici sur ces différents aspects, mais on se posera la question de la pérennité de ces mécanismes de rééquilibrage dans le contexte durablement troublé des années actuelles.

---

[42] Par exemple : Davezies Laurent (2000) "Revenu et territoires" in *Le développement local*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique n°31, Paris. La Documentation Française. 15 pages.

[43] Wishlade F., Davezies L, Yuill D., Prud'homme R. (1998) *Economic and Social Cohesion in the European Union: the Impact of Member State's Own Policies*. Regional Development Studies n°29. European Union, Brussels, 1998. 238 pages. Suite à ce rapport, s'est engagé un débat –jusqu'au Parlement européen- à propos de l'introduction des données de revenu –et non plus seulement de « PIB en PPA » dan l'appréciation des situations régionales en Europe. Depuis, Eurostat s'est enfin, et tardivement, mis à publier des données de revenu des régions.

[44] A cet égard, le travail des économistes de l'université de Lille a eu un très fort impact, qui montrait notamment que la région avant le meilleur indice synthétique de développement humain était le Limousin, qui est parmi les lanternes rouges des ragions françaises pour le PIB par habitant ! Voir par exemple : Florence Jany-Catrice et Stephan Kampelmann, « L'indicateur de bien-être économique : une application à la France », *Revue française d'économie*, juillet 2007.

[45] Pour une discussion critique de l'usage de ces termes : Davezies L. (2009) « L'économie locale « résidentielle » » *Géographie, Economie, Société*. 11-2009

[46] Davezies L. (2008) *La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses* . Le Seuil.

[47] Talandier M. & Davezies L. (2009) *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*. Editions du PUCA. 130 pages.

Vers un tournant historique des inégalités territoriales ?

On a vu plus haut que depuis la crise de 2008, les disparités de PIB ont eu tendance à se creuser —avec une sorte de « printemps des métropoles »— alors que celles de revenu connaissaient un regain. Une chauve-souris ne fait pas la nuit (et encore moins le matin !) et la période récente est trop courte encore pour en déduire que les années à venir nous ramènent aux disparités territoriales, de PIB et de revenu, du XIXème siècle. Mais si c'était le cas, tous ceux qui dénoncent, depuis des décennies, la « fracture territoriale » (nullement avérée, si l'on admet ce qui a été développé plus haut) n'ont encore rien vu !

On peut imaginer que les années à venir soient marquées par un certain alignement des inégalités de revenu sur celles de PIB, ce qui marquerait le troisième grand changement territorial des 150 années passées : après (i) le retournement des disparités de PIB et de revenu au milieu du XXème siècle, (ii) le regain durable des inégalités de PIB depuis 1980, (iii) nous connaîtrions les années qui viennent un regain durable, avec un retard de trente ans, des inégalités de revenu.

Peut-on, en effet, imaginer que les inégalités de revenu entre les territoires continuent à se réduire dans un double contexte d'émergence forte de l'économie des régions métropolitaines et de remise en cause des sources des revenus non marchands ? On peut plutôt penser que l'exigence de compétitivité main dans la main avec la remise en cause des budgets publics et sociaux peuvent être les fossoyeurs de l' « égalité territoriale » (ce qui est décevant au moment ou cet objectif s'est vu attribué un ministère éponyme !).

On a examiné plus haut quelques uns des grands mécanismes d'entraînement interterritoriaux de la production qui avaient expliqué la convergence régionale des années 1950-1980. On a vu qu'ils n'étaient pas près de jouer le même rôle dans les années à venir. La compétitivité est et risque à l'avenir d'être de plus en plus territorialement discriminante. Qu'en est-il des mécanismes de formation du revenu ?

La réduction des inégalités spatiales de revenu peut-elle se poursuivre ?

La baisse des inégalités de revenu entre les territoires a été générale depuis plusieurs décennies en France. On l'a vu, entre les régions (pour le RDB) et pour les départements (pour le revenu DGI). Mais on a observé aussi leur réduction entre les quelques 300 zones d'emploi et 770 aires urbaines de la France métropolitaine. Pour autant, à l'échelle la plus fine, entre les communes, et particulièrement entre les communes des aires urbaines, ces inégalités ont eu tendance à se renforcer. Le graphe A présente de façon schématique cette évolution paradoxale. Avec cette dynamique inverse selon les échelles géographiques, on voit qu'il n'est pas raisonnable de parler de façon générale des tendances des inégalités territoriales, mais qu'il convient de distinguer les phénomènes, et aussi les mécanismes, selon les échelles géographiques.

Alors qu'à la « petite échelle », celle des régions, départements, ZE et aires urbaines, les inégalités reculent, à la « grande échelle » elles progressent. Cela signifie que les mécanismes d'explication des gains, ici, et de perte là, de cohésion sont de nature différente. Pour résumer, on peut dire que ce sont de grandes machines « sociétales » qui expliquent le rééquilibrage entre nos grands territoires et les comportements des ménages (et parfois des élus locaux) qui sont à l'origine d'une sorte de fragmentation par déséquilibres croissants entre nos communes et nos quartiers.

Graphe 8 : Représentation stylisée de l'évolution des disparités de revenu selon les échelles géographiques dans les trente années passées.

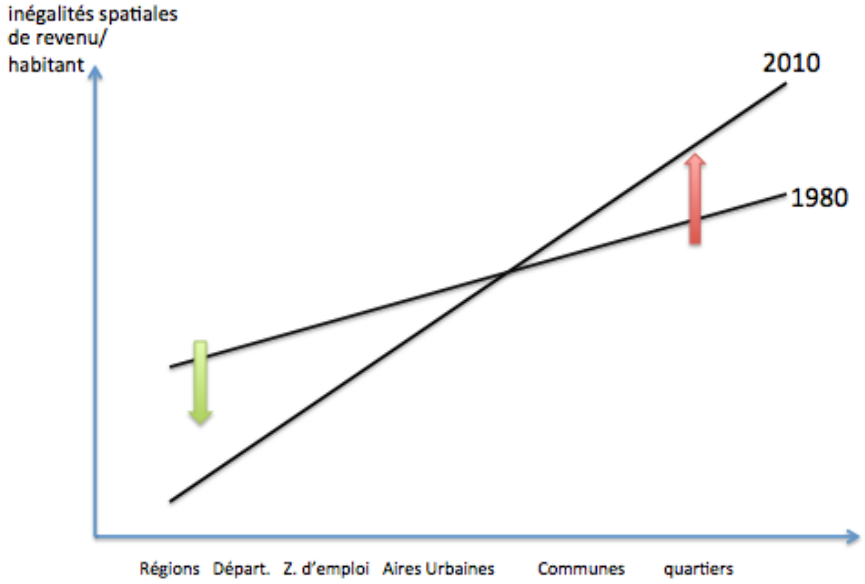

La « fracture fine » du territoire par les ménages

Le présent rapport vise à éclairer des questions « d'aménagement du territoire », entre les grands territoires, plutôt que celles, dans le registre de la « politique de la ville » liées à la « fracture » au sein de nos agglomérations. On peut cependant s'y arrêter quelques instants, d'autant que les nouveaux dispositifs d'intervention territoriale de l'actuel gouvernement tendent à intégrer ces deux approches (comme si la fracture territoriale était pareillement à l'œuvre, et par les mêmes mécanismes, à toutes les échelles !). On peut penser, mais il est difficile de le démontrer en l'absence de disponibilité de données statistiques exhaustives, que la fracture au sein de nos villes est largement une affaire de spécialisation sociale, de plus en plus marquée, du fait de la mobilité des ménages.

Le tableau 9 présente le genre de mécanisme en cause. En T0, l'écart de revenu par habitant entre la commune pauvre et la commune riche est mesuré par le coefficient de variation : 0,57.

Dans le premier scénario, en T1, les revenus des riches (1000 euro par habitant) et des pauvres (200 euros par habitant) n'ont pas varié. Les inégalités sociales restent donc inchangées. Mais les territoires se spécialisent socialement : 10 riches qui vivaient dans la commune pauvre vont s'installer dans la commune riche, et ils croisent 10 pauvres qui déménagent de la commune riche vers la commune pauvre. Le revenu moyen par habitant de la commune riche progresse de 10%, celui de la commune pauvre baisse de 22%, le coefficient de variation mesurant l'inégalité intercommunale fait un bond et progresse de 33%: la fracture spatiale se creuse brutalement sans aucune variation des inégalités sociales !

Le deuxième scénario montre que même si le revenu des pauvres progresse (ici de 10%) et que le revenu des riches diminue (de 4%), et que, globalement, les disparités sociales se réduisent, la simple spécialisation sociale par les mobilités résidentielles, comme dans le scénario précédent, aboutit à une creusement des inégalités intercommunales : l'inégalité sociale (le coefficient de variation) recule de 6% alors que l'inégalité spatiale augment de 25% ! On pourrait multiplier ainsi de nombreux scénarios souvent paradoxaux…

Tableau 9: Deux exemples de scénarios de creusement des inégalités intercommunales sans aggravation de inégalités sociales.

en T0			
	commune riche	commune pauvre	Coef. de variation
Habitants	100	100	
nbre de riches	80	20	
nbre de pauvres	20	80	
Revenu/riche	1 000 €	1 000 €	
revenu/pauvre	200 €	200 €	
revenu/habitant	840 €	360 €	0,57

en T1, mobilités sans changement des revenus			
	commune riche	commune pauvre	écart min/max
Habitants	100	100	
nbre de riches	90	10	
nbre de pauvres	10	90	
Revenu/riche	1 000 €	1 000 €	
revenu/pauvre	200 €	200 €	
revenu/habitant	920 €	280 €	0,75

en T1, mobilités avec changement des revenus			
	commune riche	commune pauvre	écart min/max
Habitants	100	100	
nbre de riches	90	10	
nbre de pauvres	10	90	
Revenu/riche	960 €	960 €	
revenu/pauvre	220 €	220 €	
revenu/habitant	886 €	294 €	0,71

De façon générale, les analyses portant sur les inégalités de revenu entre les communes (dont a toujours été très friande une politique de la ville se voulant rigoureusement pilotée par des indicateurs chiffrés) comparent des données de stock de population au fil du temps sans prendre en considération le fait que dans une même commune, la population change en permanence et donc en ignorant le fait qu'une même histoire locale, comme on l'a vu plus haut, peut associer dégradation relative du revenu moyen communal et amélioration du revenu moyen des habitants. La forte mobilité dans les « quartiers », telle qu'en rend compte régulièrement l'observatoire des ZUS, peut se traduire par le fait que les plus riches (ou les moins pauvres) quittent le territoire et sont remplacés par de plus pauvres qu'eux. Les deux groupes connaissent une amélioration de leur situation, les partants qui en ont les moyens, en s'affranchissant du « quartier », les arrivants (souvent « primo-arrivants ») en y accédant : le territoire va plus mal alors que les gens vont mieux ! Il ne s'agit pas ici de se satisfaire de cette dégradation de la situation du quartier, mais plutôt d'ajuster son diagnostic et les objectifs et les instruments d'action publique qui le visent. En se fixant pour objectif de réduire l'écart entre les quartiers et leur agglomération, de rétablir l'égalité, la politique de la ville se fixe des termes de référence à la Sisyphe : dès que les gens vont mieux, ils sont

remplacés par d'autres qui vont plus mal ! La question cruciale est plutôt celle des gens que celle des territoires. Ces derniers sont moins des sujets que des facteurs, des leviers d'action publique[48], dont, paradoxalement, la dégradation –par les mobilités- peut signer un succès vis-à-vis des gens ! (et à l'inverse, un quartier qui se maintient, en termes de revenu, peut masquer une situation bien moins favorable des populations qui y sont captives)

Mais tout cela suppose d'avoir une connaissance des caractéristiques sociales détaillées des flux d'arrivée et de départ des populations… qui ne sont pas disponibles dans l'appareil statistique français. Pourtant les données existent sous forme de données administratives dans les fichiers des organismes de sécurité sociale…

Depuis des années, l'administration promet pour demain de fournir des analyses détaillées des parcours de cohortes de population passant par les territoires de la politique de la ville, sans que l'on ne voie encore de résultat de ces efforts. On pourrait également mener le même genre d'étude sur les « reconversions » industrielles qui ont ravagé nos territoires depuis plus de trente ans. On pourrait ainsi répondre à des questions importantes pour la connaissance et plus encore l'action publique: quand une région se reconvertit, est ce que ses actifs se reconvertissent aussi ? Les différents types de programme d'accompagnement de la reconversion ont ils donné des résultats différents selon les territoires ? si oui, pourquoi ? etc…

Ce type de travail, fondé sur le suivi de cohortes, à partir des données sociales, s'est développé depuis très longtemps aux Etats Unis[49], mais pas en France où les fichiers de la sécurité sociale, qui permettraient de suivre très précisément, année par année, les parcours professionnels et géographiques des cotisants, ne sont pas accessibles à la recherche et aux études[50]. Le rapport au premier Ministre (Malinvaud, 1986)[51] qui invitait à la production de données de flux n'a encore été suivi que de peu d'effets.

Tout cela fait que l'on a pas de données détaillées (comportant le niveau de revenu des populations mobiles) qui permette de mesurer les poids respectifs des deux effets qui peuvent être à l'origine de la montée des inégalités intercommunales : (i) la spécialisation sociale des territoires par la mobilité et (ii) la variation des revenus des populations immobiles[52].

Pour conclure ce rapide détour sur la question des inégalités territoriales intra-urbaines et de leur traitement, on ne peut pas ne pas évoquer une mesure législative importante qui visait à rétablir de la solidarité entre les communes urbaines. La Loi dite Chevènement, qui a, en

---

[48] Davezies L. & Estèbe Ph (2012) « L'interpellation politique des cités : quelle solidarité pour les quartiers populaires ? » in Houard N, (sous la dir.) *Politique de la ville. Perspectives françaises et ouvertures internationales*". CAS – Documentation Française. Paris.

[49] Par exemple : Barry Bluestone, Bennett Harrison (1982) *The deindustrialization of America: plantclosings, community abandonment, and the dismantling of basic industry*. New York: Basic Books ;
(Birch, D.(1979),*The Job Generation Process*. Final report to E.D.A., US Department of Commerce.)

[50] La CNAV a récemment permis à deux équipes de recherche d'accéder à de tels fichiers, géographiquement très agrégés. Peut-être est-ce le début de la fin de cette *omerta* ?

[51] Malinvaud, E. (1986), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*. Rapport au premier Ministre. La Documentation Française. Paris

[52] Une étude ancienne de l'Insee Rhône-Alpes s'était frottée à cette question et montré le rôle des mobilités dans le creusement des inégalités intercommunales, en traitant non pas des revenus mais des catégories sociales fines des populations migrant au sein de l'agglomération lyonnaise : Reynard Robert (1995) *Villes-centre, banlieues: les écarts se creusent*. Lettre de l'INSEE Rhône-Alpes n°23 Avril 1995

1999, véritablement installé l'intercommunalité en France (après des décennies d'essais peu fructueux) faisait suite au Rapport Sueur (1995) qui indiquait que les inégalités sociales entre les communes des agglomérations étaient accentuées par des inégalités financières publiques locales plus fortes encore. Réduire ces inégalités –par la mutualisation de la taxe professionnelle- contribuerait donc mécaniquement à des gains de « cohésion » territoriale. Certains auteurs avaient alors remarqué que l'exemple des Villes Nouvelles laissait dubitatif sur la capacité d'une mutualisation intercommunale des ressources publiques locales à réduire les fracture socio-spatiales : les Villes Nouvelles en dépit de leur intégration financière publique connaissaient des disparités sociales entre secteurs du même genre que celles observées hors Ville Nouvelle…

Le défaut du raisonnement liant inégalités financières publiques locales et inégalités sociales locales tient au fait que si la première était beaucoup plus forte que la seconde, ce n'était pas les mêmes communes qui en étaient victimes !

Les graphes 10, ce dessous, illustrent ce dernier point sur le cas des communes d'Ile de France (sur laquelle le Ministère de l'Intérieur s'interrogeait alors pour décider des modalités d'application de la nouvelle loi) : on voit effectivement, avec la courbe de concentration du « graphe a », une forte inégalité de base de taxe professionnelle (TP) par habitant, bien plus forte que l'inégalité de revenu moyen communal par habitant (graphe b). Mais les communes les moins dotées en base de TP ne sont pas forcément les mêmes qui ont les populations socialement les plus pauvres ! C'est ce que montre le graphe c, qui est une pseudo-courbe de concentration, qui indique la part cumulée de base de TP des communes classées par ordre croissant *de revenu par habitant*. Si les inégalités de TP sont très fortes, ce n'est pas au détriment des communes socialement les plus pauvres ! Au contraire, les habitants des communes socialement pauvres ont une part des bases de TP plus forte que leur part dans le revenu des ménages ! La TP tend donc a être moins inégalitaire que le revenu… et, cerise sur la gâteau, la part dans le produit de la TP des communes pauvres est supérieur à leur poids dans la population : la TP était un impôt spatialement redistributif ! On retrouve alors le même mécanisme dans à peu près toutes les aires urbaines françaises (avec celle de Belfort comme rare exception d'une aire urbaine dans laquelle les inégalités de TP et de revenu des ménages pénalisaient les mêmes communes). L'enfer étant pavé de bonnes intentions, une application[53] stricte de la mutualisation des ressources de TP, avec des communautés à TP unique dans chaque aire urbaine française, et avec dépenses des EPCI également réparties entre les communes, à des fins de perfectionnement de la solidarité, se serait traduite par un énorme transfert de ressources publiques locales des communes pauvres vers les communes riches[54] !

Pour le sens commun, l'inégalité, c'est le mal ! C'est ce que pensent de nombreux experts et législateurs. Pourtant, on ne peut juger d'une inégalité spatiale en soi, mais seulement si on la rapporte à des objectifs ou des enjeux. En l'occurrence, ce sont ceux de la cohésion et de la fracture socio-spatiale qui étaient convoqués lors du vote de cette loi. A l'analyse, on peut constater que l'inégalité peut être une bonne alliée de l'égalisation des territoires ; en

[53] Davezies L., Nicot BH (2000) "Inégalités socio-spatiales et financières publiques locales dans les 150 premières aires urbaines françaises". Rapport, atlas cartographique et annuaire statistique préparé pour la DATAR. Oeil/IUP/UPVM, Créteil. 30 pages +300 cartes et un annuaire statistique.

[54] A la pratique, les découpages des EPCI –qui ne correspondent pas, loin de là à celui des aires urbaines et ont plutôt permis la constitution de clubs-, la réforme de la TP , la mutualisation croissante des impôts sur les ménages, les principes d'allocation des fonds intercommunaux de « solidarité »,… ont donné un résultat différent, mais qu'il serait sûrement intéressant de mesurer…

l'occurrence, les inégalités de base et de produit de la TP venaient compenser les inégalités de revenu entre les communes ! On serait curieux de mesurer les mêmes effets dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris !

Graphes 10 : Les inégalités intercommunales de revenu des ménages, de base et de produit de TP en Ile de France, différentes représentations (1994/5).

Graphe A

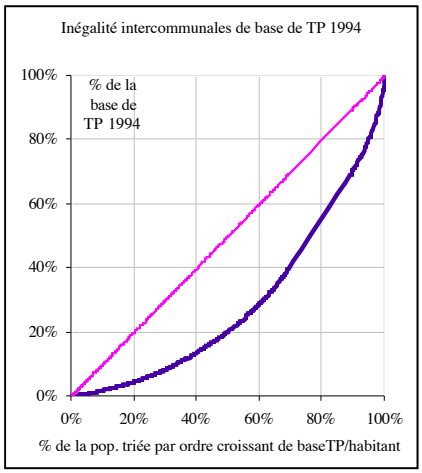

Graphe B

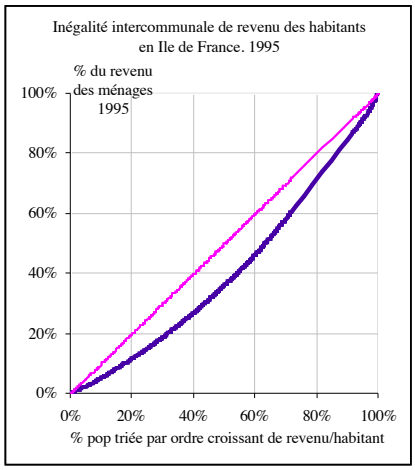

Graphe C

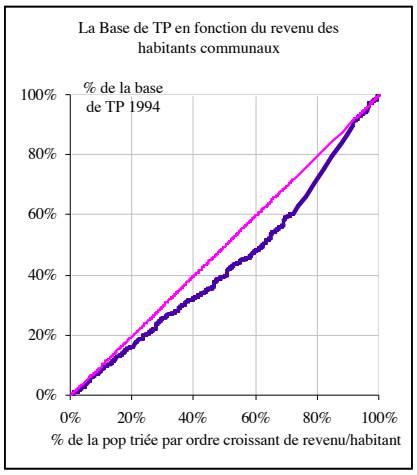

Graphe D

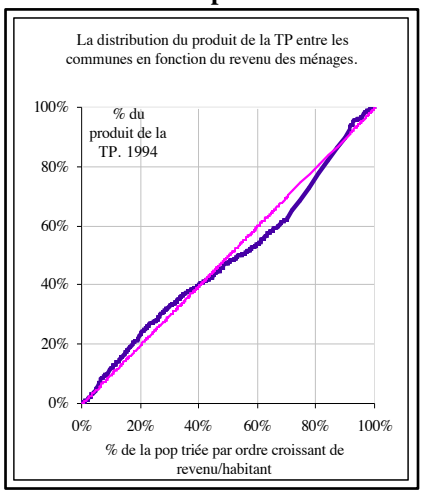

Source : Davezies L., Nicot BH (2000) "géographies sociale et fiscale en Ile de France" Note d'analyse et carte au Préfet d'Ile de France et au Ministre de l'Intérieur. Oeil/IUP/UPVM, Créteil. 4 pages et une carte A3. Calculs d'après données Insee, DGCL et DGI.

On est souvent, sur cette question de l'inégalité, face à un dilemme récurrent, comme on l'a évoqué plus haut, à la suite de François Perroux, à propos de l'arbitrage croissance-inégalité. On pourrait aussi évoquer, dans le même esprit, ce paradoxe qui fait que, généralement, quand les inégalités (sociales ou spatiales) augmentent, la pauvreté diminue : dans un contexte d'une trentaine d'années de turbulences macroéconomiques, durant lesquelles se succèdent des épisodes de récession et de croissance, quand il y a croissance, les « riches » s'enrichissent plus vite que les « pauvres », mais ceux-ci voient leur nombre diminuer. A l'inverse, en période de récession, le potentiel de perte de revenu des « riches » est plus important que celui des « pauvres », qui sont de toutes façons proches d'un plancher fixé par les minima sociaux :

les inégalités se réduisent, mais le nombre de pauvres augmentent ! Ceux qui vont à la chasse à l'inégalité sont souvent les alliés inconscients de la pauvreté ![55]

La réparation de la fracture entre les grands territoires peut-t-elle se poursuivre ?

Revenons à l'analyse des grands territoires (régions, départements, zones d'emploi ou aires urbaines). On a vu plus haut l'effet de ciseau territorial entre contribution à la création de richesse et part du revenu des ménages. Cet écart, on l'a vu, est maximal en 2012. C'est ce même écart qui est le premier mécanisme de rééquilibrage de nos territoires. Alors que les économistes de la Nouvelle Economie Géographique (mais aussi ceux qui portaient les modèles dominants des décennies antérieures aux années 80) considèrent que c'est la compétitivité des territoires qui détermine leur destin en termes de développement territorial, leur capacité à générer du PIB, la simple observation des faits montre que toutes les variables du développement territorial ont été globalement favorables aux territoires « périphériques » dans les trente années passées : croissance démographique, solde migratoire, variation de l'emploi –y compris du seule emploi salarié privé-, revenu par habitant, contrôle du chômage et de la pauvreté…

On a montré que les modalités de formation et de circulation du revenu avaient, bien plus que la géographie du PIB, déterminé le développement de nos territoires dans les années passées. Alors qu'avant les années 1980, les mises en solidarité territoriale par les systèmes productifs avaient joué un rôle majeur (comme on l'a évoqué plus haut), à partir des années 1980, et sûrement pour de longues années encore, ils ont un effet inverse avec la concentration des facteurs de production et du PIN dans les espaces centraux. Mais de nouveaux effets d'entraînement on pris le relais, liés désormais à la formation du revenu et à la consommation (et donc aux effets multiplicateurs de la dépense locale). Paradoxalement, encore, alors que pour tout économiste, le revenu découle toujours de la création de richesse, du PIB, au niveau des territoires infranationaux , c'est de moins en moins vrai : certains territoires ont un PIB dont l'évolution dépend de celle de leur captation de revenus !

Par exemple, le Languedoc-Roussillon multiplie les apports de revenu par les jeux combinés (et tuilés) des apports démographiques (60 000 nouveaux arrivants par an), des redistributions via les budgets publics et sociaux (son solde au jeu des prélèvements-dépenses publics était de près de 10% de son PIB dans les années 1990, la dernière fois que cela a été calculé[56]), les apports nets massifs liés aux dépenses de tourisme (de l'ordre de 15% de son RDB)[57] ?... tout

[55] On retrouve aujourd'hui, de façon exacerbée, le même phénomène dans les pays émergents qui associent à une explosion des inégalités sociales et spatiale une victoire inédite sur la pauvreté.

[56] Wishlade F., Davezies L, Yuill D., Prud'homme R. (1998) *Economic and Social Cohesion in the European Union: the Impact of Member State's Own Policies*. Regional Development Studies n°29. European Union, Brussels, 1998. 238 pages. Ce rapport, préparé dans le cadre du Premier Rapport sur la Cohésion (1996) rend compte des effets redistributifs entre les régions des budgets publics de sept grands pays européens. En 2003, dans le cadre de la préparation du troisième *Rapport sur la cohésion*, la Commission européenne a confié à une équipe dirigée par Ian Begg (London School of Economics) la préparation d'un rapport sur le même thème : Il confirme dans ses conclusions les résultats du rapport EPRC-Œil de 1998, mais ne réactualise pas ses résultats et ne propose, sous le terme de « redistribution », qu'une étude analytique de la régionalisation de certaines dépenses publiques. (« the Impact of Member State's Own Policies, rapport disponible sur internet : »http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/3cr/impact_member.pdf).

[57] On a ainsi calculé, sur la fin des années 1990, que la différence entre ce que les habitants de la région dépensaient en partant faire du tourisme ailleurs en France avec ce que les touristes du reste du pays dépensaient en Languedoc Roussillon donnait un solde de l'ordre de 15% du revenu disponible brut de la région… Davezies L. & Lejoux P. (2003) *Un train peut en cacher un autre. Derrière l'économie productive, attention à l'économie*

cela a pour résultat de gonfler le revenu et la consommation … et finalement le PIB de la région, qui a connu dans les années passées une progression beaucoup plus rapide que la moyenne nationale ou l'Ile de France. Comme on l'a vu dans le graphe 7, c'est la part croissante dans le PIB régional des secteurs liés à la demande locale qui ont constitué le principal moteur de sa croissance[58]. Ces mécanismes, on l'a déjà dit, on permis de limiter le creusement des écarts de PIB régionaux dans les trente années passées et de réduire les écarts de revenu des ménages. Ils ont permis également de maintenir le revenu et la consommation des ménages dans le temps et l'espace. Durant la crise de 2008-2009, par exemple, le revenu et la consommation ont continué de progresser alors que le PIB reculait. Mais pour la première fois depuis trente ans, en 2012, la consommation a reculé en France. Est-ce là un premier signe d'une remise en cause de ces mécanismes de formation du revenu ? Plus généralement, comment ces mécanismes vont-ils évoluer dans les années à venir ?

Le rabotage des budgets publics

On l'a déjà évoqué, les trente années passées ont été marquées par une forte progression du poids des dépenses publiques et sociales dans le PIB. Alors que le taux d'ouverture de l'économie française gagnait dix points de PIB (exportations + exportations/ 2 PIB), le poids des dépenses publiques et sociales en a gagné vingt. Rien d'étonnant à ce que les forces de la mutualisation/redistribution du revenu l'ait nettement emporté, en analyse territoriale, sur les forces déstabilisatrices de la mondialisation.

On l'a déjà évoqué, mais il faut insister sur le fait que ces mécanismes de redistribution par le biais des budgets centraux sont aujourd'hui orphelins d'analyses. Les derniers travaux chiffrant ces transferts interrégionaux dans le pays datent du milieu des années 1990[59]. Il est donc difficile de chiffrer ces apports nets dans les territoires d'aujourd'hui. Le tableau 11 rend compte de l'écart entre la part du PIB et la part du RDB dans les régions françaises. Cet écart ne reflète que très imparfaitement les effets de redistribution par les budgets publics[60], mais donne un ordre de grandeur de l'ampleur des mécanismes à l'œuvre en 2005. Il y a onze régions –qui sont les moins développées du pays- dans lesquelles les montants de revenus des ménages sont plus de 10% supérieur à ce qu'ils seraient s'ils étaient proportionnels au montant de leurs PIB…

---

présentielle ! Communication au Colloque de l'Association de Sciences Régionale de Langue Française - Lyon, septembre 2003. - Œil-CRETEIL Université Paris 12. Créteil. Polyg 12 pages

[58] Il y a un débat sérieux sur de la question de savoir si le tourisme est une activité productive ou pas. Il s'agit certes d'un enjeu compétitif dans la concurrence entre les offres touristiques des régions. Pour autant, le plus gros des revenus captés par le tourisme ne l'est pas par les activités du secteur (hôtellerie, camping, restauration,…etc) mais, pour les 2/3 par le tourisme non marchand (résidences secondaires, visites à famille et amis,…). Même si les professionnels du tourisme avaient raison, ce qui n'est pas le cas, de dire que ce sont d'abord eux qui sont à l'origine de cette manne pour les économies régionales, il faut leur rappeler que l'enjeu compétitif ne se situe pas dans le service hôtelier ou de restauration (rares sont les professionnels, comme Marc Veyrat, qui peuvent se vanter d'avoir fait, par la seule qualité de leurs prestations, venir des touristes dans leur territoire). Le gros de la compétition territoriale se joue sur la question de la qualité de l'environnement (mer, soleil, qualité urbaine/paysagère, patrimoine historique, activités culturelles,…etc) qui sont dans le registre des biens publics ou communs, gérés par les gouvernements locaux ou la société civile dans son ensemble. C'est ce qui explique que dans l'application nos applications de la « théorie de la base économique », les dépenses touristiques font partie de la « base », motrice, et les activités des professionnels du tourisme du « secteur domestique », induit.

[59] Wishlade F., Davezies L, Yuill D., Prud'homme R. (1998). Déjà cité

[60] par exemple, l'écart, maximal, en Picardie tient en partie aux navetteurs qui contribuent au PIB francilien et au revenu de la Picardie…

Tableau 11 : Valeur ajoutée totale et revenu disponible brut des régions en 2005. Part dans le total de la France métropolitaine. (en %)

	(I)	(ii)	(I) - (ii)		
	Poids dans le RDB France-métro. - 2005	Poids dans la VA totale France métro. - 2005	Différence (%RDB) - (%PIB)	Valeur de l'écart en RDB (en millions d'euros)	Valeur de l'écart en RDB (en % du RDB régional)
Picardie	2,9%	**2,4%**	0,5%	5 449	16,8%
Limousin	1,2%	**1,0%**	0,2%	2 152	16,7%
Auvergne	2,1%	**1,8%**	0,3%	3 454	14,7%
Lorraine	3,6%	**3,1%**	0,5%	5 653	14,1%
Bourgogne	2,6%	**2,3%**	0,4%	3 945	13,6%
Franche-Comté	1,8%	**1,6%**	0,2%	2 603	12,9%
Basse-Normandie	2,2%	**1,9%**	0,3%	3 066	12,6%
Centre	4,1%	**3,6%**	0,5%	5 481	12,1%
Languedoc-Roussillon	3,6%	**3,2%**	0,4%	4 812	12,0%
Poitou-Charentes	2,6%	**2,3%**	0,3%	3 305	11,4%
Corse	0,4%	**0,4%**	0,0%	477	10,6%
Alsace	3,0%	**2,7%**	0,2%	2 693	8,2%
Haute-Normandie	2,9%	**2,6%**	0,2%	2 398	7,6%
Province	77,0%	71,2%	5,8%	63 999	7,5%
Aquitaine	4,8%	**4,5%**	0,3%	3 586	6,7%
Nord - Pas-de-Calais	5,5%	**5,2%**	0,3%	3 120	5,2%
Bretagne	4,6%	**4,4%**	0,2%	2 593	5,0%
Champagne-Ardenne	2,1%	**2,0%**	0,1%	1 090	4,7%
Provence-Alpes-Côte d	7,7%	**7,4%**	0,3%	3 559	4,2%
Midi-Pyrénées	4,2%	**4,0%**	0,2%	1 686	3,6%
Pays de la Loire	5,2%	**5,0%**	0,2%	1 808	3,1%
Rhône-Alpes	9,8%	**9,7%**	0,1%	1 068	1,0%
Ile-de-France	23,0%	**28,8%**	-5,8%	-63 999	-25,1%

Source : d'après Insee

La remise en cause actuelle du poids des dépenses publiques (qui devrait aller, pour de nombreux experts de tout bord, même au-delà de la « simple » réduction du déficit), quelle qu'en soit le rythme et l'intensité dans les années à venir, aura un effet mécanique : dès lors que ce sont les régions les moins développées qui sont celles qui dépendent le plus de ces flux de revenus non marchands, toute inflexion ou réduction de leurs montant, y aura un effet disproportionné. Les régions faiblement dépendantes, alimentées d'abord par des revenus marchands, subiront un impact relatif moindre sur le revenu de leurs ménages.

La dynamique de développement territorial que l'on a connue dans la décennie d'avant la crise de 2008 devrait connaître une forte inflexion. Entre 1998 et 2008, une centaine des trois cents zones d'emploi françaises ont enregistré une progression nette de leurs emplois non marchands plus importante –en nombre- que de leurs emplois marchands (productifs et résidentiels). Ce sont, en gros les zones d'emploi de la « diagonale aride », qui va de Champagne Ardenne à l'Aquitaine. Une estimation un peu mécanique de l'impact d'une réduction aveugle et globale des revenus non marchands sur le revenu des zones d'emploi, rend compte d'un sur-impact dans les zones d'emploi les plus pauvres et l'inverse dans les plus riches[61].

En bref, une réduction du poids des dépenses publiques et sociales, prévisible, devrait se traduire, pour la première fois depuis le milieu du XXème siècle, par un regain des disparités de revenu entre nos territoires.

[61] Davezies, L. (2012) *La crise qui vient*. Collection la République des Idées, Le Seuil.

Pour autant, cela pourrait s'accompagner d'une forte progression des mécanismes redistributifs sociaux et territoriaux (surtout assumés par les territoires riches et métropolitains). On se rappelle du Royaume Uni de madame Thatcher dans les années 1980. Alors qu'elle a raboté de façon forte et déterminée les prestations sociales, le poids des aides sociales dans le PIB y a progressé plus rapidement que dans les autres pays européens ! En effet, la baisse des aides unitaires a été beaucoup plus que compensée par l'explosion du nombre de personnes éligibles, du fait de la crise économique et sociale que connaissait le pays. On peut imaginer, sans l'espérer, que la crise sociale que connaît actuellement la France (particulièrement dans nos régions industrielles sinistrées) contribue, en dépit des actions de rigueur budgétaire, à augmenter le poids des interventions sociales (comme cela a été le cas de façon parfois dramatique pour certains conseils généraux en 2008-2009, qui ont vu leurs ressources s'infléchir alors que le nombre d'ayant-droits explosait).

Une redistribution territoriale par les retraites discriminante

Dans les revenus non marchands, le cas des retraites est un peu particulier : il s'agit d'un revenu non marchand dont le titulaire décide du lieu où il sera versé. La mobilité des retraités est un facteur majeur de la dissociation territoriale PIB-revenu évoquée plus haut. Les apports de retraités mobiles ont joué un rôle favorable dans les territoires résidentiels français, mais de la même façon, les retraités immobiles on joué un fort rôle d'amortisseur dans les territoires les plus pénalisés. Comme Félix Damette le disait, quand il parlait « d'économie de rente viagère » dans le Bassin Minier, la fermeture des mines n'a pas produit le choc que produit aujourd'hui, avec un décalage de plusieurs années ou décennies, la disparition progressive des pensionnés des mines.

Les pensions de retraites de demain ne semblent pas devoir échapper à l'« ajustement » général des budgets sociaux. Il est difficile de prévoir l'intensité de cette réduction, qui semble surtout jouer pour l'instant sur le montant global versé, avec un allongement rapide de la durée de cotisation et la progression rapide de l'âge moyen de départ depuis 2008, ce qui infléchit momentanément[62] les volumes de pensions versés. Mais on peut penser qu'il y aura également une réduction du montant des pensions.

Du point de vue social et des territoires, on risque d'assister à un clivage marqué entre d'un côté les ménages plus vulnérabilisés –« carrières à trous », ménage populaires à une pension, retraites des actifs les plus modestes- et de l'autre ceux de la classe moyenne et moyenne supérieure, bi-pensionnés, qui a fortement bénéficié de l'explosion des emplois féminins dans les trente années passées. Entre 1982 et 2006, le nombre des actifs hommes a progressé de 650 000, celui des actives de 3,4 millions. Les hémorragies d'emploi les plus fortes ont été dans les emplois masculins (ouvriers, agriculteurs, commerçants, artisans,…), les gains les plus nets dans les emplois féminins de service, et particulièrement publics, sanitaires et sociaux. En bref, une part importante des ménages, et particulièrement dans les catégories intermédiaires et supérieures, ont bénéficié d'un deuxième emploi… ce sont les mêmes qui bénéficieront de deux pensions. On pourrait donc imaginer que les pensions par ménage se réduisent dans les ménages les plus vulnérables et augmentent dans ceux qui sont bi-pensionnés, en dépit d'une diminution relative ou absolue des pensions individuelles. En

[62] Comme l'âge moyen de départ à la retraite (du secteur privé) a progressé d'un an entre 2008 et 2012, au même rythme que l'espérance de vie, cela n'affecte pas le montant total versé sur l'ensemble du temps de retraite. En revanche, cela augmente le ratio cotisations/prestations.

revenus comme en nombre –il y a aujourd'hui 13,5 millions de retraités en France, mais les classes d'âges qui y arrivent sont encore très nombreuses (*baby-boom* oblige), avec en gros 8 millions d'individus entre 55 et 65 ans et entre 45 et 55 ans…

Tout cela pour dire que les flux de pensions continueront à irriguer les économies des territoires les plus résidentiels (là où les retraités qui en ont les moyens viendront s'installer), mais joueront moins nettement le rôle d'amortisseur dans les territoires les plus sinistrés sur le plan économique. Dans les premiers, ils seront une ressource pour le développement, dans les seconds une charge pour les budgets sociaux (des conseils départementaux).

Pour avoir un ordre de grandeur, 400 000 retraités ont quitté l'Ile de France pour la Province entre 1999 et 2006, ce qui représente un transfert annuel de l'ordre de 8 milliards d'euros, soit de l'ordre de 4% du revenu disponible brut des franciliens et 1% de celui de la Province !

Plus généralement, 1,2 millions de retraités ont changé de résidences entre 2002 et 2006. Soit un déplacement de revenu (annuel) de plus de 20 milliards d'euros.

Les cartes 12 et 13 rendent compte du déséquilibre géographique dans l'accueil des retraités migrants entre 1999 et 2006. Ce déséquilibre ne favorise certes pas les métropoles, mais plutôt les territoires résidentiels. Les régions du Nord-est du pays, dont le système productif est aujourd'hui le plus pénalisé, sont les grandes perdantes. Comme le montrent les données de l'Insee sur l'origine sociale des retraités, les cadres quittant ces territoires au moment de la retraite, n'y restent massivement que les anciens employés et ouvriers.

Il n'y a pas de raison de penser que ces mécanismes et cette géographie se modifient à l'avenir. Ils tendront plutôt à se renforcer, avec des gains de pouvoir d'achats de ménages bi-pensionnés mobiles au profit des territoires résidentiels et des difficultés sociales accrues pour les personnes âgées dans les territoires qui ne sont ni métropolitains ni résidentiels.

Carte 12 Pensions de retraites par habitant dans les zones d'emploi – 2006

(ZE de la région Ile-de-France agrégées)

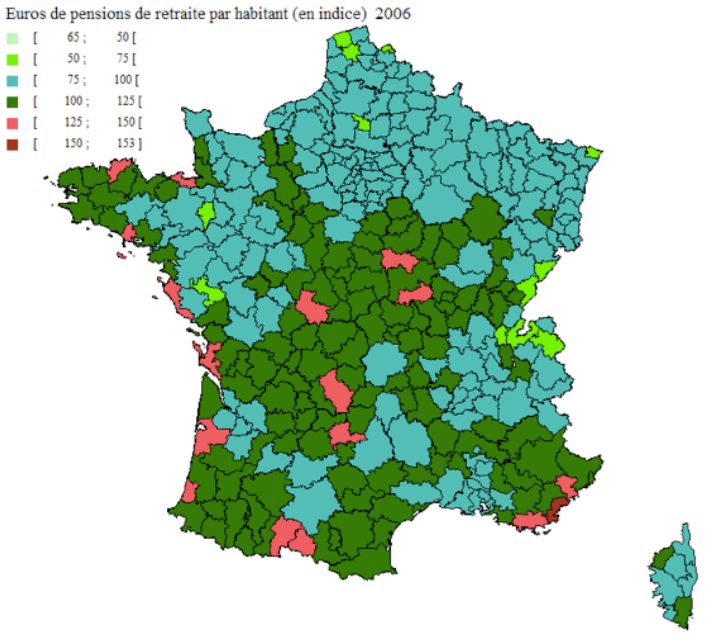

Source: d'après DGI et Insee

Carte 13: Part des nouveaux arrivants, depuis 1999, dans les retraités 2006 des zones d'emploi.

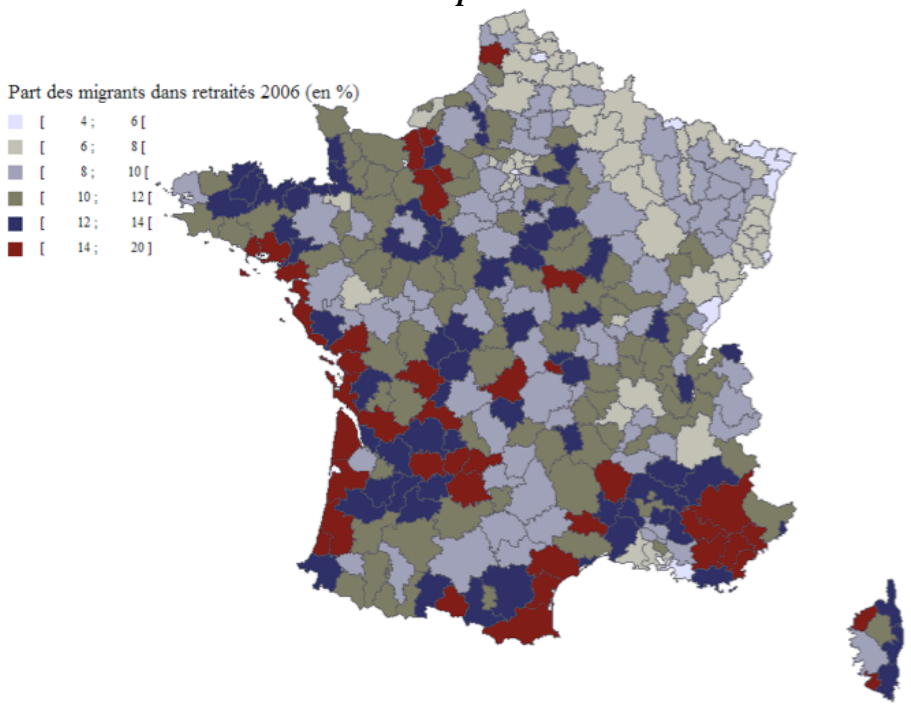

Source: d'après Insee

Une économie du tourisme, elle aussi discriminante, peu menacée

Les dépenses touristiques (de l'ordre de 150 milliards d'euros annuels, soit 7,2 points de PIB) ont joué un puissant rôle de redistribution privée des revenus (et de compensation de notre du déficit de notre balance commerciale). En 2013, selon le ministère en charge du tourisme, les Français on dépensé 100 milliards d'euros en France au titre du tourisme et les étrangers 50 milliards. Deux tiers des dépenses touristiques des Français sont effectuées dans le cadre d'un hébergement non marchand (résidences secondaires, familles et amis,…) alors que 75% des dépenses des étrangers en France se font dans l'hébergement marchand (hôtel et campings). La balance du tourisme est notre premier poste excédentaire dans la balance des paiements (avec un solde de 11 milliards d'euros en 2012).

Il s'agit d'un moteur de développement et de croissance très dynamique et qui bénéficie largement aux territoires non métropolitains résidentiels. La progression des dépenses du tourisme, qui se montaient à 108 milliards d'euros en 2005, a été dans les années passées plus rapide que la progression des ventes des activités productives compétitives métropolitaines.

Même si la crise brutale de 2008-2009 a affecté le tourisme marchand, et particulièrement l'hôtellerie haut de gamme dans des territoires comme l'Ile de France ou la Côte d'Azur, de façon générale, cette source de revenus pour les territoires a continué de se développer dans les années passées. On pourrait même dire grâce à la crise : en 2012, on l'a dit, la

consommation des Français a fléchi, d'où une baisse des départs touristiques des Français vers l'étranger (réduction de 5,7% de nos dépenses à l'étranger) alors que dans le même temps, les apports de touristes étrangers augmentaient (+6%), d'où un effet spectaculaire sur la balance de nos échanges (le solde bondit de 60% entre 2011 et 2012). Ce simple mécanisme nous a ainsi permis d'accroître notre balance touristique de 4 milliards d'euros ! La rapide progression des dépenses touristiques intérieures des Français (+67% entre 2005 et 2012) suggère aussi que les turbulences actuelles ont été favorables au choix de déplacements touristiques internes (surtout dans l'hébergement non marchand, on l'a dit).

Le trois quart de nos recettes touristiques étrangères viennent du reste de l'Europe. La France constitue et constituera à l'avenir un lieu privilégié de tourisme « domestique » pour les Européens (aujourd'hui derrière l'Espagne et devant l'Italie, en termes de dépenses). Dans un contexte géopolitique incertain dans le monde d'aujourd'hui (et de demain ?), les avantages touristiques de la France aux yeux des Européens constituent un atout économique dont le potentiel de développement est loin d'être épuisé. Nous disposons, outre nos destinations les plus prestigieuses (Paris, littoral, montagne, …) d'un énorme patrimoine naturel, tempéré, entretenu et équipé, unique au monde. La vaste partie centrale du pays, qui va du sud de la région Centre au nord des régions Languedoc et PACA, qui incluent l'Auvergne et le Limousin et mord sur l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, constitue un massif à la fois « naturel » (une nature entretenue, contrairement aux grands parcs américains qui sont volontairement laissés aux aléas naturels) et équipé (routes, chemin de fer, pistes cyclables, réseaux de téléphone et d'internet, hôtels et restaurants, équipement sanitaires,..). Le retard de la France dans la transition industrielle, et plus encore dans ces régions (en 1945, la France restait un pays massivement agricole et rural) a permis de préserver des cultures et traditions locales qui font l'objet aujourd'hui d'une nouvelle demande, que l'on retrouve notamment dans la quantité de nos produits AOC[63], qui constituent aujourd'hui des produits d'appel pour le tourisme dans ces territoires. Mollard (2001) et Mollard, Pecqueur, Moalla (2001), par exemple, on montré les interactions positives, notamment sur le cas de l'huile d'olive de Nyons, entre produit AOC et valeur touristique des territoires[64].

On trouve bien sûr ailleurs dans le monde de nombreux et vastes espaces vraiment naturels et sans équipement, mais dans lesquels il faut aimer le bivouac près des bêtes sauvages et il ne fait pas bon de se casser une jambe ou se faire piquer par un serpent au détour d'un sentier…

Demande de métropole et demande de nature progressent aujourd'hui en parallèle, ce qui n'est plus contradictoire grâce aux moyens de la mobilité. La politique régionale française a depuis 50 ans développé de nombreux « grands projets » pour nos territoires, hier industriels,

[63] Lors de l'instruction de ce dossier par la commission européenne l'appel à candidature de produits AOC des différentes pays membres a montré que ceux d'industrialisation précoce, comme le Royaume Uni ou l'Allemagne, n'avaient qu'une poignée de produits à proposer, la France (mais aussi l'Espagne et l'Italie) des centaines !

[64] Mollard Amédée, Pecqueur Bernard, Moalla Mehdi (2001). *Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de biens combinés*, The Third Congress on Proximity, "New Growth and Territories/Nouvelles croissances et Territoires, Paris (FRA), University of Paris South & Institut National de la Recherche Agronomique, December 13th and 14th, 20 p.

Mollard Amédée (2001). Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente, *Economie rurale*, N° 263, mai-juin, pp. 16-34

aujourd'hui « métropolitains », mais semble ne pas encore avoir pris la mesure du potentiel, pour l'avenir, de cet espace massif -et singulier à l'échelle mondiale- au centre du pays.

La carte 14, qui représente les fréquentations touristiques dans les régions, rend compte d'une forte discrimination, au bénéfice du sud-est et secondairement de l'ouest du pays. Centre et nord-est sont moins bien lotis… Comme on l'a évoqué plus haut pour les retraites, ce sont les territoires dotés d'avantages résidentiels qui tirent aujourd'hui le mieux leur épingle du jeu, creusant une sorte de fracture territoriale de nos territoires.

Carte 14: la géographie du tourisme en 2012

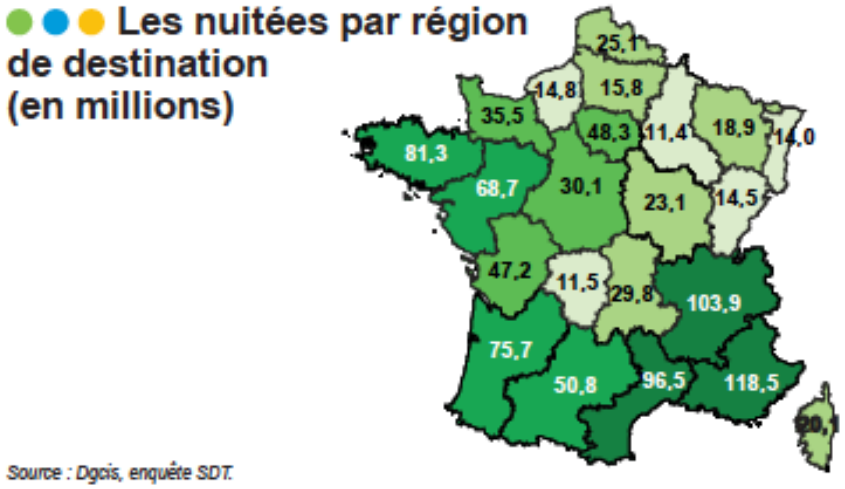

Mêmes si ces flux de dépenses touristiques viennent aider des régions moins développées, comme le Languedoc Roussillon, qui reste une des régions les plus pauvres du pays, on observe sur cette carte une coïncidence régionale entre dynamisme métropolitain et succès touristique. Dans un contexte de concentration de la création de richesse dans nos grandes régions urbaines, l'économie résidentielle est souvent considérée comme compensatrice, au profit des territoires plus périphériques. Pourtant, à l'analyse, on peut penser qu'au contraire, et de façon générale, succès métropolitain et résidentiel marchent main dans la main au sein de vastes ensembles « productivo-résidentiels ».

L'émergence de « systèmes productivo-résidentiels » (SPR)[65]

Plutôt que d'opposer économie productive et économie résidentielle, lieux de création de richesse et lieux de consommation, qui fonctionneraient de façon univoque, les seconds ne faisant que ponctionner le revenu des premiers, on peut se demander s'il n'y a pas plutôt un système d'interactions entre ces territoires dont la nature et l'intensité serait déterminante de la santé économique globale des systèmes territoriaux qu'ils constituent[66].

[65] Cette partie est tirée de Davezies L. & Talandier M. (2014) *L'émergence de systèmes productivo-résidentiel,* Documentation Française et DATAR. 140 pages. (à paraître à l'été 2014)

[66] Cette représentation des fonctionnements territoriaux été initialement proposée par Eliane Dutarte, à la Datar, et elle a donné lieu aux travaux dont on rend compte ici. Il s'agissait d'interroger, voire de remettre en question une idée répandue d'opposition productif/résidentiel à laquelle les travaux antérieurs de l'auteur de ces lignes avaient pu contribuer…

De façon générale, on sait qu'il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive (à l'exception des apports des touristes étrangers). Pas de consommation sans création de richesse. A l'inverse, la qualité de l'économie résidentielle n'est-elle pas un facteur de succès de l'économie productive ?

L'étude a porté sur 131 SPR constitués d'un noyau productif émetteur de flux résidentiels (aires et unités urbaines) et de communes résidentielles réceptrices de ces flux. L'analyse de ces SPR révèle les relations qu'entretiennent les territoires productifs et les territoires résidentiels sur la base des trois types de flux de personnes et de revenus résidentiels pour lesquels on disposait de données origines-destinations : les mobilités de navetteurs, les migrations à l'âge de la retraite, les flux de résidents secondaires.

Pour l'ensemble des 131 SPR étudiés et uniquement sur la base de ces trois flux, ce seraient près de 100 milliards d'euros de revenus résidentiels qui circuleraient, chaque année, des 131 territoires productifs émetteurs vers les territoires résidentiels récepteurs. Ces masses monétaires considérables créent ainsi ces systèmes productivo-résidentiels, qui reposent surtout sur des choix d'agents privés dans une société mobile (sans qu'il n'y ait d'instance institutionnelle ou stratégique qui les pense ou les dirige).

Chaque SPR se caractérise par i) son intensité - le poids des flux résidentiels dans le SPR, et ii) par sa portée - distance à laquelle ces flux sont redistribués. Paris, par exemple, est au cœur d'un SPR à forte intensité et de longue portée. Si Paris est le plus gros contributeur français, et de loin, à ces mécanismes de circulation monétaire, c'est moins au profit de ses régions voisines qu'à celui du reste de la France (et particulièrement du Sud et de l'Ouest). Le SPR de Paris, c'est la France… ce qui n'est pas une bonne nouvelle.

L'intensité et la portée des déplacements domicile-travail renvoient à des mécanismes a-territoriaux (la loi de Zahavi se vérifie, avec une constante de temps de transport domicile travail qui fait varier les périmètres de périurbanisation des différentes villes en fonction certes dd leur taille, mais plus encore en de leurs vitesses moyenne de déplacement[67]). Les caractéristiques de ces SPR « navettes » nous renseignent moins sur la qualité résidentielle autour des villes que sur les prix fonciers.

En revanche, les migrations de retraités et la possession de résidences secondaires permettent de mieux cerner la nature résidentielle des SPR engendrés par nos villes. Or, une relation négative relie intensité et portée des SPR, à l'exception du cas parisien. Ainsi, plus une agglomération est émettrice de flux résidentiels, plus ces flux résidentiels sont réinjectés dans l'économie « régionale ». Par ailleurs, les villes se portent d'autant mieux, en termes de d'attractivité démographique, de l'emploi et du revenu, que la portée de leur SPR (hors navettes) est faible et donc que l'intensité du SPR est forte.

C'est le cas de villes de l'Ouest et du Sud, à l'instar de Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier, Bordeaux… De nombreux retraités quittent ces villes dynamiques mais restent dans le même espace régional, de nombreux ménages possèdent une résidence secondaire située à moins de 140 km en moyenne. En bref, les villes, et particulièrement les métropoles,

[67] ce qu'avaient déjà signalé Prud'homme, R. & Nicot, B.H., "Urban sprawl in Rennes and 77 urban areas in France, 1982-1999", in Harry W. Richardson and Chang-Hee Christine Bae, *Urban Sprawl in Western Europe and the United States*, Ashgate Publishing Ltd, Aldershot, Royaume-Uni, 2004, ISBN: 0-7546-3789-1.

qui marchent aujourd'hui le mieux sont celles qui sont proches, comme on l'évoquait au chapitre précédent, de territoires très résidentiels. A l'inverse, celles qui se portent le moins bien ont des SPR larges et des hinterlands de faible qualité résidentielle. L'analyse économétrique rend compte d'une loi puissante liant dynamisme des villes et qualité résidentielle de leur environnement.

Contrairement aux « métropoles », dont on considère généralement que la taille (avec la densité et la fluidité) est un facteur d'efficacité productive, il semble que ce soit le contraire pour les SPR : leur dynamisme augmente quand leur « portée » se réduit. Dit autrement, la compacité du SPR (forte intensité et portée courte) semble être source de dynamisme socioéconomique pour les territoires –métropoles comprises-, ce qui confirme l'existence d'une synergie « productivo-résidentielle » positive au sein de ces systèmes. Les jeunes actifs d'aujourd'hui n'ont pas besoin de tous ces calculs et savent bien qu'il y a en France des villes dans lesquelles on peut à la fois mener de belles carrières et être proches de lieux touristiquement attractifs. Ils les plébiscitent[68].

Au sein des SPR, on a montré la réciprocité de la relation productivo-résidentielle entre la ville et son « hinterland » : la qualité résidentielle de l'hinterland a des effets positifs sur la dynamique de l'aire urbaine, mais l'hinterland bénéficie, en retour, de flux de revenus en provenance de l'aire urbaine.

Plus précisément, les « systèmes » les plus dynamiques sont constitués d'une aire urbaine qui envoie le plus gros de ses flux résidentiels vers son hinterland proche, mais pour lequel ces flux sont minoritaires par rapport à ceux provenant d'horizons plus lointains. C'est par exemple le cas de Nantes qui envoie 61% de ses retraités migrants vers son hinterland, mais dans lequel ces apports de retraités nantais ne représentent finalement que 17% des arrivées. Inversement, Paris n'émet que très peu de retraités vers son hinterland (ou plus largement vers le Bassin Parisien) - moins de 5% - mais ces retraités parisiens représentent 87% des nouveaux arrivants.

Ces appariements territoriaux permettent un développement parallèle des deux parties, mettant en évidence une forte communauté de destin entre les villes et leurs hinterlands ayant chacun leurs « zones de chalandises » distinctes et une large autonomie, mais qui « font synergie ». Les conjoints cohabitent et échangent entre eux, mais chacun amène une contribution et des ressources propres, tirées du reste du monde. Des mariages bi-actifs, en quelque sorte.

L'« effet-marronnier » souvent invoqué dans les régions françaises, qui ferait que le développement territorial serait confisqué par les métropoles n'apparaît pas. Inversement, les métropoles ne sont pas nécessairement dans un rapport de solidarité univoque vis-à-vis de leur périphérie comme l'énonce par exemple le député M. Vigier, rapporteur du projet de loi sur la réforme territoriale qui précise que les attendus du nouveau statut de métropole seraient *« de permettre l'émergence […] de quelques agglomérations au rayonnement international qui, par leur attractivité, pourraient également irriguer le territoire de leur périmètre d'influence »*. L'auteur oublie d'évoquer le mécanisme inverse qui fait que le périmètre d'influence peut déterminer –positivement ou négativement- l'attractivité et le dynamisme des métropoles.

[68] on a évoqué plus haut l'inversion des flux migratoires des actifs depuis les années 1990, et le fait qu'ils ne font plus de mobilité résidentielle pour augmenter leurs revenus mais pour gagner en indice de prix et en qualité de la vie (Sophie Gonnard,2006, déjà cité)

Les « métropoles », qui sont historiquement celles qui ont concentré les activités, leur conception et leur commandement restent fortement spécialisées dans les fonctions métropolitaines quelles que soient la qualité résidentielle et la compacité de leur SPR. Spécialisées donc mais pas nécessairement dynamiques. S'il y a bien un modèle de développement métropolitain au sens krugmanien du terme, fondé sur la concentration (économies externes et coûts de transaction), il n'isole pas les facteurs d'attractivité qui eux mêmes expliquent, en amont, cette concentration.

Ce travail a visé à mettre en évidence ces facteurs, dans le registre de l'attractivité résidentielle de l'environnement des villes, qui renvoient à la nature de l'ancrage régional des villes. Et aussi montré en quoi les villes et leurs environnements régionaux interagissent pour le meilleur ou le pire… On retrouve en Europe de ces SPR « gagnants-gagnants », dans de grandes agglomérations européennes qui sont fortement ancrées dans un système régional : des Barcelone, Hambourg, Bilbao, Milan[69]… qui constituent un modèle alternatif à celui des Londres et Paris. La compacité de ces systèmes assure à ces territoires un développement socio-démo-économique à la fois soutenu et équilibré. Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques… Ce sont des territoires ou des systèmes territoriaux que l'on peut pratiquer et investir tout au long d'un cycle de vie, et à chacun de ses « segments » (se former, travailler, résider, se divertir, passer ses vacances, passer sa retraite…).

Toutes les villes dotées d'un environnement proche avantageux sur le plan résidentiel (c'est à dire, au cœur d'un SPR compact) connaissent une meilleure dynamique urbaine. Mais, elles ne transforment pas toutes l'essai de cette dynamique urbaine en dynamique métropolitaine (présence et dynamique des emplois « métropolitains supérieurs). C'est le cas de quelques aires urbaines (Nice, Cannes, Marseille, Toulon…), qui transforment certes les avantages résidentiels de leur SPR en dynamique urbaine mais pas en dynamique métropolitaine. La question qui se pose dans ces villes est celle de leur difficulté, de leur incapacité ou de leur réticence à utiliser les avantages résidentiels exceptionnels de leur environnement proche comme levier de leur développement économique métropolitain. Ces villes devraient pourtant attirer capitaux, firmes et professionnels du monde entier. Ce gaspillage d'un potentiel territorial rare fait du Sud-Est français une Californie sans « high-tech », de Nice une Miami sans ses investisseurs du business… La problématique de ces territoires semble non pas d'être trop résidentiels, mais insuffisamment productifs.

Les résultats de ces premières analyses suggèrent, finalement, que l'idée d'un développement « métropolitain » « hors sol », tout entier tourné vers la mondialisation et tournant le dos aux territoires périphériques doit être remise en cause. L'inscription des villes dans des tissus régionaux et la qualité résidentielle de ces derniers conditionne largement leurs succès ou leurs difficultés. L'économie résidentielle n'est pas qu'une ponction sur les revenus des territoires industrieux, c'est aussi, et plus encore, une condition du succès de nos grands pôles productifs. Mais, cela se traduit, en même temps par un fort clivage inter-régional entre les régions qui bénéficient d'un cercle productivo-résidentiel et les autres, où ce cercle est plus vicieux.

---

[69] Talandier M. et Davezies L. (2009) *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*. Editions du PUCA. 130 pages.

La fracture qui se dessine n'est donc pas entre les métropoles et le reste du pays mais plutôt entre les systèmes productivo-résidentiels dans lesquels villes et hinterlands sont mariées pour le meilleur ou pour le pire. Ces nouveaux périmètres de SPR ne sont pas ceux des aires urbaines, des départements ou des régions, et ils ne font l'objet aujourd'hui d'aucune stratégie intégrée. Ce sont pourtant eux qui sont en train de constituer la nouvelle maille de la question de l'inégalité de développement entre nos grands territoires.

Retour vers le XIXème siècle ?

Si l'on récapitule tous les mécanismes évoqués plus haut, on peut constater que la plupart d'entre eux sont aujourd'hui orientés vers la hausse des inégalités entre nos grands territoires. La concentration des facteurs de production et du PIB par des secteurs nouveaux externalisant peu leurs activités, le raccourcissement des cycles de vie du produit, la concurrence par le coûts de production des pays émergents, le déclin continue de nombreux territoires de manufacture traditionnelle, l'égalisation interrégionale des salaires, … sont autant d'éléments qui laissent présumer une progression qui se sont révélées depuis les années 1980 entre nos territoire, et qui, plus gravement, ne permettent pas d'imaginer raisonnablement un retournement comme celui que l'on avait connu dans les années 1950 grâce des effets d'entraînement qui seront durablement absent à l'avenir. Les toutes dernières données disponibles d'emploi salarié privé, on l'a vu en introduction, suggèrent même une accélération du creusement de l'écart entre nos métropoles et le reste du pays.

Plus encore, la réduction soutenue des inégalités de revenu par habitant entre nos grands territoires, que l'on a observé depuis les années 50 mais aussi après 1980, pourrait atteindre ses limites dans les années qui viennent (et on a vu que les quatre ou cinq dernières années, sans que l'on puisse en tirer une leçon générale, suggèrent une telle inflexion). La réduction du poids des dépenses publiques et sociales dans le PIB n'a pas encore été amorcée, mais semble inévitable. Cette réduction corrigera le mécanisme, qui n'a cessé de se développer dans les trente années passées, d'une demande dynamique portée par l'endettement, et non par la création de richesses. L'inflexion inédite de la consommation en 2012, là encore, suggère ce type de changement. Une réduction des flux de revenus non marchands aura un effet particulièrement régressif sur le plan territorial, affectant beaucoup plus les territoires les plus vulnérables, qui sont les plus dépendants de ces revenus. En revanche, les pôles de production privée seront plus épargnés. Cet ajustement prévisible des mécanismes de formation du revenu et de la consommation contribuera à ralentir, voir inverser la réduction des inégalités de revenu entre les territoires, mais elle aura aussi pour effet d'accélérer les inégalités de PIB entre les régions, en rabotant le « PIB de la demande » qui avait permis jusqu'à aujourd'hui à beaucoup de régions de « doper » leur PIB.

Dans ce paysage un peu désespérant, les ressources au profit des territoires « périphériques » qui se maintiendront, voire se développeront, sont les pensions de retraite (en dépit, on l'a vu, du rabotage qu'elles peuvent subir) et les dépenses de tourisme. Mais cette compensation maintenue bénéficiera surtout aux territoires dotés d'avantages résidentiels. Les grands territoires du Nord-Est de la France, qui n'ont pas reconverti leurs industries, qui sont souvent très dépendants des revenus non marchands et qui ont des soldes au jeu des mobilités de retraités et de tourisme très négatifs sont les grands perdants à ce jeu.

On voit aujourd'hui grandir un débat sur « les métropoles et le désert français ». Les propos de Christophe Guilluy, qui a certes réussi l'exploit de faire entendre un chercheur dans le débat public, jettent de l'huile dans le feu en affirmant qu'hors des métropoles, il n'y a pas de

salut pour les 60% de la population française qui n'y résident pas. C'est très exagéré. On l'a vu, l'économie productive moderne des métropoles et l'économie résidentielle, au sein des « systèmes productivo-résidentiels » permet une véritable synergie entre les métropoles et de leurs hinterlands, et non une fracture. Et en l'occurrence, quand un SPR est très dynamique (Nantes, Rennes, Toulouse,…), c'est grâce à l'attractivité résidentielle de ces hinterlands… et non l'inverse. Près de 80% des Français vivent dans un SPR (dans une métropole productive ou dans un hinterland résidentiel) économiquement viable et que rien ne permet aujourd'hui de condamner. Mais ces systèmes productivo-résidentiels sont très inégaux en France et tendront à l'être de plus en plus. La fracture actuelle et prévisible n'est donc pas entre les métropoles et le reste du pays, mais entre les SPR eux mêmes.

Les revenus non marchands seront réduits mais pas éliminés (on reviendra, dans un scénario de réduction réussi, au niveau relatif des années 1990), l'économie résidentielle permettra, avec les retraites et le tourisme (qui sont loin d'avoir épuisé leur potentiel, avec le développement et le vieillissement des classes moyennes européennes et mondiales), une maintenance voire un développement du plus gros de nos territoires périphériques. En bref, les territoires résidentiels qui caracolaient hier en tête pour le dynamisme du développement[70] risquent certes de ralentir –d'être doublés par les métropoles- mais ne devraient pas être confrontés à des crises majeures. Pour autant, une part importante (de l'ordre de 20%) de la population est située dans des territoires triplement pénalisés (production, budgets publics, qualité résidentielle) qui connaîtront des difficultés accrues à l'avenir.

Tout cela peut-il faire que les disparités de revenu viendraient désormais s'aligner, avec trente ans de retard sur celles, accélérées, de PIB ? Est-ce que cela nous promet un retour à la situation du XIXème siècle, avec à la fois une augmentation des inégalités interrégionales ou interdépartementales de PIB et de revenu ? Il ne serait pas raisonnable de l'affirmer, il faudra attendre que les faits et les chiffres tranchent (sur une période un peu plus longue que celle observée depuis 2008), pour autant, il serait encore moins raisonnable, intellectuellement comme politiquement, de ne pas l'envisager.

[70] Davezies, L. (2008), déjà cité.

2ème partie

Quels territoires pour quelle croissance ?

La France et ses territoires traversent de fortes turbulences. Plusieurs mécanismes se combinent pour redessiner et redistribuer les cartes de notre géographie économique : la « déindustrialisation » et la mutation de notre appareil productif depuis une trentaine, au moins, d'années, les récessions décennales de plus en plus fortes suivies de périodes de croissance de plus en plus molles, le choc de la crise, dite des *subprimes* en 2008-2009 et enfin l'irruption d'une crise durable des finances publiques depuis 2011.Tous ces mécanismes se sont combinés pour rebattre ces cartes.

On a assisté à l'émergence, dans le registre des idées, puis, on le verra, dans celui des faits et même de l'organisation institutionnelle, de l'idée métropolitaine et plus généralement, avec la Nouvelle Economie Géographique, de celle de la concentration spatiale comme facteur ou condition de croissance. Ces idées sont aujourd'hui très discutées et alimentent des controverses aussi bien académiques que politiques. Beaucoup de chercheurs ou d'acteurs politiques considèrent encore que tous les territoires ont ou devraient avoir les mêmes chances de développement. Les amis de l'équilibre territorial aimeraient qu'ils aient raison. La mode « métropolitaine » n'est elle, comme on l'entend souvent, qu'une nouvelle idéologie ?

Pourtant les faits semblent aujourd'hui confirmer les analyses : l'activité économique, et particulièrement les secteurs productifs les plus compétitifs, discrimine les territoires au profit des plus développés ; à la production matérielle largement partagée entre les territoires se substitue une économie immatérielle, de l'information, de plus en plus concentrée géographiquement ; les territoires riches ont de moins en moins besoin de la sous-traitance des territoires pauvres et tendent à se suffire à eux mêmes ; l'accélération du cycle de vie des produits permet aux fonctions-amont de conception, commandement et commercialisation d'engranger une part croissante de la valeur ajoutée et des rémunération au détriment des fonctions de fabrication (quand elles ne sont délocalisées) ; la crise des finances publiques, enfin, rabote les mécanismes de compensation dont ont bénéficié, et de façon croissante dans les trente années passées —grâce aux déficits publics et à la dette— les territoires « périphériques », sous forme de dépenses et d'emplois publics et sociaux.

Il ne s'agit pas ici de faire de la prospective ou des prévisions, mais de seulement d'observer les tendances actuelles. Nul ne sait ce que seront les dix ou vingt années à venir. L'accélération forte des changements technologiques et les multiples ruptures imprévisibles, souhaitables ou pas, qui se multiplient dans un monde complexe et aux équilibres fragiles doit inciter prospectivistes ou prévisionnistes à la modestie. Le fait, pour prendre un exemple dans un registre positif, que l'économie immatérielle qui nous éloignait de la fabrication des objets est en train de nous y ramener, via les progrès fulgurants des imprimantes 3D, peut avoir des effets puissants sur la géographie de la production susceptibles d'à nouveau perturber –en les atténuant comme en les aggravant- les tendances actuelles au déséquilibre économique territorial.

La dynamique territoriale actuelle des emplois salariés privés

Quelles sont ces tendances ? Entre décembre 2007 et décembre 2014, la France aurait perdu, selon l'ACOSS, de l'ordre de 450 000 emplois salariés privés. Sur 96 départements, 79 perdent 660 000 emplois salariés privés et 17 en gagnent 213 000. Parmi ces 17 « gagnants », qui sont les seuls aujourd'hui à avoir plus d'emploi qu'en 2007, sept d'entre eux engrangent 80% de ces gains (+ 170 000 emplois). Quels sont ils ? Ce sont ceux de grandes villes françaises : Seine Saint Denis, Haute-Garonne, Gironde, Rhône, Loire-Atlantique, Val de Marne et Hauts de Seine. En bref des territoires franciliens, toulousains, bordelais, lyonnais et nantais.

Dans le même temps, une quinzaine de départements, surtout dans le tiers Nord-Est du pays, enregistrent une réduction de plus de 10% de leur emploi salarié : Vosges (-18%), Orne (-14%), Haute Marne (-13%), Nièvre (-12,5%), etc.

Carte 1 : variation de l'emploi salariés privé entre décembre 2007 et décembre 2014 dans les départements français, en % :

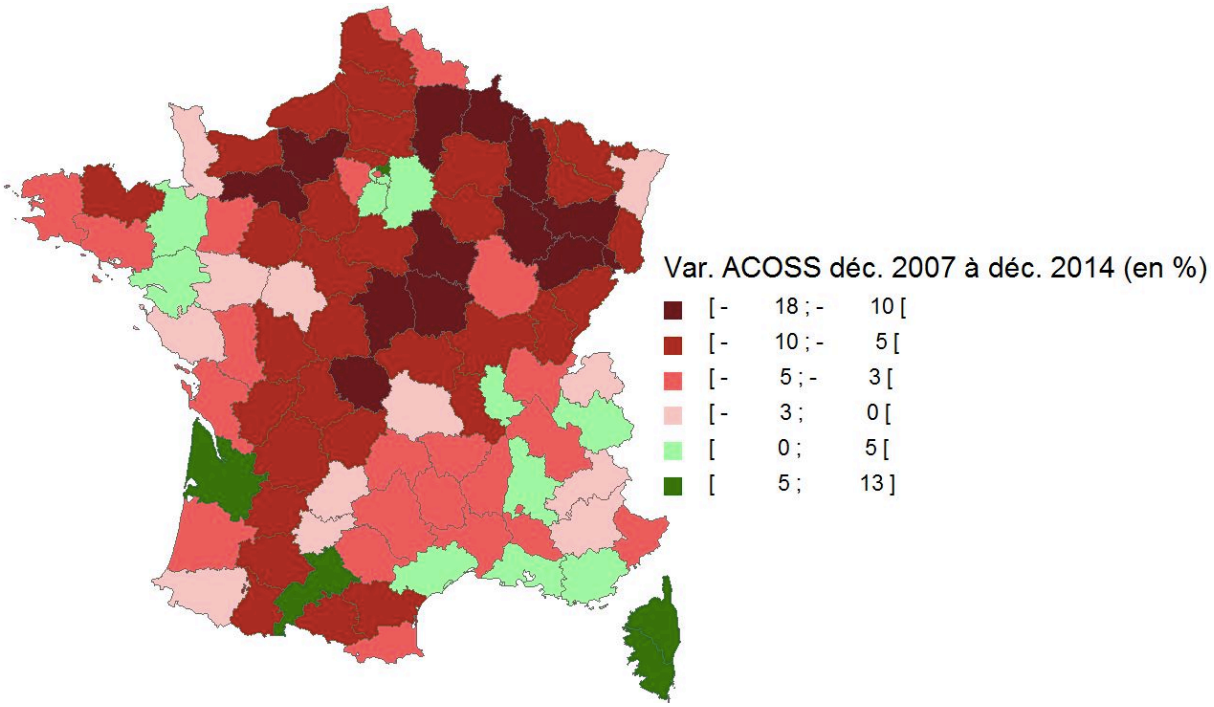

Source : d'après ACOSS

L'analyse des 770 aires urbaines françaises précise la géographie de ces évolutions : 602 d'entre elles perdent, au total, 600 000 emplois salariés privés alors que 173 en gagnent 150 000 (carte 3). Dans ce groupe des aires urbaines qui voient progresser le nombre de leurs emplois entre 2007 et 2014, sept d'entre elles bénéficient des trois quart de cette progression (+110 000 emplois).

Le cas de l'aire urbaine de Paris est assez singulier : globalement, elle a perdu des emplois salariés privés sur la période : - 15 000 emplois, (soit -0,3%). En revanche, le Grand Paris, qui est constitué des quatre départements centraux de la région parisienne (plus neuf communes de la deuxième couronne), a progressé de 17 000 emplois (soit +0,5%). Le poids et, on le

verra, les fonctions métropolitaines du Grand Paris, sont telles qu'il est éclairant de l'adjoindre à la liste des sept métropoles dont l'emploi progresse (tableau 2).

Tableau 2 : Les sept aires urbaines (périmètre INSEE 2010) et le Grand Paris enregistrent 76% des créations nettes d'emplois salariés privés des aires urbaines dans lesquelles l'emploi salarié privé a progressé entre 2007 et 2014.

	2007-2014	2007-2014
Toulouse	29 609	7,6%
Nantes	21 653	7,8%
Lyon	20 994	2,8%
Bordeaux	19 753	5,9%
GRAND PARIS	**17 426**	**0,5%**
Marseille - Aix-en-Provence	8 831	1,7%
Montpellier	6 652	4,2%
Rennes	2 348	1,1%

Source : d'après ACOSS

Carte 3 : La variation de l'emploi salarié privé entre décembre 2007 et décembre 2014 dans les aires urbaines françaises. En nombre.

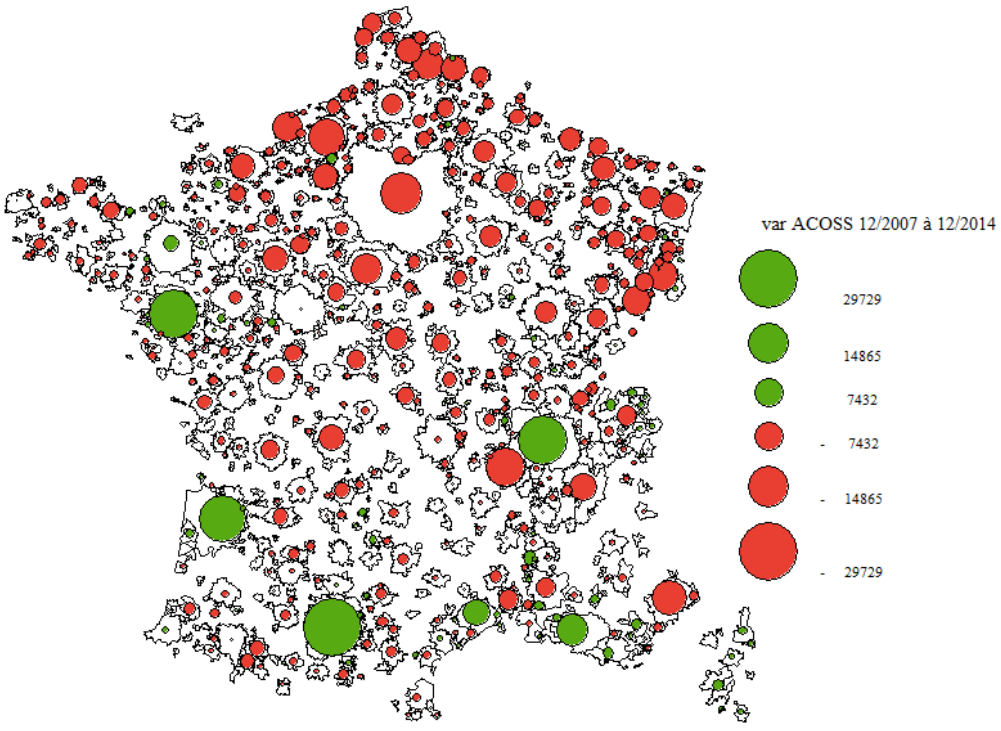

Source : d'après ACOSS

Si l'idée de « métropole » est demeure dans un flou conceptuel, il apparaît clairement dans les faits, et sans présupposé analytique, que les territoires qui « marchent » depuis 7 ans, en termes de dynamique des emplois salariés privés, sont nos plus grandes aires urbaines. C'est nouveau.

L'inversion des tendances géographiques de localisation de l'emploi ?

Dans les décennies passées, les dynamiques d'emploi étaient beaucoup moins différenciées en fonction de la taille des aires urbaines, et même, dans les années 1990, la hiérarchisation des dynamiques étaient plutôt inverses : c'étaient nos plus grandes aires urbaines qui étaient à la peine.

Nos quatre plus grandes aires urbaines, Paris, Lyon, Marseille-Aix et Lille, comparées aux villes de deuxième division comme Toulouse, Nice, Bordeaux ou Nantes enregistraient alors des évolutions oscillant entre le médiocre et l'inquiétant. En termes de croissance démographique, elles faisaient moins bien ; en termes de solde migratoire, elles apparaissent répulsives (sauf Marseille-Aix), alors que le peloton des aires urbaines de 200 à 500 000 attirait une population croissante. En termes de variation de l'emploi entre 1990 et 1999, sur les 12 plus grandes aires urbaines françaises après Lille, une seule fait moins bien que Paris (Rouen), 3 font moins bien que Lyon (Rouen, Nice, Douai-Lens), 2 moins bien que Marseille-Aix et Lille (Rouen et Nice)... Entre 1993 et 2001, l'emploi salarié privé total dans les 4 plus grandes villes a progressé presque deux fois moins vite que dans les 12 suivantes (14 % contre 23 %). En revanche, nos 4 métropoles font « mieux » que le total des autres aires urbaines françaises en matière d'évolution du nombre de personnes de moins de 65 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il y progresse de 0,5 % (+ 7 300) entre 1996 et 2000, années pourtant de croissance économique exceptionnelle, alors que les autres aires urbaines françaises enregistrent, au total une réduction de 5,3 % (-188 000)...

Mais ces évolutions s'inversent au début du XXIème siècle. Le graphe 4 rend compte, en ce qui concerne l'emploi total (et pas seulement salarié privé) de cette inversion. Si l'on analyse les variations des aires urbaines agrégées en neuf tranches de tailles on voit qu'il n'y a, entre 1990 et 1999, une corrélation faible et négative entre la dynamique de l'emploi et la strate de taille des aires urbaines : les petites font plutôt mieux que les grandes aires urbaines. Entre 1999 et 2010, la hiérarchie s'inverse, avec une corrélation forte (0,36) et totale si l'on retire l'aire urbaine de Paris, atypique (0,95).

Graphe 4 : Les aires urbaines françaises par strates de taille démographique. Variation de l'emploi total, 1990 à 1999, 1999 à 2006, 2006 à 2010.

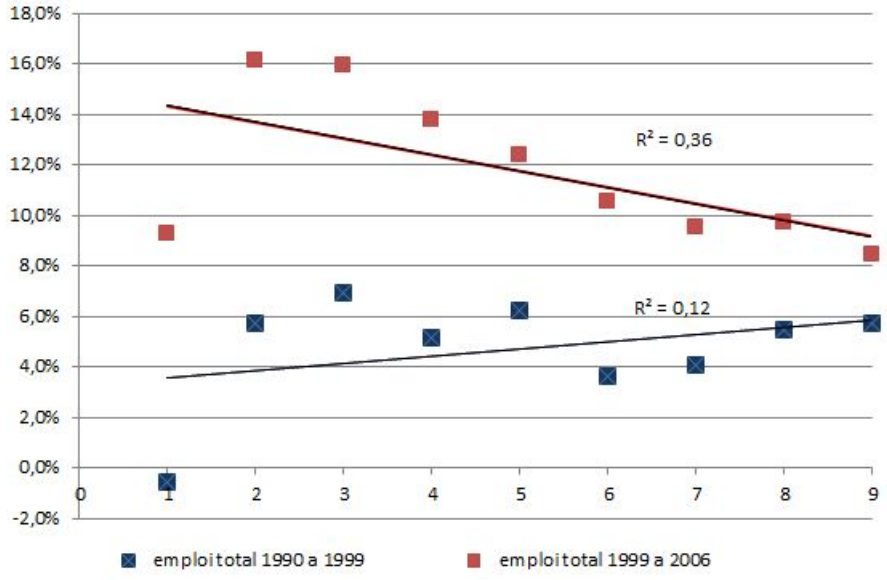

Source : d'après Insee

Note : les strates sont les suivantes : 1 : Paris ; 2 : aires urbaines 002 à 005 ; 3 : AU 006 à 010 ; 4 : AU 011 à 020 ; 5 : AU 021 à 050 ; 6 : AU 051 à 100 ; 7 :AU 101 à 200 ; 8 : AU 201 à 400 ; 9 AU 400 à 771.

Pour le seul emploi salarié privé, pour lequel on dispose d'une série utilisable depuis 1993, on observe, au fil du temps, de 1993 à 2000, puis de 2000 à 2006 et enfin entre 2007 et 2014, un changement comparable, avec, de plus, des coefficients de corrélation croissants (0,005, 0,32 et 0,86).

On voit donc se dessiner un retournement qui suggère, avec un peu de retard, une sorte de vérification des analyses théoriques développées depuis le début des années 1990, dans le cadre de la Nouvelle Economie Géographique. Les grands marchés urbains bénéficient aujourd'hui d'une concentration des facteurs de production.

Graphe 5 : Les aires urbaines françaises par strates de taille démographique. Variation de l'emploi salarié privé 1993-2000, 2000-2007 et 2007-2013

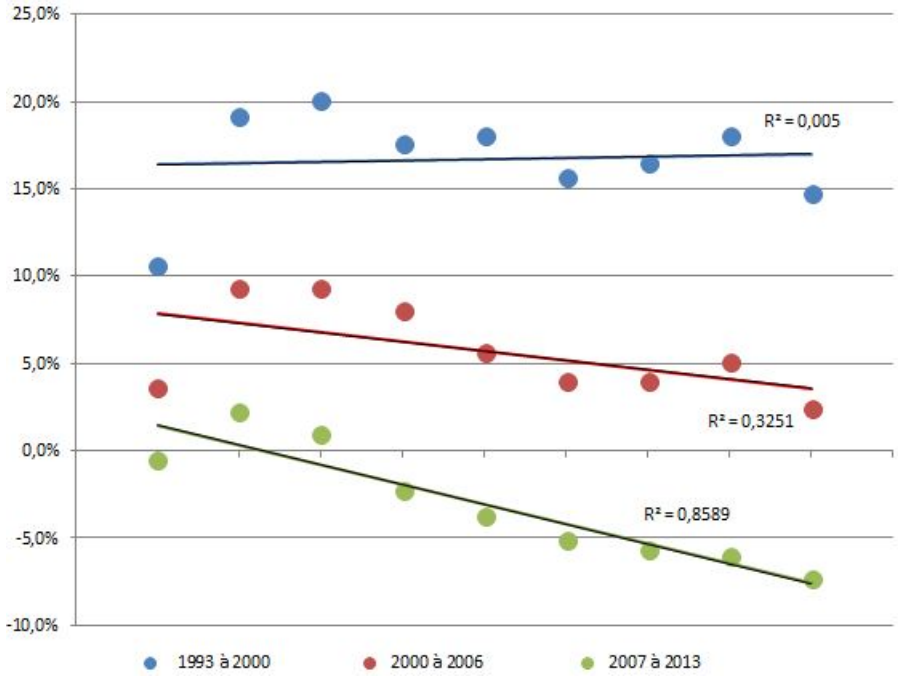

Source : d'après Unedic (1993 et 2006) ACOSS (2007 et 2013)

Note : les strates sont les suivantes : 1 : Paris ; 2 : aires urbaines 002 à 005 ; 3 : AU 006 à 010 ; 4 : AU 011 à 020 ; 5 : AU 021 à 050 ; 6 : AU 051 à 100 ; 7 :AU 101 à 200 ; 8 : AU 201 à 400 ; 9 AU 400 à 771.

Cette nouvelle géographie de l'activité, de plus en plus discriminante géographiquement renvoie moins à des différences de performances des aires urbaines et des territoires dans les mêmes registres d'activité qu'à une différenciation structurelle des économies territoriales.

Une analyse de l'ensemble des zones d'emploi françaises, traitant donc exhaustivement, contrairement à l'analyse des seules aires urbaines, des territoires de la France métropolitaine monde rural compris, menée sur la période 2010-2015, rend compte du même comportement des emplois salariés privés, avec une forte relation entre taille (en nombre d'emplois salariés privés) et dynamique.

Graphe 5a : Evolution de l'emploi salarié privé dans les zones d'emplois selon leur taille. Analyse sur la période T2-2010 à T2-2015. Données corrigées des variations saisonnières.

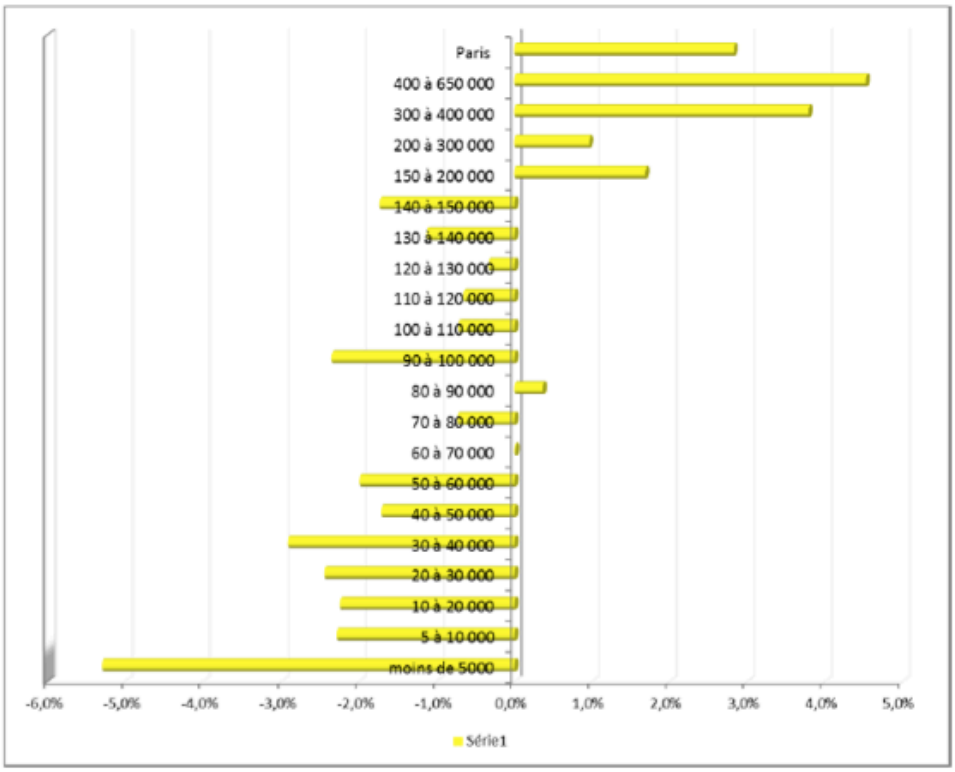

Source : d'après ACOSS

Graphe 5b : Evolution de l'emploi salarié privé dans les zones d'emplois en fonction de leur taille. Analyse sur la période T2-2010 à T2-2015. Données corrigées des variations saisonnières.

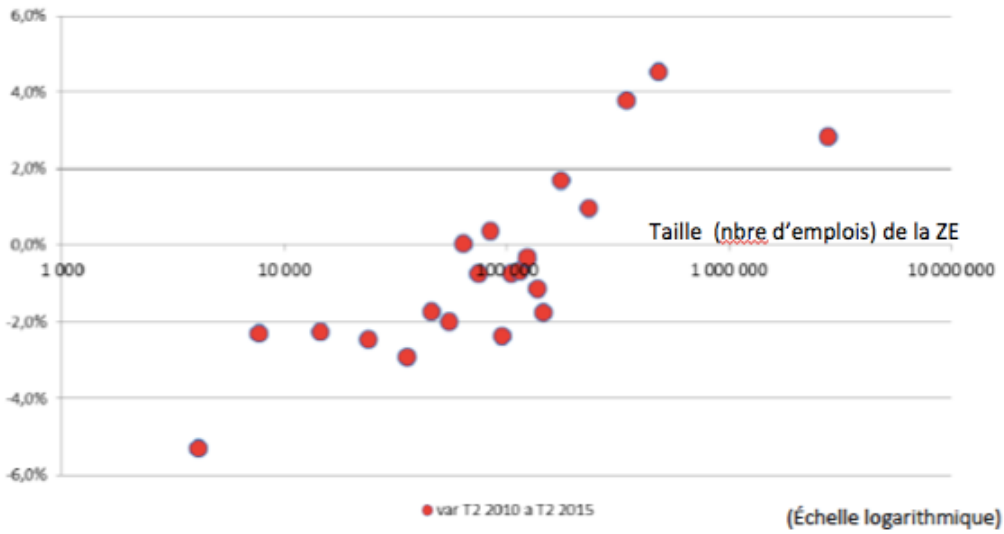

Les avantages de structure et de performance des grandes aires urbaines

La mutation profonde du système productif du pays passe par un mécanisme schumpétérien de destruction massive de certaines activités, plutôt industrielles et à faible qualification, et par la création de nouvelles activités, plutôt dans le registre de l'économie de l'information, employant une main d'œuvre qualifiée. Le facteur capital est de moins en moins matériel et de plus en plus immatériel : le capital humain. A cet égard, le graphe 6 rend compte du fait qu'entre 2008 et 2013, la dynamique de l'emploi salarié privé des départements de Province a été corrélée à la part de leur population de plus de 25 ans titulaire d'un diplôme du supérieur. On ne retrouve pas cette corrélation dans le cas des départements de l'Ile de France, du fait de leur forte spécialisation fonctionnelle et sociale en termes d'emploi et de population résidante.

L'analyse de l'évolution de l'emploi (2008-2012), permet de mesurer l'avantage structurel des dix plus grandes aires urbaines qui étaient plus spécialisées dans les activités qui ont le mieux résisté à la crise : alors qu'en 2008, leurs emplois salariés privés représentent 45,5% du total national, elles comptent près de 51% de emplois des secteurs (NAF 710) qui ont créé de l'emploi en France durant cette période. A l'inverse, elles sont moins spécialisées dans les activités qui ont perdu de l'emploi en France durant cette période, n'en comptant que 41,5% du total national.

A cet avantage structurel vient s'ajouter un avantage en termes de performance : les emplois des secteurs « gagnants » ont progressé plus rapidement dans ces dix aires urbaines (+8,1%) que dans le reste du pays (+6,7%) et les emplois des secteurs « perdants » y ont moins régressé (-7,1%) que dans le reste du pays (-8,7%).

Graphe 6 : La relation entre la part des plus de 25 ans diplômés du supérieur (2008) et l'évolution de l'emploi salarié privé 2008-2013 (corrélation sur départements de Province) :

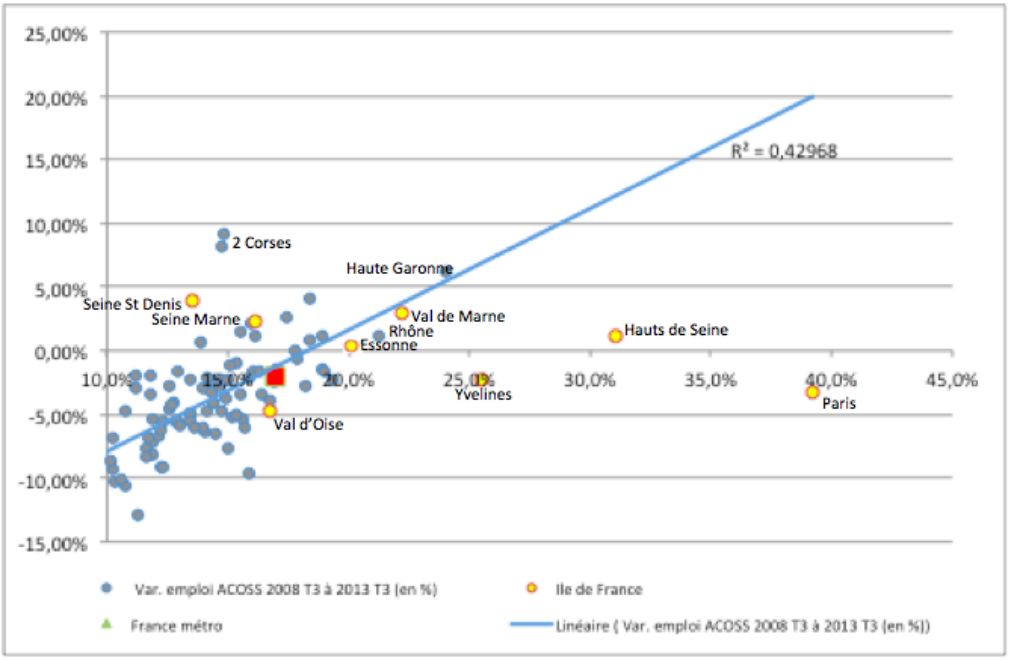

Sources : d'après ACOSS et Insee

Une tendance générale dans les pays industriels

Cette accélération actuelle de la dynamique de l'emploi dans les métropoles se retrouve aussi dans les autres pays industriels. On le voit pour New York : entre 1998 et 2006, l'Etat de New York n'avait connu une variation annuelle moyenne de son emploi de seulement 0,9% , contre 1,3% pour l'ensemble des Etats Unis ; entre 2006 et 2013, inversion : l'Etat de New York enregistre 1%, les Etats Unis, 0,5%.

En Europe, comme le montre le tableau 7 : entre 1999 et 2007, dans les dix pays documentés par Eurostat, six des quatorze grandes régions urbaines voient l'emploi (total) progresser moins vite qu'au niveau national : Ile de France, Lombardie, Vienne, Lisbonne, Catalogne et Berlin.

En revanche, sur la période 2007 à 2014, *toutes* ces régions urbaines (auxquelles s'ajoute celle de Copenhague, documentée sur cette dernière période) enregistrent une meilleure –ou moins mauvaise – performance de créations nettes que leurs nations respectives. Quand la France enregistre une perte nette de 450 000 emplois, l'Ile de France connaît une création nette de 70 000 emplois. Au Danemark, la région de Copenhague enregistre 8 000 emplois supplémentaires quand le pays en perd 119 000. La région de Stockholm enregistre 80% des créations nettes d'emploi en Suède, la région de Londres 52% de celles du Royaume Uni, la région d'Oslo 42% de celles de la Norvège, la Bavière 30% de celles de l'Allemagne, et Bruxelles 31% de celles de la Belgique…

Tableau 7: Evolution de l'emploi total dans onze pays européens et leurs grandes régions urbaines. 1999 à 2007 et 2007 à 2014.

	Var. 1999 à 2007 en milliers	Var. 1999 à 2007 en %	Var. 2007 à 2014 en milliers	Var. 2007 à 2014 en %
France	**3 555,1**	**16%**	**-458,6**	**-1,8%**
Île de France	334,8	7%	69,6	1,3%
Italie	**2 225,6**	**11%**	**-707,9**	**-3,1%**
Lombardia	387,7	10%	-10,2	-0,2%
Autriche	**219,6**	**6%**	**170,6**	**4,4%**
Wien	-20,2	-3%	47,4	6,5%
Portugal	**129,3**	**3%**	**-501,6**	**-10,5%**
Área Metropolitana de Lisboa	27,4	2%	-107,2	-8,6%
Suède	**455,7**	**11%**	**144,2**	**3,2%**
Stockholm	162,2	20%	115,0	11,6%
Royaume-Uni	**2 068,2**	**8%**	**1 053,1**	**3,7%**
London	286,8	9%	548,6	15,3%
Inner London (NUTS 2010)	209,2	17%	287,5	20,2%
Outer London (NUTS 2010)	77,6	4%	261,0	12,1%
Norvège	**165,1**	**7%**	**153,3**	**6,4%**
Oslo og Akershus	60,6	12%	64,3	11,2%
Espagne	**5 919,5**	**41%**	**-3 226,4**	**-15,8%**
Comunidad de Madrid	1 043,7	51%	-409,0	-13,2%
Cataluña	951,9	37%	-548,3	-15,4%
Allemagne	**1 654,8**	**5%**	**1 518,2**	**4,1%**
Bayern	324,2	6%	463,5	7,7%
Oberbayern (Munich)	133,7	7%	229,4	10,9%
Berlin	26,3	2%	133,3	9,0%
Hamburg	52,0	7%	55,6	6,7%
Belgique	**392,9**	**10%**	**149,2**	**3,4%**
Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst	44,8	13%	46,5	12,3%
Danmark	**nd**	**nd**	**-118,6**	**-4,3%**
Hovedstaden	nd	nd	7,9	0,9%
Taux de variation supérieur au taux national				
Taux de variation inférieur au taux national				

Source : d'après Eurostat

La pertinence de l'idée que les métropoles seraient aujourd'hui, et plus qu'hier, les principaux moteurs de l'économie des pays industriels est encore souvent discutée aujourd'hui, et ceux qui la défendent sont souvent traités d'idéologues. Le rapide examen des données économiques présentées ici, en France et dans de grands pays industriels, suggère pourtant que ce fait métropolitain, avant d'être « idéologique » est aujourd'hui d'abord avéré, massif,

intellectuellement et politiquement incontournable, y compris pour les problèmes qu'il peut poser à la cohésion territoriale.

Les secteurs « métro »

Quels sont les secteurs dont l'emploi salarié privé progresse le plus dans ces sept aires urbaines championnes (et le Grand Paris) ? Trois des cinq grands secteurs ayant la plus forte création nette entre 2007 et 2014, en nombre d'emplois salariés privés, sont, au risque de la tautologie, « métropolitains » : secteurs de services supérieurs à haute valeur ajoutée (et qualifications) : conseil de gestion, informatique/numérique et études techniques/ingénierie. Pour le reste, ce sont les deux domaines de l'action sociale (en première position) et de la restauration (en quatrième), qui ont les plus fortes contributions à l'emploi.

On peut, conventionnellement, isoler dans la nomenclature en 710 secteurs de la NAF les « secteurs métropolitains » qui tirent aujourd'hui l'emploi dans les métropoles (voir la liste en annexe). Cette distinction est bien sûr conventionnelle et ne permet de saisir qu'une partie des activités de service supérieur à haute valeur ajoutée. Beaucoup d'activités industrielles intègrent aujourd'hui des emplois hautement qualifiés, mais ne peuvent pas être isolées dans les nomenclatures sectorielles. Les emplois « métro » ainsi définis permettent donc moins un compte exhaustif des emplois supérieurs « pérennes », pour reprendre un adjectif de l'Insee, qu'ils constituent un marqueur et un échantillon des activités modernes qui se développent aujourd'hui dans un contexte de décrue nationale de l'activité et de l'emploi. Ces activités que l'on appellera ici « métro » ont enregistré entre 2007 et 2014 une création nette de 173 500 emplois salariés privés dans le pays.

Comme on le voit dans le graphe 8, qui porte sur les 100 plus grandes aires urbaines, c'est le petit groupe des sept les mieux dotées en « activités métropolitaines » (part des emplois « métro » dans l'emploi salarié privé 2007) qui voit son emploi salarié privé total progresser entre 2007 et 2014, parce qu'il est tiré par ces secteurs « métro ».

Les sept aires urbaines dont plus de 15% de l'emploi salarié privé est employé dans les secteurs « métro » tirent ainsi leur épingle du jeu, avec une création nette de 111 600 emplois dans ces secteurs permettant de compenser largement les pertes de 68 500 emplois dans les autres secteurs. Ce n'est pas le cas pour les autres aires urbaines.

Plus généralement, on note, dans le graphe 8, une bonne corrélation entre le poids des emplois « métro » en 2007 et leur variation, en pourcentage, entre 2007 et 2014 : dans ces secteurs, clairement, *big is beautiful*.

Le graphe 9 présente les seules variations positives des emplois salariés privés « métro », « autres » et « totaux » (sur une échelle logarithmique) pour les 100 aires urbaines triées par ordre décroissant de taille démographique.

Entre les 10 aires urbaines les plus petites et les 10 plus grandes, dans ce groupe des 100 plus grandes aires urbaines, l'écart du nombre de créations nettes d'emplois « métro » est de 1 à 1000 (+127 emplois contre +130 000), alors que le nombre d'habitant de ces deux groupes est dans un rapport de 1 à 25 (930 000 habitants contre 23 millions). Si l'on compare les 20 plus grandes et les vingt plus petites, l'écart de variation de l'emploi métro reste de de 1 à 126 (+1 100 contre +143 500), pour un rapport de peuplement de 1 à 14.

Graphe 8 : Les 100 premières aires urbaines françaises, variation 2007-2014 des emplois salariés privés des « secteurs métropolitains » en fonction de leur poids dans l'emploi 2007.

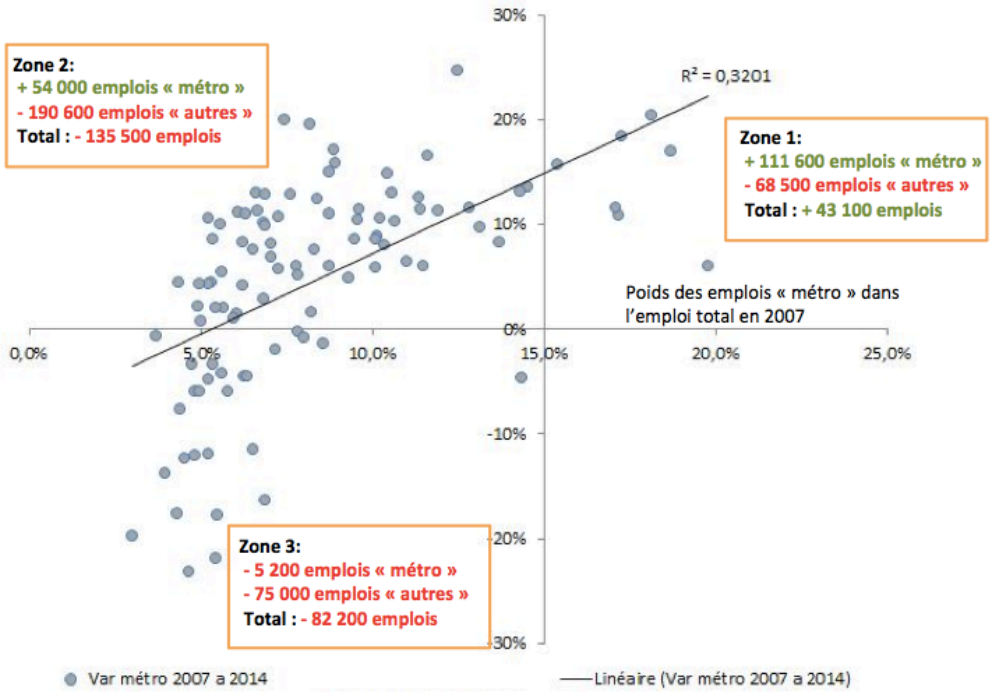

Source : calculs d'après ACOSS

Graphe 9 : Les 100 premières aires urbaines françaises classées de la plus grande à la plus petite, variations positives 2007-2012 du nombre des emplois salariés « métro », « autres » et « totaux ». Echelle logarithmique.

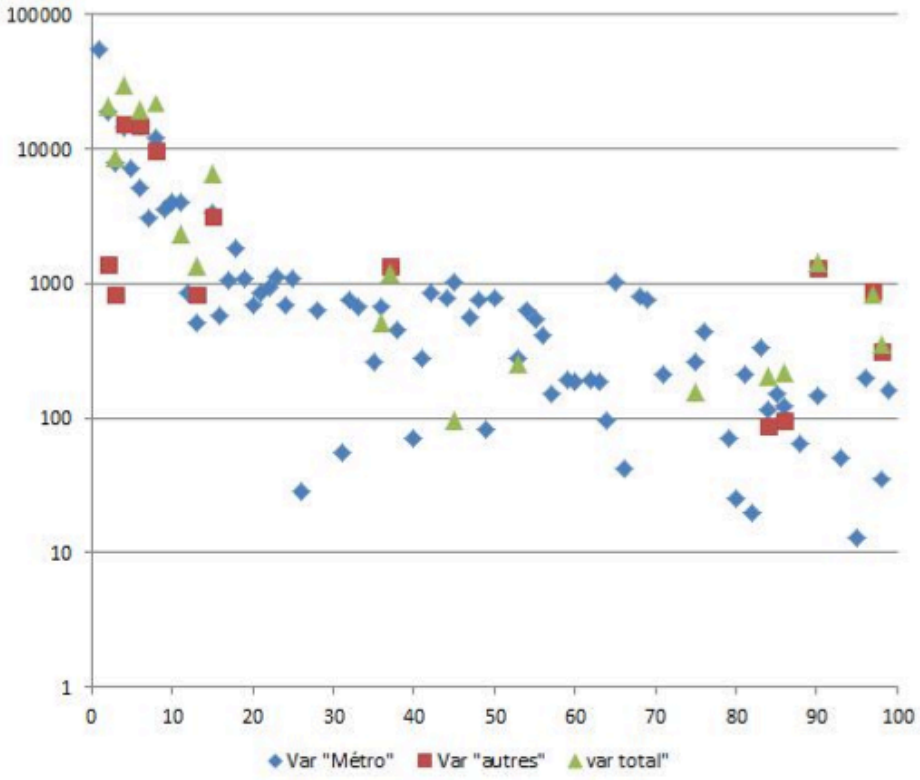

Source : calculs d'après ACOSS

Le graphe montre que seules18 des 100 aires urbaines voient leur le nombre total d'emplois salariés privés progresser… et d'abord les plus grandes. Dans ces dernières, c'est l'emploi « métro » qui tire la dynamique globale : sur les sept aires urbaines dont l'emploi total a le plus progressé, cinq enregistrent plus de créations nettes d'emplois « métro » que d'autres emplois : Nantes, Lyon, Marseille-Aix, Montpellier ou Rennes. Dans l'aire de Toulouse, la championne de la création nette d'emplois du pays, le nombre de créations nettes dans les « autres » secteurs est légèrement supérieur à celles des secteurs « métro » (+15 300 contre +14 300). Mais si l'on y rajoute les 7 500 créations nettes dans le secteur de l'aéronautique, qui n'est pas compris dans la définition—très conventionnelle, on l'a dit— des activités métropolitaines, ce sont bien ces activités à haute valeur ajoutée qui ont tiré l'emploi toulousain.

Reste l'aire urbaine de Bordeaux, dans laquelle les autres secteurs ont globalement eu une plus forte dynamique de création nette de l'emploi : pour + 5 000 emplois « métro », l'aire urbaine enregistre + 15 000 emplois dans les autres secteurs (dont « seulement » + 1000 dans l'industrie aéronautique). Les principaux secteurs de créations nettes d'emplois de l'aire urbaine de Bordeaux sont de nature « présentielle » : l'action sociale (+ 5 200), la restauration/cafés/traiteurs (+3 000), le commerce et les services privés aux ménages (+2 600), le transport de personnes (+ 2400), etc.

Dans les trois aires urbaines suivantes, qui enregistrent une progression totale de leurs emplois salariés d'un peu plus de mille emplois, Ajaccio, Toulon et Genève (partie française), ce sont, nettement les autres emplois qui ont tiré le solde favorable entre destructions et créations d'emploi plutôt que les emplois « métro » (qui, même, voient leur nombre se réduire dans l'aire urbaine de Genève).

Les huit aires urbaines restantes, pour achever ce tour d'horizon des quelques aires urbaines qui ont vu leur emploi salarié privé total progresser entre 2007 et 2014, affichent des soldes quantitativement mineurs (au total des 8 aires urbaines, + 2 600 emplois). Six d'entre elles voient leurs emplois « métro » expliquer leur dynamique d'emploi (+ 2 500 « métro » contre – 1 000 dans les autres secteurs), mais pour un gain là encore modeste.

Dans les 82 autres aires urbaines, les créations nettes d'emploi « métro » ne sont pas suffisantes (quand leur nombre ne se réduit pas), et le graphe suggère un effet taille (que l'échelle logarithmique, de plus, minimise visuellement) qui joue en leur défaveur et ne leur permet pas de compenser les destructions nettes des autres secteurs.

La concentration urbaine dans la concentration métropolitaine

On a observé dans cette évolution récente de la géographie de l'emploi que les secteurs que nous avons appelés « métro », qui sont très représentatifs de cette nouvelle économie de l'information, continuent à voir leur emploi progresser, et cela, comme on l'a vu, plus rapidement dans les grandes métropoles où ils sont déjà très présents. Plus frappant encore est le fait que la dynamique de ces secteurs est elle-même très concentrée au sein de ces aires urbaines métropolitaines.

Le tableau 10 montre l'évolution de l'emploi des trois principaux grands secteurs des activités « métro » dans les 15 communes du pays dans lesquelles ils ont le plus progressé. A elles seules, 15 des 36 000 communes françaises ainsi enregistrent 50% des créations nationales

nettes d'emploi dans le conseil de gestion, 82% dans l'informatique/logiciels et 54% dans les études techniques/ingénierie. Dans ces deux premiers domaines, la performance de Paris est exceptionnelle. Plus largement, Paris et les 28 communes limitrophes de Paris, au cœur de l'aire urbaine de Paris, engrangent respectivement 31% et 41% des créations nettes d'emploi dans ces deux domaines.

On retrouve dans ces quinze communes, pour l'essentiel, des communes centrales de nos grandes métropoles : Paris et la proche banlieue, on l'a vu, mais aussi Toulouse et Blagnac, Nantes et Saint Herblain, Lyon, Lille, Marseille et Aix en Provence, Lille,… dans ces secteurs, ce qui semble à l'œuvre actuellement, c'est la concentration dans la concentration !

Plus généralement, il semble que la conjonction de la dynamique des emplois « métro » et de leur localisation fait que les aires urbaines qui ont aujourd'hui les meilleures dynamiques de créations nettes d'emplois salariés privés sont celles dans lesquelles le centre se porte, à cet égard, le mieux. Quand le cœur des aires urbaines va, l'aire urbaine va ! On est loin de la période des années passées quand l'emploi avait tendance à se périurbaniser dans les couronnes de nos grandes villes.

Le tableau 11 indique, pour les vingt plus grandes aires urbaines les variations respectives de leurs emplois totaux, « métro » et « autres » ainsi que la contribution de leurs communes centrales à la variation de l'emploi total de leurs aires urbaines respectives.

Tableau 10 : Les quinze communes françaises qui ont enregistré le plus de créations nettes d'emplois salariés privés dans les domaines du conseil de gestion, de l'informatique/logiciels et des études techniques/ingénierie entre décembre 2007 et décembre 2014.

nom commune	Var. 2007 à 2014 Conseil gestion juridique comptable	nom commune	Var. 2007 à 2014 Informatique /Conseil/ logiciels/ internet	nom commune	Var. 2007 à 2014 études techniques, ingénierie, essais, R&D
Paris	15 148	Paris	9 949	Vélizy-Villacoublay	4750
Lyon	2 770	Lyon	5 535	Nanterre	2 737
Guyancourt	2 471	Bezons	5 270	Lyon	2 181
Puteaux	2 289	Issy-les-Moulineaux	4 221	Toulouse	2 150
Massy	1 890	Boulogne-Billancourt	3 573	Puteaux	2 000
Clichy	1 869	Toulouse	3 020	Grenoble	1 640
Blagnac	1 738	Suresnes	2 570	Boulogne-Billancourt	1 598
Courbevoie	1 259	Biot	1 765	Trappes	1456
Rueil-Malmaison	1 181	Saint-Herblain	1 747	Meudon	1 407
Vitry-sur-Seine	1 129	Aix-en-Provence	1 677	Neuilly-sur-Seine	1 219
Ivry-sur-Seine	984	Puteaux	1 654	Paris	1 154
Chauray	965	Levallois-Perret	1 631	Courbevoie	1 145
Levallois-Perret	930	Lille	1 570	Nantes	1 089
Saint-Priest	893	Grenoble	1 526	Blagnac	1 055
Antony	883	Cesson-Sévigné	1 417	Marseille	1 025
Total 15 communes	36 399		47 125		26 606
Total France	72 447		57 728		49 584
15 communes en % France	50%		82%		54%
Ile de France					
Grand Paris					

Source : calculs d'après ACOSS

On observe que sur ces 20 aires urbaines, seules huit voient leur nombre total d'emplois progresser ; cinq d'entre elles enregistrent en même temps une progression de l'emploi total dans leurs communes centres : aires urbaines de Lyon, Marseille-Aix, Toulouse, Nantes et Montpellier. Et cette contribution est souvent massive : la commune de Lyon enregistre 47% des créations nettes de son aire urbaine, celle d'Aix-en-Provence 74%, Toulouse et Blagnac

45%, Nantes et St Herblain 52%. Seule la commune de Montpellier fait un peu moins bien avec une contribution de 20% à la création nette d'emploi de son aire urbaine.

En revanche, dans l'aire urbaine de Paris, même si les 28 communes limitrophes de Paris, au cœur de l'aire urbaine, progressent de 36 000 emplois, cela ne compense pas la perte, dans la commune de Paris, de près de 65 000 emplois salariés privés (essentiellement due à des transferts d'établissements vers la banlieue dans les domaines des transports ferrés et urbains –SNCF et RATP- et dans celui de la banque). Pour autant, comme le montre le tableau 10, Paris est, de loin la commune française dans laquelle se développe le plus d'emplois « métro ».

Rennes et Toulon sont les deux seules aires urbaines, parmi les vingt, qui associent augmentation de l'emploi total et repli de ces emplois dans la commune-centre.

Le fait, plus généralement, que les emplois salariés privés des activités « métro » se développent rapidement dans les grandes aires urbaines et que ces emplois tendent à se concentrer dans leurs communes centres fait que finalement, ce sont à la fois (i) les grandes aires urbaines, qui sont les plus spécialisées dans ces emplois qui « marchent » le mieux et (ii) leurs communes centrales qui tirent la dynamique de leur emploi.

A l'inverse, dans les autres aires urbaines, au recul de l'emploi est associé un fort recul de l'emploi des communes centrales : la commune de Nice perd 8 700 emplois et son aire urbaine 11 000, celle de Strasbourg 5 100 et son aire urbaine 5 900, Rouen 7 500 et son aire urbaine 12 400, etc.

Pour généraliser, le graphe 12 montre la corrélation (0,41), pour nos vingt aires urbaines entre le poids des activités « métro » dans leur emploi total et la variation de l'emploi de leurs communes-centres (telles qu'indiquées dans le tableau 11).

Tableau 11 : Les 20 plus grandes aires urbaines. Variation 2007 – 2014 de l'emploi salarié privé (total, « métro » et « autres »). La contribution des communes –centres.

	Variation 2007-2014					
	Var. Total	Var "Métro"	Var. "Autres"	Var. Total communes centre	communes	poids "métro" dans emploi 2007
Lyon	20 478	19 077	1 401	9 625	Lyon	15%
Marseille - Aix-en-Provence	8 638	7 818	820	6 381	Aix en Provence	13%
Toulouse	29 538	14 259	15 279	13 182	Toulouse et Blagnac	19%
Lille (partie française)	-2 185	7 217	-9 402	121	Lille	17%
Bordeaux	19 691	5 040	14 651	-19	Bordeaux	12%
Nice	-10 975	3 051	-14 026	-8 690	Nice	14%
Nantes	21 620	11 934	9 686	11 192	Nantes et St Herblain	18%
Strasbourg (partie française)	-5 919	3 523	-9 442	-5 138	Strasbourg	11%
Grenoble	-7 230	4 042	-11 272	-301	Grenoble	17%
Rennes	2 352	4 033	-1 681	-3 868	Rennes	14%
Rouen	-12 358	852	-13 210	-7 536	Rouen	9%
Toulon	1 337	508	829	-1 563	Toulon	8%
Douai - Lens	-9 295	-618	-8 677	-7 141	Douai et Lens	5%
Montpellier	6 546	3 365	3 181	1 313	Montpellier	15%
Avignon	-3 798	582	-4 380	-2 526	Avignon	7%
Saint-Étienne	-13 767	1 038	-14 805	-8 211	Sant Etienne	10%
Tours	-218	1 820	-2 038	-92	Tours	11%
Clermont-Ferrand	-557	1 087	-1 644	-408	Cllermont-Ferrand	9%
Nancy	-3 111	680	-3 791	-205	Nancy	10%

Source : calculs d'après ACOSS

Conclusion
Inné ou acquis ?

La « métropolisation » fait couler beaucoup d'encre ; concept et institution discutés, la « métropole » est pourtant en train de prendre forme dans les faits, et cela plus clairement encore dans l'actuelle et difficile période d'ajustement structurel de l'économie du pays. Les services supérieurs (numérique, conseil aux entreprises, ingénierie et études techniques,…) continuent à créer des emplois dans un contexte de grave décrue de l'emploi total du pays, ce qui permet à une poignée de grandes aires urbaines de tirer leur épingle du jeu.

Graphe 12 : La relation entre le poids des secteurs « métro » dans l'emploi salarié privé 2007 et la variation 2007-2014 de l'emploi salarié privé total dans les 20 plus grandes aires urbaines.

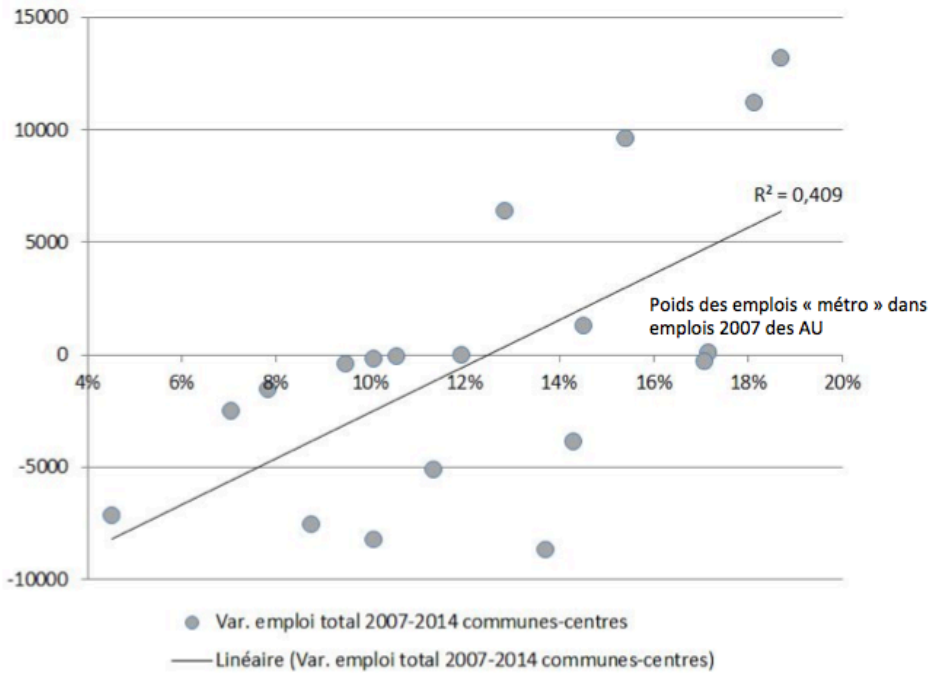

Source : calculs d'après ACOSS

Alors que dans les années passées, la taille des grandes aires urbaines ne leur garantissait pas une dynamique de l'emploi supérieure à celles moyennes et petites, depuis le début des années 2000 et plus nettement encore depuis 2006, une loi rang démographique-dynamique de l'emploi salariés privé semble émerger (mais également vraie pour l'emploi total). On retrouve le même phénomène dans les autres pays industriels, avec une sorte de « printemps des grandes métropoles »[71].

Ce nouveau phénomène – qui parce qu'il est encore nouveau doit être analysé avec prudence- tient largement à un changement structurel de notre économie : ralentissement d'une part, voire recul, d'une grande quantité d'activités et d'emplois dont la localisation était indifférente à la taille démographique des territoires (emplois publics, emplois industriels et emplois « présentiels » liés à une demande des ménages elle-même fléchissante –la consommation des Français a connu en 2012 un recul inédit-,…), d'autre part, dynamisme des

[71] Voir l'analyse des grandes métroples des pays industriels dans Davezies L. (2015) « Le Grand Paris, le joker de l'économie française » *Revue de l'OFCE, n°143*, novembre 2015 pp. 75-116

activités « métropolitaines » qui sont ces activités de production immatérielle de haut niveau de valeur ajoutée et de qualification tautologiquement appelées ainsi car leur dynamique et leur localisation sont, elles, liées à la taille des aires urbaines.

Dans l'accélération actuelle du mécanisme schumpéterien de destruction-création, nos grandes aires urbaines sont avantagées par le fait qu'elles sont moins spécialisées dans les secteurs « perdants », et plus dans ces secteurs modernes « gagnants ». Plus encore, elles ont de meilleures performances aussi bien du côté des secteurs perdants que des gagnants. Parmi ces derniers, les secteurs « métro », (conseil aux entreprises, numérique, ingénierie,…) tendent actuellement à se concentrer sur un nombre extrêmement réduit de communes, au coeur des grandes aires urbaines : on observe ainsi une triple corrélation entre la taille des aires urbaines et leur spécialisation dans ces emplois « métro », entre cette spécialisation et la dynamique de création nette d'emplois « métro » d'abord dans les centres, et enfin, entre la dynamique de l'emploi des communes centrales et celle de leurs aires urbaines. En bref, la concentration urbaine dans la concentration métropolitaine.

En bref, la violente crise de l'emploi salarié privé dont rendent compte les données entre décembre 2007 et décembre 2014 ne tient pas à une accélération des pertes d'emplois dans les secteurs industriels, contrairement à ce que l'on entend souvent : leur réduction a été moins importante, en nombre, entre 2007 et 2014 qu'entre 2000 et 2007 , avec un recul, respectivement de 393 000 emplois et de 435 000, et, en pourcentage à peine plus importante avec respectivement -14% et -15%. La fracture territoriale se joue plutôt du côté de la capacité des territoires à créer des nouveaux emplois, et particulièrement dans les secteurs « métropolitains » (dont la dénomination même signe, comme on l'a vu, une géographie fortement discriminante). D'autre part, le ralentissement macro-économique a fini par jouer sur la consommation des ménages (ce qui n'avait pas été le cas au pire moment, en 2008-2009) et a stoppé les créations nettes dans les secteurs du commerce et des services aux ménages (+9% entre 2000 et 2007, 0% entre 2007 et 2014). Le BTP, enfin, qui avait créé 246 000 emplois nets entre 2000 et 2007, en détruit 120 000 entre 2007 et 2014.

Faut-il pour autant parler de « printemps des métropoles » ?

On s'en gardera pour deux raisons.

D'une part, on l'a dit, le flou conceptuel qui entoure la notion de « métropole ». Si les élites françaises, savantes ou politiques, aiment abuser de ce terme, il ne passe pas toujours les frontières —hormis peut-être du côté italien ; ni Munich, ni Stuttgart, encore moins Genève ou Rotterdam ne s'intitulent « métropole ». Ici, l'adjectif « métropolitain » est purement fonctionnel et ne désigne pas une place quelconque dans la hiérarchie urbaine. La plupart des pays voisins se vantent d'ailleurs de leur tissu urbain équilibré, à la différence de la France ou de l'Angleterre, jalouses de leur « champion nationaux ». Le débat géographique et économique, bien résumé par Halbert (2014)[72] insiste sur trois dimensions qui « font métropole » : connectivité, cosmopolitisme, externalités. Si l'on excepte Paris, bien peu des aires urbaines données comme gagnantes par cette étude peuvent se prévaloir du titre de « métropole », au sens hiérarchique qu'il revêt dans le débat français.

La deuxième raison pour laquelle on évitera de parler de « printemps des métropoles » est justement la sélectivité de ce club. Si, comme le montre l'étude, on note, dans les dernières

[72] Halbert, Ludovic, 2010, *L'avantage métropolitain*, Paris, PUF.

années, une corrélation forte entre la taille et le dynamisme des aires urbaines en matière d'emplois, seules quelques grandes aires urbaines tirent leur épingle du jeu : Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Lyon, Genève, (partie française) Rennes, Toulon à quoi s'ajoutent des aires urbaines petites ou moyennes (comme Brive ou Cherbourg, Angers…). Les autres grands aires urbaines (Lille, Strasbourg, Grenoble, Rouen) ne semblent pas bénéficier de cet « effet métropolitain ».

Peut-on, alors démêler ce qui relève de l'inné ou ce qui relève de l'acquis dans les trajectoires de ces grandes aires urbaines ?

Les entretiens conduits dans certaines de ces villes [73] ne sont, il faut l'avouer, guère concluants. Les quémandeurs de manuel et de recettes pourraient y rester sur leur faim.

Est-ce un effet du désenclavement massif dont ont bénéficié ces grandes villes grâce au réseau TGV ? Les indices ne permettent pas de trancher dans un sens ou dans l'autre : Lyon, très tôt désenclavé, n'a finalement « décollé » que dans la dernière décennie, alors que Toulouse engrange les fruits de la croissance depuis bien plus longtemps, tout en restant la grande ville de France la plus éloignée de toutes les autres, par liaisons à grande vitesse du moins ; inversement, Lille ne semble pas bénéficier outre mesure de sa liaison privilégiée à Paris, Bruxelles ou même Londres.

Est-ce un effet de l'appui de l'Etat et de l'investissement public ? L'exemple de Toulouse — qui a connu près d'un siècle d'investissements dans l'aéronautique et le spatial— comme celui de Marseille —Fos, Eurocopter, Euroméditerranée— pourraient le laisser penser. Sauf que ni Nantes, ni Lyon, ni même Bordeaux n'ont bénéficié des mêmes largesses, et suivent pourtant des trajectoires tout aussi —voire parfois plus— vertueuses. Inversement, Strasbourg a bénéficié d'investissements importants, et d'une pression forte des gouvernements français, pour conserver « son » parlement européen, ce qui n'a pas entraîné de « décollage » particulier.

Est-ce l'effet du volontarisme municipal et de stratégies cohérentes conduites localement ? On pourrait le penser. Toutes ces grandes villes ont connu des politiques municipales et urbaines particulièrement actives, qui se sont concrétisées par des opérations emblématiques (Île de Nantes, Euroméditerranée, Part-Dieu et Presqu'Île, quais de Garonne, Antigone). Ce n'est cependant pas suffisant : Toulouse et son aire urbaine n'ont connu aucun projet urbain phare, alors que Lille a mis en œuvre Euralille. Le grand projet urbain est une condition sans doute nécessaire (dans la plupart des cas), mais elle n'est pas suffisante. Le projet urbain n'est, dans la plupart des cas, que la partie émergée d'un dispositif qui repose sur trois dimensions.

- La dimension de la « continuité » : Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon ont bénéficié d'un régime urbain stable. Lyon est proverbiale pour la longévité de ses maires (qu'on n'y voit aucune prophétie s'agissant de l'actuel titulaire) et surtout, par-delà les alternances, on note une étonnante continuité dans les politiques sociales, économiques et urbaines des exécutifs municipaux et communautaires. Nantes a été gouverné par Jean-Marc Ayrault pendant trois mandats, et la majorité municipale a été reconduite lors des dernières élections. Bordeaux n'a connu que deux maires depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ! Toulouse, hormis le mandat précédent, est gouverné par des coalitions de centre-droit depuis plus de 40 ans. Georges Frêche,

[73] Strasbourg, Lyon, Marseille, Nantes.

recordman du titre, a accompli 5 mandats à l'Hôtel de ville de Montpellier. On sait que la vie locale est souvent moins mouvementée que la vie politique nationale, mais on fait sans doute ici face à des havres de stabilité.

- Cette continuité n'est pas le seul résultat de l'excellence de la gestion ou de la qualité des résultats obtenus. Il s'agit aussi de villes dans lesquelles les majorités municipales (et les exécutifs municipaux) ont su construire et maintenir des coalitions au sens de Stone (1989)[74]. Dormois (2004)[75] applique cette lecture au cas de Nantes et montre comment la municipalité a su faire alliance avec des milieux extrêmement divers, maintenant alignés en quelque sorte les milieux militants et associatifs dont elle était issue avec la bourgeoisie locale, en partie grâce aux réseaux chrétiens. Lyon et Bordeaux connaissent aussi de tels régimes de coalition, même si elles n'ont pas fait l'objet de travaux récents[76].

- Enfin, ces stratégies municipales s'appuient toutes sur des systèmes productivo-résidentiels très efficaces. Ces systèmes productivo-résidentiels s'appuient sur des avantages « innés » préexistants au sein de l'*Umland* de ces villes (paysages naturels, espace disponible, architecture rurale de qualité…), mais ils sont activés par l'attractivité démographique des villes et la capacité des territoires périphériques à y répondre. Toutes ces villes produisent donc des fortes interdépendances avec leur territoire environnant, du fait de leur fonction de pompe aspirante (vis-à-vis du reste du pays ou du monde) et distributive (vis-à-vis de leur territoire environnant). Ces interdépendances se traduisent souvent (mais pas toujours) en initiatives politiques (comme l'ont spectaculairement marqué Nantes et Saint Nazaire en engageant la « politique de l'Estuaire » ou Lyon, Saint Etienne, Vienne et le Nord Isère en fondant le premier « pôle métropolitain »). Elles sont néanmoins décisives, car elles autorisent des parcours résidentiel de longue durée, qui permettent de « retenir » une partie des jeunes actifs à la sortie des études.

Stabilité politique, coalitions et interdépendances assumées ville-territoire paraissent autant de dimensions nécessaires au succès des grandes villes. Mais elles ne seraient rien sans les dynamiques démographiques dont bénéficient ces villes, soit un double apport : de jeunes, via leur fonction de ville universitaire, et d'actifs qualifiés par le jeu, déjà expliqué, de l'exportation francilienne. Ainsi pour une large part, ces trajectoires positives sont sans doute le fruit de la rencontre entre ce mouvement démographique et les trois dimensions esquissées précédemment.

Trois conséquences peuvent être tirées de ce très bref constat.

Premièrement, la ligne Le Havre-Genève a changé de sens : c'est bien au Sud de cette ligne que se joue la croissance démographique du pays (et donc, pour une part importante, la formation des jeunes et des adultes), alors que les territoires situés au Nord de cette ligne, autrefois moteurs de l'économie nationale, apparaissent en prise à de persistantes difficultés

[74] Stone, Clarence, 1989, *Regime Politics. Governing Atlanta 1946-1988*, University Press of Kansas.

[75] Rémi Dormois, *Coalitions d'acteurs et règles d'action collective. L'exemple des dynamiques de planification urbaine dans les agglomérations de Nantes et de Rennes*, thèse de doctorat de science politique, Montpellier, 2004.

[76] Pour de nombreux observateurs, la coalition de croissance qui caractérisait le système lillois s'est largement effilochée dans les dernières années, ce qui prouve que ces « régimes » ne sont pas éternels.

—et particulièrement face aux questions posées par l'essor des activités dites « métropolitaines ».

Deuxièmement, les interdépendances entre l'Île-de-France et le reste du territoire changent de nature. Historiquement, le régime dominant était celui de *France incorporated* décrit par Pierre Beckouche ; or, comme on l'a montré, cela fait longtemps que, d'un point de vue strictement productif, l'économie de la région parisienne tend à s'émanciper de celle du reste du pays. Ce qui produit un processus symétrique dans les quelques grandes villes qui tirent leur épingle du jeu : leurs activités s'émancipent du modèle *France incorporated* pour s'inscrire de plus en plus directement dans des stratégies européennes voire mondiales[77]. Pour autant, Paris et ces grandes villes demeurent largement interdépendantes : ces dernières envoient en Île-de-France une partie de leurs étudiants pour s'y former, et la région parisienne redistribue des actifs qualifiés dans ces grandes villes. La région capitale trouve là une nouvelle fonction qu'il serait intéressant de bien étudier.

Troisièmement, le succès de ces villes est largement dû, on l'a dit, au(x) système(s) territoriaux au sein desquels se construisent des connexions résidentielles, touristiques (ou dans d'autres registres —fonctions supports, enjeux environnementaux, énergie, etc.). C'est la principale raison pour laquelle on ne peut pas parler de succès des « métropoles », mais bien plutôt de celui de systèmes métropolitains au sens non plus hiérarchique, mais purement fonctionnel de l'épithète. La France périphérique, au sens de Guilluy, n'est donc pas constituée des territoires situés en dehors des aires urbaines, mais bien des territoires qui ne sont pas inscrits dans des « systèmes métropolitains ». Le problème de l'aménagement du territoire ne s'exprime plus en termes de centre/périphérie mais en termes de connexions/isolement.

Dès lors, le succès de ces 6 ou 7 grandes aires urbaines est-il inné ou acquis ? La part de l'inné est sans doute décisive, comme le sont les avantages spécifiques de l'environnement et du climat. Mais ils ne sont rien sans la capacité des acteurs à les faire fructifier. Belle leçon pour une fable de la Fontaine ! Mais aussi une forme de justification a posteriori de la décentralisation institutionnelle : la capacité à donner naissance à des communautés politiques, capable d'agir aussi bien en coalition (avec d'autres groupes sociaux, culturels et économiques) qu'avec d'autres territoires.

[77] C'est évidemment le cas avec l'aéronautique à Toulouse qui dépend bien plus de Hambourg ou de Bristol que de Paris.

Annexe

Le regroupement des secteurs métropolitains (ou « métro »)

69.10Z Activités juridiques	74.90B Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
69.20Z Activités comptables	62.01Z Programmation informatique
70.10Z Activités des sièges sociaux	62.02A Conseil en systèmes et logiciels informatiques
70.21Z Conseil en relations publiques et communication	62.02B Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	62.03Z Gestion d'installations informatiques
74.30Z Traduction et interprétation	62.09Z autres activités informatiques
74.90A Activité des économistes de la construction	63.11Z Traitement de données, hébergement et activités connexes
82.30Z Organisation de foires, salons professionnels et congrès	63.12Z Portails internet
82.91Z Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	59.11A Production de films et de programmes pour la télévision
82.99Z autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	59.11B Production de films institutionnels et publicitaires
74.10Z Activités spécialisées de design	59.11C Production de films pour le cinéma
74.20Z Activités photographiques	59.12Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
58.21Z Édition de jeux électroniques	59.13A Distribution de films cinématographiques
58.29A Édition de logiciels système et de réseau	59.13B Edition et distribution vidéo
58.29B Edition de logiciels outils de développement et de langages	59.14Z Projection de films cinématographiques
58.29C Edition de logiciels applicatifs	59.20Z Enregistrement sonore et édition musicale
85.42Z Enseignement supérieur	60.10Z Édition et diffusion de programmes radio
71.12B Ingénierie, études techniques	60.20A Edition de chaînes généralistes
71.20A Contrôle technique automobile	60.20B Edition de chaînes thématiques
71.20B Analyses, essais et inspections techniques	73.11Z Activités des agences de publicité
72.11Z Recherche-développement en biotechnologie	73.12Z Régie publicitaire de médias
72.19Z Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	73.20Z études de marché et sondages
	72.20Z Recherche-développement en sciences humaines et sociales